

Bulletin du

**Conseil communal**

Lausanne

N<sup>o</sup> 6/I

Séance du mardi 24 novembre 2009, première partie

Présidence de M. Yves-André Cavin (LE), président

**Sommaire**

Ordre du jour . . . . .	491
Ouverture de la séance . . . . .	495
<b>Divers :</b>	
Décès de M. Enrique Zamora, père de M <sup>me</sup> la conseillère municipale Silvia Zamora . . . . .	495
<b>Communication :</b>	
Immeuble du Musée historique de Lausanne (MHL), place de la Cathédrale 4, à Lausanne. Rénovation et transformation de l'exposition permanente. Ouverture d'un compte d'attente . . . . .	496
<b>Question :</b>	
N <sup>o</sup> 76 Question de M. Pierre-Antoine Hildbrand (M. Pierre-Antoine Hildbrand) . . . . .	496
<b>Lettre :</b>	
Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N <sup>os</sup> 2009/38, 2009/45, 2009/46, 2009/47 . . . . .	495
<b>Interpellations :</b>	
1. «Petit trafic : et si on s'intéressait aux consommateurs festifs ?» (M. Roland Philippoz). <i>Dépôt</i> . . . . .	498
2. «Nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics – quelles sont les actions que la Municipalité a entreprises ?» (M. Fabrice Ghelfi et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	498
3. «Métamorphose : quelle procédure pour la réalisation d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup ?» (M <sup>me</sup> Sylvie Favre et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	498
4. «Engagement de dix policiers à <i>Celtus</i> , et après ?» (M <sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts). <i>Dépôt</i> . . . . .	498
<b>Postulats :</b>	
1. «Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise» (M. Fabrice Ghelfi ). <i>Dépôt</i> . . . . .	498
2. «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy–Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i> . . . . .	498

<b>Questions orales</b> . . . . .	499
 <b>Préavis :</b>	
N° 2009/38	Remplacement du parc des micro-ordinateurs (Administration générale et Finances) . . . . . 502
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-François Cachin, rapporteur . . . . . 512
	<i>Discussion générale</i> . . . . . 513
	<i>Discussion</i> . . . . . 518
N° 2009/45	Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007 (Travaux) . . . . . 524
	<i>Rapport polycopié</i> de M <sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger, rapportrice . . . . . 532
N° 2009/46	Demande de crédits complémentaires. A : Préavis N° 2005/44, Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan. B : Préavis N° 1997/231, Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry. Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry (Travaux) . . . . . 534
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Claude-Alain Voiblet, rapporteur . . . . . 545
	<i>Discussion</i> . . . . . 545
N° 2009/47	Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels (Services industriels) . . . . . 547
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jean-Charles Bettens, rapporteur . . . . . 550
N° 2009/7	Mobilité : tl, mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions (Administration générale et Finances) . . . . . 551
	<i>Rapport polycopié</i> de M. Jacques-Etienne Rastorffer, rapporteur . . . . . 568
	<i>Discussion</i> . . . . . 570

# Ordre du jour

6<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2009 à 18 h 00 et 20 h 30

## A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

### 1. Communications.

## B. QUESTIONS ORALES

## C. RAPPORTS

**R16.** *Rapport-préavis N° 2009/7*: Mobilité: tl, mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions. (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

**R17.** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale». (SI). LAURENT GUIDETTI.

**R18.** *Rapport-préavis N° 2009/23*: Métamorphosons l'aide à l'apprentissage. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard. (Trx). MARIA VELASCO.

**R19.** *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

**R20.** *Postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina*: «Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de «la nature en ville»». (SSE). BENOÎT BIÉLER.

**R21.** *Postulat de M<sup>me</sup> Myriam Tétaz*: «Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine». (CLP). GILLES MEYSTRE.

**R22.** *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

**R25.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe–Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey–Bugnon et environs.» (Trx). CLAUDE GRIN.

**R29.** *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts* (175 sign.) visant à garantir l'équité entre tous les habitants

du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

**R30.** *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde.»

*Motion de M<sup>me</sup> Isabelle Truan*: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (Trx, AGF). SERGE SEGURA.

**R32.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts*: «Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004.» (SPS). THÉRÈSE DE MEURON.

**R33.** *Rapport-préavis N° 2009/26*: Réponse au postulat de M. Yves Ferrari. Uniformisation des supports pour caissettes à journaux. (Trx). NICOLE GRABER.

**R37.** *Pétition de M. et M<sup>me</sup> Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE SCHLIENGER).

**R38.** *Rapport-préavis N° 2009/25*: Réponse à quatre postulats et à une pétition. (Trx). JEAN MEYLAN.

**R39.** *Rapport-préavis N° 2009/29*: Création d'un Conseil des jeunes de la Ville de Lausanne. Réponses à la motion de M. Antoine Verdon et consorts «Pour la création d'un Parlement communal des jeunes» et au postulat de M<sup>me</sup> Graziella Schaller et consorts «Pour un accueil par les Autorités des jeunes citoyens entrant dans leur majorité». (EJE, AGF). SYLVIE FAVRE TRUFFER.

**R40.** *Motion de M. Jacques Pernet et consorts*: «Ports d'Ouchy et de Vidy: nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées?» (SPS). BLAISE MICHEL PITTON.

**R41.** *Rapport-préavis N° 2009/34*: Réponse à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler «Pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions». (SPS). PIERRE SANTSCHI.

**R43.** *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Oui à une centralisation des activités sportives de tirs à Vernand». (SPS). EDDY ANSERMET.

**R44.** *Préavis N° 2009/38*: Remplacement du parc des micro-ordinateurs. (AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

**R45.** *Préavis N° 2009/45*: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la

voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007. (Trx). COMMISSION DES FINANCES (ELISABETH WERMELINGER).

**R46.** *Préavis N° 2009/46:* Demande de crédits complémentaires. a) Préavis N° 2005/44, Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan. b) Préavis N° 1997/231, Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry. Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry. (Trx). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**R47.** *Préavis N° 2009/47:* Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels. (SI). COMMISSION DES FINANCES (JEAN-CHARLES BETTENS).

## D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

### INITIATIVES

**INI14.** *Motion de M<sup>me</sup> Florence Germond et consorts* pour exonérer les sociétés locales à but non lucratif de la perception de l'impôt sur les divertissements. (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI15.** *Postulat de M. Guy Gaudard:* «SSL = Un seul toit». (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI16.** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp:* «Un travail avant l'aide sociale: une mesure adéquate pour notre Commune.» (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI17.** *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet:* «La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle optimale de la sécurité dans les établissements qui ouvrent leurs portes à un nombreux public?» (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

**INI18.** *Postulat de M. Bertrand Picard* pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne. (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

### INTERPELLATIONS

**INT9.** *Interpellation urgente de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor et consorts:* «Tunnel sous Saint-François, métro m3: prochain arrêt, Conseil communal, SVP!» (4<sup>e</sup>/27.10.09). RÉPONSE MUNICIPALE.

**INT10.** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet:* «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire?» (14<sup>e</sup>/21.4.09) [SPS/21.10.09]. DISCUSSION.\*

**INT11.** *Interpellation de M. Yves Ferrari:* «Du vote du Conseil communal à la réalisation: la vente des parcelles à Montblésson». (2<sup>e</sup>/15.9.09) [CLP/28.10.09]. DISCUSSION.\*

**Prochaines séances:** **8.12** (18 h 00, séance double), **9.12** (19 h 00), **19.1** (18 h 00, séance double), **2.2** (19 h 30), **16.2** (19 h 30), **2.3** (18 h 00, séance double), **16.3** (19 h 30), **13.4** (18 h 00, séance double), **27.4** (19 h 30), **11.5** (19 h 30), **1.6** (18 h 00, séance double), **15.6** (18 h 00, séance double en réserve), **29.6** (18 h 00, séance double), **31.8** (de 18 h 00 à 20 h 00), **14.9** (18 h 00, séance double), **28.9** (19 h 30), **12.10** (18 h 00, séance double), **9.11** (18 h 00, séance double), **23.11** (19 h 30), **7.12** (18 h 00, séance double) et **8.12** (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

<b>Le président:</b>	La secrétaire:
Yves-André Cavin	Vanessa Benitez Santoli

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS

**24.2.09** *Préavis N° 2009/3:* Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). YVES FERRARI.

**5.5.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Ariane Miéville Garcia et consorts* (116 sign.) demandant l'installation de radars à la route du Signal. (SPS). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**19.5.09** *Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts* (998 sign.) pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**23.6.09** *Postulat de M. Laurent Guidetti:* «Densifions la ville efficacement et durablement». (Trx, CLP). ALAIN HUBLER.

**23.6.09** *Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts:* «Instauration d'une commission des tarifs et émoluments». (AGF). NKIKO NSENGIMANA.

**15.9.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts:* «Comment mieux faire connaître les produits du terroir des domaines communaux». (CLP). JEAN TSCHOPP.

**15.9.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Florence Germond:* «Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial». (EJE, SSE). ANDREA EGGLI.

\* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

**15.9.09** *Rapport-préavis N° 2009/32*: Révision partielle du Règlement pour le personnel de l'Administration communale (RPAC). Réponse au postulat de M. Jean-Michel Dolivo « Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72 bis – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie ». Réponse à la motion de M. Jean-Michel Dolivo « Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge ». Réponse au projet de règlement de M. Alain Hubler « Des droits syndicaux pour les employé(e)s de la Ville ». Réponse au projet de règlement de M<sup>me</sup> Andrea Egli « Pour de meilleurs salaires à l'embauche en Ville de Lausanne » et à la pétition du syndicat suisse des services publics, section de Lausanne, de SUD Lausanne, de l'Union du personnel des SI et de l'Union des Employés de l'Administration Communale Lausanne « A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses ». (AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

**15.9.09** *Préavis N° 2009/33*: La promotion du commerce lausannois. Réponse à l'initiative populaire intitulée « Pour une ville respectueuse de ses commerçants » demandant l'abrogation du règlement communal dit « City Management ». (AGF). FRANCOIS HUGUENET.

**15.9.09** *Préavis N° 2009/35*: Interterra Parking S.A. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CLP, AGF). NATACHA LITZISTORF SPINA.

**15.9.09** *Rapport-préavis N° 2009/36*: Quartier de Monttelly: environnement et qualité de vie. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Andrea Egli. (CLP). SERGE SEGURA.

**15.9.09** *Rapport-préavis N° 2009/39*: Meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger. (AGF). FLORENCE GERMOND.

**15.9.09** *Préavis N° 2009/40*: Vente, à la Commune d'Epalinges, d'une partie de la parcelle N° 535 et de la parcelle N° 536 d'Epalinges, soit Le Bois-de-la-Chapelle. Acquisition de la parcelle N° 2811 (forêt) sise à la route d'Oron, propriété de la Commune d'Epalinges. (CLP). MARIA VELASCO.

**15.9.09** *Préavis N° 2009/41*: Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (Step). Remplacement de la chaudière de la ligne d'incinération des boues N° 2. Demande de crédit complémentaire. (Trx, SI). NICOLE GRABER.

**15.9.09** *Préavis N° 2009/42*: Construction du Centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

**6.10.09** *Rapport-préavis N° 2009/49*: Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher et de M. Marc Dunant « Pour un vrai tri des déchets sur l'espace public! » (Trx, SSE). JEAN MEYLAN.

**6.10.09** *Pétition des Jeunesses popistes (1242 sign.)*: « Pour un cinéma populaire! Non aux places hors de prix! » (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**27.10.09** *Préavis N° 2009/51*: Aménagement hydroélectrique de Lavey: augmentation de la production et modifications constructives du barrage. Crédit d'études. (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

**27.10.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Catherine Koella Naouali et consorts (55 sign.)*: « Pour la couverture des places de jeu des enfants lausannois ». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.11.09** *Rapport N° 2009/1*: Initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2009. (AGF, SPS, CLP, Trx, EJE, SSE, SI). COMMISSION DE GESTION.

**10.11.09** *Préavis N° 2009/52*: Commune de Lausanne. Budget de fonctionnement de l'exercice 2010. Plan des investissements pour les années 2010 à 2013. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**10.11.09** *Préavis N° 2009/53*: Autorisations d'achats pour l'exercice 2010. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**10.11.09** *Rapport-préavis N° 2009/54*: Pour faciliter la mobilité douce dès l'école. Réponse au postulat de M. Jacques-Etienne Rastorfer. (EJE). SARAH FRUND.

**10.11.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (53 sign.)*: « Pour que la place de jeux et les bancs au bout du chemin de Montmeillan soient réinstallés ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.11.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Liliane Palaz et consorts (30 sign.)*: « Pour que la promenade dans la forêt de Sauvabelin soit remise en état ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.11.09** *Pétition des Amis de la Cité et consorts (308 sign.)*: « Sauvons Looping ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

**10.11.09** *Pétition du collectif LausAnimaliste ATRA et consorts (5535 sign.)* contre la vente de fourrure en ville de Lausanne. COMMISSION DES PÉTITIONS.

**24.11.09** *Préavis N° 2009/55*: Rénovation et extension de la voirie, du marquage routier, des installations de régulation du trafic et réfection d'ouvrages. Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics. Rénovation et extension du réseau de distribution d'eau et échanges périodiques des compteurs d'eau. Remplacement et extension ordinaires des réseaux des Services industriels. Crédits-cadres annuels 2010. (Trx, SI). COMMISSION DES FINANCES.

**24.11.09** *Rapport-préavis N° 2009/56*: Programme d'entretien et de remise en état du patrimoine immobilier des Services industriels. Crédit-cadre quadriennal 2010–2013. (SI). SYLVIE FAVRE TRUFFER.



**24.11.09** *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (SSE). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

**24.11.09** *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour une stratégie globale et durable en matière de locaux dédiés à l'Administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable». (CLP). DIANE GILLIARD.

**24.11.09** *Postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher* pour un réaménagement de la place de la Riponne. (Trx). SOLANGE PETERS.

**24.11.09** *Postulat de M. Vincent Rossi et consorts*: «Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique». (Trx). ROLAND PHILIPPOZ.

**24.11.09** *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Réseaux électriques lausannois intelligents: un vrai pas vers la < société à 2000 Watts >». (SI). DAVID PAYOT.

**24.11.09** *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Semaine de la mobilité: une occasion d'expérimenter». (Trx). PHILIPPE JACQUAT.

**24.11.09** *Préavis N° 2009/57*: Crédits supplémentaires pour 2009 (2<sup>e</sup> série). (AGF). COMMISSION DES FINANCES.

**24.11.09** *Pétition de M<sup>me</sup> Marie Morier-Genoud et consorts* (460 sign.): «Pour le prolongement de la ligne du bus tl N° 16 jusqu'au terminus Clochatte.» COMMISSION DES PÉTITIONS.

## II. INTERPELLATIONS

**13.3.07** *Interpellation de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12<sup>e</sup>/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

**1.7.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18<sup>e</sup>/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**9.12.08** *Interpellation de M<sup>me</sup> Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7<sup>e</sup>/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

**10.3.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12<sup>e</sup>/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

**1.9.09** *Interpellation de M. Philippe Jacquat*: «Pourquoi Lausanne bétonne-t-elle ses forêts?» (1<sup>re</sup>/1.9.09) [Trx]. DISCUSSION.

**6.10.09** *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «A quand des terrasses en haut de la rue Marterey?» (3<sup>e</sup>/6.10.09). DISCUSSION.

**6.10.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «La < police urbaine de proximité > portait les fruits prometteurs d'une diminution de l'insécurité.» (3<sup>e</sup>/6.10.09). DISCUSSION.

**27.10.09** *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Quelle politique à l'avenir pour soutenir les adultes en situation de forte précarité dans l'aide à l'acquisition d'un logement?» (4<sup>e</sup>/27.10.09). DISCUSSION.

**27.10.09** *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Un travail obligatoire avant d'obtenir une aide publique». (4<sup>e</sup>/27.10.09). DISCUSSION.

**27.10.09** *Interpellation de M. François Huguenet*: «Taxe de raccordement au réseau d'évacuation des eaux usées, calculée selon la valeur ECA: une taxe unique pas toujours équitable?» (4<sup>e</sup>/27.10.09). DISCUSSION.

**10.11.09** *Interpellation de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp*: «Une meilleure desserte en transports publics pour les habitants d'un quartier laissé pour compte». (5<sup>e</sup>/10.11.09). DISCUSSION.

# Séance

du mardi 24 novembre 2009, première partie

**Membres absents excusés :** M<sup>me</sup> Susana Carreira, M<sup>me</sup> Marie Deveaud, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman, M. Fabrice Ghelfi, M<sup>me</sup> Sophie Michaud Gigon, M. Jacques Pernet, M<sup>me</sup> Solange Peters, M<sup>me</sup> Graziella Schaller Curiotto, M. Serge Segura, M. Claude-Alain Voiblet.

**Membres absents non excusés :** M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Gilles Meystre, M. Pierre-Yves Oppikofer, M. Francis Pittet, M<sup>me</sup> Sandrine Schlienger, M<sup>me</sup> Elena Torriani.

Membres présents	84
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

A 18 h 00, à l'Hôtel de Ville.

**Le président :** – Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, le quorum est atteint, j'ouvre cette sixième séance publique de notre Conseil en souhaitant la bienvenue à chacun d'entre vous.

## Décès de M. Enrique Zamora, père de M<sup>me</sup> la conseillère municipale Silvia Zamora

**Le président :** – Nous avons appris le décès de M. Enrique Zamora, père de M<sup>me</sup> la conseillère municipale Silvia Zamora. Au nom du Bureau et des membres de ce Conseil, nous présentons à M<sup>me</sup> Silvia Zamora l'expression de notre sincère sympathie à l'occasion de ce deuil qui la frappe, elle et les siens. Pour honorer la mémoire du défunt, je prie cette assemblée, ainsi que le public des tribunes, de se lever et d'observer un instant de silence.

Je vous remercie, veuillez reprendre place.

**Le président :** – Nous passons aux communications. Je donne la parole à M<sup>me</sup> la secrétaire.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – Merci, Monsieur le Président.

## Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2009/38, 2009/45, 2009/46, 2009/47

*Lettre*

Monsieur Yves-André Cavin  
Président du Conseil communal  
Hôtel de Ville  
1002 Lausanne

Lausanne, le 19 novembre 2009

### Séance du Conseil communal du 24 novembre 2009

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la sixième séance du Conseil communal, du 24 novembre 2009, la Municipalité vous informe qu'elle souhaite que les points ci-dessous puissent être traités en urgence :

- **R44 – Préavis N° 2009/38: Remplacement du parc des micro-ordinateurs**

Il est indispensable que le Conseil communal se prononce sur cet objet avant d'examiner les autorisations d'achats 2010.

- **R45 – Préavis N° 2009/45: Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007**

La Municipalité souhaite que le Conseil communal ratifie rapidement des dépenses dont une partie est déjà engagée.

- **R46 – Préavis N° 2009/46: Demande de crédits complémentaires pour a) Préavis N° 2005/44 (Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan); b) Préavis N° 1997/231 (Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry. Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry)**

La Municipalité souhaite que le Conseil communal ratifie rapidement des dépenses dont une partie est déjà engagée.

- **R47 – Préavis N° 2009/47: Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels**

La Municipalité souhaite que le Conseil communal ratifie rapidement des dépenses dont une partie est déjà engagée.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Immeuble du Musée historique de Lausanne (MHL),  
place de la Cathédrale 4, à Lausanne.  
Rénovation et transformation de l'exposition  
permanente. Ouverture d'un compte d'attente**

*Communication*

Lausanne, le 4 novembre 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 7 octobre 2009, la Municipalité a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350'000.– afin d'étudier la possibilité de rénover et de transformer l'exposition permanente du Musée historique de Lausanne.

En effet, depuis son inauguration en 1990, l'exposition permanente du MHL a évolué, subissant de nombreuses modifications sectorielles entraînant, selon les termes de son directeur actuel, « une fragilisation du discours, une perte de sens de la présentation et un défaut de cohérence de l'ensemble du parcours ». Elle présente en outre plusieurs lacunes, telles que l'absence de fil conducteur, le manque de documents, d'œuvres et d'objets pour évoquer et illustrer certains thèmes et périodes, la mise en valeur insuffisante des collections, etc.

A cela viennent s'ajouter des éléments matériels tels que l'usure des moquettes, des peintures défraîchies, un éclairage inadapté, des audiovisuels obsolètes, voire hors d'usage, un système de climatisation/ventilation défaillant ne permettant pas de respecter les exigences de base en matière de conservation d'œuvres, etc. En outre, un bilan technique des installations existantes doit également être effectué.

Partant de ce constat, il a été proposé, dans le rapport-préavis N° 2008/26 du 21 mai 2008 sur la politique culturelle de la Ville de Lausanne, de créer un nouveau parcours permanent. Ce rapport-préavis a été adopté par votre Conseil le 24 février 2009.

Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'ouvrage qui sera prochainement demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Consultée conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 28 octobre 2009, prononcée favorablement à ce sujet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Question N° 76 de M. Pierre-Antoine Hildbrand**

*Réponse municipale*

Lausanne, le 5 novembre 2009

*Le rapport de gestion 2008 mentionne, aux pages 13 à 16, les très nombreuses entreprises, fondations et établissements dans lesquels les conseillers municipaux lausannois occupent, par délégation, diverses fonctions, en général au niveau des conseils ou comités. Lors des débats relatifs à la CPCL, plusieurs intervenants se sont opposés à un amendement limitant le cumul de certaines fonctions en raison du caractère exceptionnel d'une telle disposition et du fait de l'absence de vision générale sur les situations qui motivent la présence de membres de la Municipalité au sein de tels organes.*

*Pourriez-vous compléter la liste des entités dans lesquelles les conseillers municipaux sont présents, en indiquant qui sont les autres membres de ces organes? Quels sont les modes de désignation? Combien de séances ont lieu par année et quelle en est la durée moyenne? Enfin à combien se monte le total général des rémunérations versées à la Ville du fait des activités précitées effectuées par les conseillers municipaux? Y a-t-il d'autres entités dans lesquelles la Ville est représentée, par exemple par des chefs de service? Si oui, quel en est le nom?*

**Réponse de la Municipalité**

L'article 93 c de la Loi sur les communes (LC) dispose que les Municipalités doivent remettre aux conseils généraux ou aux Conseils communaux un rapport sur leur gestion. Aucune disposition légale n'en détermine cependant le contenu, laissant ainsi une grande liberté rédactionnelle aux Municipalités.

La Loi sur les communes définit les compétences municipales. L'Administration des services publics et des biens communaux fait partie de ces compétences et justifie la participation de délégués de la Municipalité aux organes d'instances (sociétés, fondations, associations, etc.) dont les activités complètent ou prolongent l'action de l'Administration communale. Publier la liste des instances au sein



desquelles elle délègue certains de ses membres constitue, aux yeux de la Municipalité, une information digne de figurer dans le rapport de gestion. En revanche, elle n'a jamais considéré comme pertinente la publication d'autres informations sur les instances concernées. En effet, les données concernant ces instances ne relèvent pas à proprement parler de la gestion municipale.

La Municipalité considère légitime que le Conseil communal – sa Commission permanente de gestion en particulier – puisse souhaiter disposer d'informations sur telle ou telle instance au sein de laquelle la Commune délègue des représentants. Elle répondra volontiers aux questions de cette nature qui lui seraient posées. Elle ne peut en revanche envisager de procéder à une étude générale dont l'intérêt lui échappe et qui nécessiterait un volume de travail particulièrement important.

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions posées par M. Hildbrand :

*1. La Municipalité peut-elle compléter la liste des entités dans lesquelles des conseillers municipaux sont présents ?*

La liste figurant dans le dernier rapport de gestion a été établie à la date du 31 décembre 2008. Elle est complète sous réserve des nouvelles délégations décidées courant 2009 qui seront incorporées au tableau publié dans le prochain rapport de gestion.

*2. La Municipalité peut-elle indiquer qui sont les autres membres de ces organes ?*

La Municipalité estime qu'une liste de noms n'apporterait aucune information pertinente au Conseil communal. Tel ne serait peut-être pas le cas d'une liste comportant également des indications sur les instances déléguant des représentants au sein de ces organes. Etablir une telle liste représenterait toutefois un effort considérable et sans rapport avec l'intérêt de l'opération, ce d'autant plus que ces informations ne figurent même pas parmi les informations mises à disposition par le Registre du commerce.

*3. La Municipalité peut-elle indiquer quels sont les modes de désignation (des membres de ces organes) ?*

Fournir ce type d'information nécessiterait de passer en revue les statuts de l'ensemble des instances au sein desquelles la Municipalité a délégué un ou plusieurs de ses membres. Là encore, le volume de travail requis serait sans rapport avec l'intérêt de telles indications. Pour ce qui la concerne et dans la mesure du possible, la Municipalité a pour habitude de déléguer celui ou ceux de ses membres le(s) plus directement concerné(s) par les activités de l'instance en cause.

*4. La Municipalité peut-elle indiquer combien de séances ont lieu par année et quelle en est la durée moyenne ?*

La Municipalité peut tout au plus indiquer que la charge de travail représentée par les délégations objets de la question est sujette à d'importantes variations, notamment en fonction des problèmes que les organes des instances ont à résoudre. Elle estime pour le reste que la manière dont ses membres organisent leur temps de travail ne relève pas de la compétence du Conseil communal.

*5. La Municipalité peut-elle indiquer à combien se monte le total général des rémunérations versées à la Ville du fait des activités précitées effectuées par les conseillers municipaux ?*

Le Règlement pour la Municipalité de Lausanne impose la rétrocession à la Caisse communale de toutes les indemnités perçues en qualité d'administrateur, de même que celles reçues en qualité de représentant de la Commune dans les organes d'institutions sans but lucratif (art. 11 et 13 du règlement). En 2008, les comptes communaux ont enregistré, à ce titre, une recette de Fr. 410'762.35 :

Administration générale et Finances	76'800.–
Sécurité publique et sports	2'700.–
Culture, logement et patrimoine	41'985.95
Travaux	31'345.–
Enfance, jeunesse et éducation	24'378.40
Sécurité sociale et environnement	12'626.–
Services industriels	220'927.–
<b>Total</b>	<b>410'762.35</b>

*6. La Municipalité peut-elle indiquer s'il y a d'autres entités dans lesquelles la Ville est représentée, par exemple par des chefs de service et, si oui, quel en est le nom ?*

Des collaborateurs de l'Administration communale représentent la Commune dans diverses instances. La Municipalité n'en tient pas la liste à jour, cette responsabilité relevant des directions en rapport avec ces instances.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz  
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Postulat de M. Fabrice Ghelfi :**

**« Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise »**

*Dépôt*

Lausanne, le 18 novembre 2009

(Signé) Fabrice Ghelfi

**Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : «Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Vidy-Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe et en fin de semaine»**

*Dépôt*

Lausanne, le 24 novembre 2009

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

**Interpellation de M. Roland Philippoz : «Petit trafic : et si on s'intéressait aux consommateurs festifs ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 15 novembre 2009

(Signé) *Roland Philippoz*

**Interpellation de M. Fabrice Ghelfi et consorts : «Nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics – quelles sont les actions que la Municipalité a entreprises ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 20 novembre 2009

(Signé) *Fabrice Ghelfi et 4 cosignataires*

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – L'urgence a été demandée pour cette interpellation. La majorité du Bureau l'a accordée.

**Interpellation de M<sup>me</sup> Sylvie Favre et consorts : «Métamorphose : quelle procédure pour la réalisation d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 24 novembre 2009

(Signé) *Sylvie Favre et 4 cosignataires*

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – L'urgence a été demandée, elle a été accordée par la majorité du Bureau.

**Interpellation de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht et consorts : «Engagement de dix policiers à Celtus, et après ?»**

*Dépôt*

Lausanne, le 24 novembre 2009

(Signé) *Evelyne Knecht et 4 cosignataires*

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – L'urgence a été demandée, elle a été accordée par la majorité du Bureau.

**M<sup>me</sup> Vanessa Benitez Santoli, secrétaire :** – J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

**Le président :** – Merci, Madame la Secrétaire. Je vous fais part aussi, avant de vous donner le programme de la soirée, d'une communication. Durant cette première séance, M. le conseiller municipal Jean-Yves Pidoux ne sera pas là. Il nous rejoindra vers 19 h 30. Je dois également excuser l'absence de M. le conseiller municipal Jean-Christophe Bourquin en ce début de séance.

Encore une information : vous trouverez sur la table à l'entrée de cette salle une brochure présentant le site du futur Musée cantonal des beaux-arts. Vous pouvez vous servir sans autre.

Pour ce soir, nous avons quatre urgences de la Municipalité. Il s'agit des points R44, R45, R46 et R47 de notre ordre du jour.

Compte tenu de la réponse à l'interpellation urgente de M<sup>me</sup> Isabelle Mayor, avec ses vingt-trois ou vingt-quatre questions, le Bureau a souhaité prendre aussi en urgence le point R30. Celui-ci, comme la réponse à l'interpellation urgente, sera traité au début de la deuxième partie de notre séance.

Entre deux, en fonction de l'avancement de notre ordre du jour, nous traiterons essentiellement des rapports. Comme nous papillonons un peu d'un objet à l'autre, ce qui est contraire à l'article 55 de notre Règlement, je sollicite votre approbation. Etes-vous d'accord de travailler de cette manière afin d'avancer dans les rapports, tout en traitant l'interpellation urgente ? J'ouvre la discussion sur ce programme. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Donc allons dans ce sens ! Mais M<sup>me</sup> Sylvie Favre demande la parole.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Sylvie Favre Truffer (Soc.) :** – Qu'en est-il des autres interpellations urgentes ?

**Le président :** – Les autres interpellations urgentes passeront dans la foulée de la réponse à celle concernant le m3.

Entre deux, nous reviendrons chaque fois aux rapports, et c'est pourquoi j'ai soumis cette proposition à la discussion.

Pas d'autres commentaires? Nous passons sans autre à notre ordre du jour, les questions orales.

### Questions orales

#### Question

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (LE)** : – Ma question concerne la Direction des travaux. Avez-vous eu connaissance, ou avez-vous été informés de l'implantation d'une école à l'avenue de Provence? Si oui, des mesures de sécurité ont-elles été prises pour éviter des accidents tragiques comme celui dont a été victime une jeune fille devant le gymnase de Sévelin? Et si ce n'est pas le cas, de grâce, ne me répondez pas simplement : «Non»!

#### Réponse de la Municipalité

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux** : – Vous me voyez un peu embarrassé, parce que la réponse est non...

(Rumeurs.)

Il faut qu'on me dise exactement où se situe le lieu cité dans le journal, je ne le connais pas. Je prendrai contact, ou la Municipalité en décidera demain, puisqu'un courrier est prêt pour obtenir plus de précisions sur les intentions de l'Etat. Nous avons entendu parler de l'implantation à moyen terme d'un gymnase dans l'Ouest lausannois. Nous savions qu'il y avait un intérêt pour les terrains de Malley, mais nous n'avons pas reçu de demande formelle. En effet, aujourd'hui, le Plan directeur localisé ne prévoit pas un tel bâtiment. A court terme, nous avons été aussi surpris et inquiets que vous. D'après le peu d'informations dont nous disposons, le site est plus ou moins sécurisé. Ce qui nous inquiète, ce sont les lieux de détente pour les étudiants, ainsi que l'arrivée de nombreux gymnasiens, 450 d'après ce que nous avons pu lire dans le journal, à scooter, à vélo, bref, tout ce qui concerne l'utilisation du domaine public. Donc nous prendrons langue avec le Conseil d'Etat à ce sujet.

#### Question

**M. Nicolas Gillard (LE)** : – Ma question s'adresse à M. Tosato. Je déclare mes intérêts : je suis le papa d'une petite fille qui vient d'entrer en cinquième année au collège de Béthusy. Je me suis rendu dernièrement dans ces lieux pour une soirée destinée aux parents et j'ai pu constater que les conditions d'enseignement dans le bâtiment principal, sur le plan de la vétusté des équipements, n'étaient probablement pas celles qu'on peut attendre d'un collège à Lausanne. Je prends l'exemple de Béthusy, parce qu'à part

l'aula, en rénovation, le bâtiment principal n'a manifestement pas fait l'objet de travaux depuis les années 1960. C'est un exemple, mais il a fallu attendre que la corniche de Villamont soit sur le point de s'effondrer pour qu'on refasse l'enveloppe du bâtiment. Je ne parle pas de Saint-Roch, et des sources bien renseignées m'ont indiqué qu'il y avait plusieurs plaintes sur la vétusté de certains bâtiments et de certains équipements au Belvédère. C'est un contraste : Lausanne a bientôt le plus bel Opéra de Suisse, aura peut-être un m3 dans quelques années. On dépense des centaines de millions de francs pour une caisse de pensions, on renouvelle bientôt l'équipement informatique de toute l'Administration. Et dans certains endroits, même si ce n'est pas général, des bâtiments publics ressemblent davantage à des établissements roumains qu'à des établissements suisses. J'entends que cela suscite une réaction, mais, objectivement, quand vous voyez l'état extérieur du collège de Villamont avant le début des travaux, je vous assure que cela fait peur.

Je sais que ça coûte très cher, je sais que la rénovation d'un bâtiment scolaire est une entreprise d'envergure. Mais l'école, c'est le premier lieu de contact des enfants avec l'Etat et c'est surtout le lieu où l'égalité doit se manifester de la manière la plus flagrante, notamment chez les enseignants. Il me semble que c'est une priorité. D'où ma question : quel est le plan de la Municipalité, à court et à moyen terme, pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires de Lausanne?

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education** : – Je n'ai pas le plan des investissements sous les yeux. Dans le cadre d'une question orale, c'est difficile de vous répondre de manière complète. Mais je vous présenterai volontiers le plan des investissements dans les bâtiments scolaires jusqu'en 2025.

Pour ce qui concerne précisément Béthusy, nous avons prévu de détruire la salle de gymnastique existante, qui date des années 1980, et de la remplacer par une nouvelle. Nous avons également prévu de rénover l'aile du bâtiment où votre enfant va à l'école, puisqu'elle est en cinquième. La rénovation est prévue avec le crédit-cadre que vous avez voté pour ces quatre ans.

Concernant Saint-Roch, nous ne commencerons pas la rénovation avant d'avoir fini celle de Villamont. Les bâtiments Villamont–Saint-Roch–Prélaz forment un seul établissement et nous organisons un tournus des élèves. Nous ne pouvons par conséquent pas entamer des rénovations en même temps.

Le plan des investissements prévoit des petits et des gros objets. Vous avez lu dans la presse que nous rénovons les salles de gymnastique de l'Elysée, par exemple, endommagées dernièrement par un incendie. Dans le plan des investissements pour les quatre prochaines années, il est égale-

ment prévu de rénover le bâtiment de Montriond, un des plus anciens. C'est aussi un bâtiment classé, ce qui nécessite une opération globale particulière.

Je crois ne pas trop m'avancer en vous disant que la Municipalité ne souscrit pas à votre avis que nos bâtiments sont aussi « bien » entretenus que les bâtiments roumains.

#### Question

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Ma question s'adresse au syndic et concerne le City-Serpent de mer, dont nous n'avons plus parlé depuis longtemps – ce qui n'est pas forcément une mauvaise chose d'ailleurs. Mais nous en reparlerons bientôt de nouveau.

Suite à deux demandes visant à obtenir la transparence et les comptes de la Fondation City Management, l'association Super City Management non merci! a reçu deux réponses contradictoires. La première, signée par le syndic en tant que vice-président de la Fondation, dit ceci – je lis pour ne pas commettre d'impair: *« Les comptes de notre Fondation sont chaque année révisés par notre organe de révision, contrôlé par le Service communal de révision, puis vérifiés par notre Autorité. Cela devrait être une garantie suffisante pour les tiers, dont l'association susmentionnée, que le Règlement communal auquel est soumise notre Fondation est appliqué correctement. »* Ça, c'était la réponse du 9 mars 2009. Cette même question a été posée à la Municipalité, qui répond le 21 octobre 2009 comme suit: *« Par ailleurs, nous signalons que le Service de la révision de la Commune de Lausanne n'est pas l'organe de révision de cette fondation, comme cela ressort très clairement du Registre du commerce. Elle n'a donc nullement élaboré un rapport de révision à ce titre. En outre, ce service n'a pas accompli un quelconque contrôle de conformité et d'exactitude de la comptabilité... »*, etc.

J'aimerais savoir quelle est la bonne version. Le Service de la révision révise-t-il ou pas ces comptes? Deuxième question: le Conseil communal pourrait-il être nanti de ces comptes, notamment avant la discussion du préavis 2009/33? Histoire que nous puissions nous convaincre que les comptes ont été bien tenus, d'une part, et, d'autre part, que les réserves par quartier ont été traitées comme il se doit.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je comprends l'interrogation de M. Hubler. En fait, l'organe officiel de révision de la Fondation n'est pas le Service de la révision. En revanche, comme pour tout organe subventionné par la Ville, le Service de la révision a un pouvoir de contrôle. Mais pas de réviseur. Ça, c'est le fond.

Par ailleurs, je ne peux pas vous dire si, dans les quatre ou six derniers mois, le Service de la révision a exercé ce

pouvoir de contrôle, parce que ce service jouit d'une certaine indépendance. Il faudrait que je me renseigne pour vous le dire.

De toute manière, il a un pouvoir de contrôle, notamment dans toutes les associations auxquelles nous accordons une forme de subvention. Jusqu'à aujourd'hui, pour le City Management, il y avait une taxe et une subvention. Nous passerons à un régime de subvention si vous suivez la proposition municipale. Le Service de la révision fait un deuxième contrôle au moins une année sur trois ou quatre. Je ne peux pas vous dire s'il l'a fait cette année. Mais, le cas échéant, on peut le lui demander.

Le préavis 2009/33 recommande d'abroger, comme le demande l'initiative, le règlement actuel de taxation. Il explique ensuite pourquoi la Municipalité veut maintenir une subvention. Ce n'est pas tout à fait votre question, en l'occurrence. Mais je vais m'enquérir auprès du Service de la révision s'il a fait une opération récente. Et s'il ne l'a pas faite, il en fera une prochainement...

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Ma deuxième question était: est-ce que le Conseil communal pourrait être nanti des comptes de cette fondation, afin d'être convaincu, avant de voter le préavis 2009/33, qu'ils sont traités comme il se doit?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il y a un organe de révision officiel, labellisé, qui contrôle les comptes de la Fondation. Comme pour toute autre fondation subventionnée par la Ville, il n'y a pas de pouvoir direct de contrôle et de publication de l'ensemble des comptes, bien qu'il n'y ait, en l'occurrence, rien de particulier à cacher. Ça, c'est pour la question technique.

Lorsque le Service de la révision fait un rapport, les commissaires d'une de vos commissions, sauf erreur celle de gestion, peuvent lire tous les rapports établis. Mais aucun ne sort. Je ne vois pas de raison pour que, dans ce cas particulier, ce rapport, réclamé avec insistance par une personne que vous appréciez beaucoup, lui parvienne directement par cette voie un peu spéciale.

#### Question

**M<sup>me</sup> Andrea Egli (AGT) :** – Nous sommes confrontés à un problème assez incompréhensible. D'un côté, les accueillantes maternelles, anciennement les mamans de jour, n'ont pas le quota d'enfants prévu, cela depuis plusieurs mois. Ce qui signifie pour elles une baisse de salaire, mais sans droit au chômage. Que ce soit bien clair! D'un autre côté, des parents sont à la recherche de places pour faire garder leurs enfants. Or on leur dit qu'il n'y a pas d'accueillantes disponibles. La situation est grave et les accueillantes maternelles ont adressé une pétition au municipal en charge du dossier. En effet, la réponse qu'elles ont reçue était qu'il n'y avait pas le budget nécessaire. On pourrait presque dire que la Municipalité les aurait mises au chômage technique sans droit à allocation.

Cela nous incite à poser deux questions. D'abord, comment la Municipalité a-t-elle permis que cela se produise ? Pour quelle raison en est-on arrivé là ? Ensuite, si elle n'avait pas le budget nécessaire ou si elle s'était trompée dans ses calculs, pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas demandé un crédit supplémentaire ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation :** – J'ai reçu, en effet, une pétition de l'Association AMiFa, qui gère les accueillantes en milieu familial. Je les ai vues il y a deux semaines et nous avons convenu d'une rencontre pour examiner quelles sont les préoccupations. Ce soir, sans vouloir anticiper sur les discussions, je peux simplement vous dire que vous avez voté un budget en décembre de l'année dernière et que nous demandons à l'Association de le respecter. Toute place d'accueil et tout enfant supplémentaires qu'elle prend en charge augmentent les dépenses. Suite à la discussion, on pourrait imaginer d'augmenter ce budget, si la Municipalité et le Conseil communal l'acceptent. Mais peut-être parviendrons-nous aussi, dans cette discussion, à nous mettre d'accord sur l'âge des enfants que les accueillantes pourraient prendre en charge.

Dans le budget pour l'année prochaine, une augmentation est d'ores et déjà prévue, qui devrait leur permettre d'accueillir davantage d'enfants.

*Question*

**M<sup>me</sup> Marlène Bérard (LE) :** – Ma question s'adresse à M. le municipal Vuilleumier. Il y a plusieurs mois, un postulat de LausannEnsemble a été renvoyé à la Municipalité. Il demandait l'étude de la pose de caméras de vidéosurveillance dans des lieux dits « chauds » de la ville. Quand la Municipalité entend-elle présenter son préavis au Conseil communal ?

*Réponse de la Municipalité*

**M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports :** – Le préavis est en relecture. Il a nécessité d'assez nombreuses recherches sur ce qui se passe dans d'autres villes, conformément à ce qui avait été maintenu des demandes du motionnaire. Je pense que ce préavis sera soumis au Conseil au début de l'année prochaine.

**Le président :** – Je n'ai plus d'autre question. Nous passons à la suite de notre ordre du jour, c'est-à-dire aux rapports. Nous prenons les urgences municipales, la première est au point R44. Je prie M. Jean-François Cachin de nous rejoindre à cette tribune.



## Remplacement du parc des micro-ordinateurs

### Préavis N° 2009/38

Lausanne, le 12 août 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'780'000.– afin de remplacer tous les postes de travail informatiques. Différé de 2 ans par rapport aux prévisions, le remplacement des stations de travail est maintenant nécessaire dans la mesure où les ordinateurs sont proches du terme de leur durée d'exploitation, tant sur le plan de la fiabilité que sur celui des performances, car les nouvelles versions des logiciels nécessitent des configurations plus performantes pour pouvoir fonctionner correctement.

#### 2. Préambule

La Ville de Lausanne a toujours conduit une politique dynamique dans le développement des outils et des moyens informatiques soutenant ses activités. Lors des différentes évolutions du système d'information, elle s'est ainsi dotée des infrastructures techniques nécessaires et essentielles à la conduite de ses activités.

Aujourd'hui, plus de deux collaborateurs sur trois utilisent régulièrement des moyens informatiques pour assurer leur service.

La qualité des prestations demeure intimement liée à la qualité et à la motivation du personnel. Malgré cela, l'omniprésence des outils informatiques dans les tâches journalières fait que la bonne facture, la flexibilité, la performance et la disponibilité des équipements et des infrastructures informatiques sont devenues essentielles.

Le présent préavis prend en compte les besoins des utilisateurs qui ont été formalisés dans les objectifs d'évolution du système d'information, tels qu'exposés dans le schéma directeur informatique 2006-2011.

#### 3. Situation actuelle

##### 3.1 Historique

Le précédent remplacement du parc micro-informatique a été effectué durant le 4<sup>e</sup> trimestre 2003, dans le cadre du projet «START». Le préavis 2002/47 prévoyait qu'une telle opération aurait désormais lieu tous les 4 ans afin d'en garantir l'homogénéité et la performance. En définitive, il est apparu possible et opportun de retarder cet investissement, qui a permis de réaliser une économie globale d'environ Fr. 2'000'000.– sur 2 ans.

##### 3.2 État du parc

La grande majorité des postes de travail a donc atteint aujourd'hui la limite des performances acceptables et d'obsolescence face à l'évolution de l'environnement logiciel, qui exige une configuration du matériel de plus en plus élevée. En outre, la gestion des réparations devient de plus en plus difficile, ce qui péjore non seulement la qualité de travail des utilisateurs mais augmente la charge de travail de l'équipe de support du SOI.

Quelque 3500 postes de travail sont actuellement dénombrés. Leur niveau technique est très variable et leur capacité diffère en fonction de la date d'acquisition. En effet, les remplacements effectués suite à des pannes ainsi que l'acquisition de nou-

veaux postes, destinés à équiper des fonctionnaires dont le travail a évolué, ont nécessité l'achat d'unités supplémentaires chaque année. Ces acquisitions ont été financées par les préavis des autorisations d'achats. Le parc des stations de travail se subdivise en quatre grandes catégories :

1. les postes dits bureautiques : 2'430 unités ;
2. les postes dits graphiques ou DAO, principalement utilisés pour les applications métiers : 482 unités ;
3. les portables : 565 unités (dont environ 2/3 de portables «légers» et 1/3 de portables «lourds», équipés d'écrans et de claviers plus grands) ;
4. les postes dits techniques, qui servent à la gestion de processus ou d'équipements : 92 unités.

L'évolution des achats de postes (hors PC techniques) depuis 2003 s'est effectuée selon le tableau ci-dessous. Les remplacements de postes nécessaires après l'échéance de la garantie sont également comptabilisés :

	<b>PC</b>	<b>Portables</b>	<b>Total</b>
Projet START	2'200	300	2'500
2004	18	6	24
2005	105	54	159
2006	126	39	165
2007	129	39	168
2008	220	84	304
2009 (1 <sup>er</sup> semestre)	76	39	115
<b>Total des achats</b>	<b>2'874</b>	<b>561</b>	<b>3'435</b>

Quelques PC acquis avant 2003 n'ont pas été remplacés au moment du projet START et sont toujours utilisés. Ceci explique les différences entre ce tableau et les chiffres annoncés aux points 1 à 3 ci-dessus.

### 3.3 Rappel : préavis 2007/59

#### 3.3.1 Système d'exploitation

Le préavis 2007/59 prévoit d'opérer le remplacement du système d'exploitation (OS) actuel, Windows XP, simultanément avec le remplacement des stations de travail. Les licences de l'OS Microsoft ont été acquises au mois de juin 2008 et donnent droit à Vista ou à son successeur Windows 7. L'achat des licences Microsoft 7 n'entre pas dans le cadre du présent préavis, puisqu'il a déjà été approuvé dans le cadre du préavis 2007/59.

##### 3.3.1.1 Logiciels bureautiques

Le préavis 2007/59 prévoit d'effectuer, dans le cadre du remplacement des stations de travail, la mise à jour de la suite bureautique pour bénéficier des gains de productivité amenés par MS Office 2007. Le coût des licences Microsoft Office n'entre pas dans le cadre du présent préavis, car il est financé par le préavis 2007/59.

#### 3.3.2 Mise en place de la plateforme collaborative

Le préavis 2007/59 prévoit le déploiement d'une plateforme de travail collaboratif intégrée à Microsoft Exchange 2007 permettant de gérer : l'indicateur de téléprésence, la messagerie, la messagerie instantanée, la téléconférence, la vidéo-conférence et le partage de documents bureautiques pour faciliter le travail collaboratif. L'achat des licences de la plateforme de travail collaboratif n'entre pas dans le cadre du présent préavis, car il a déjà été approuvé dans le cadre du préavis 2007/59.

#### 3.3.3 Mise en place du réseau sans fil (Wi-Fi)

Le préavis 2007/59 prévoit le déploiement d'une infrastructure sans fils dans les locaux de l'Administration communale. Le déploiement s'effectue en fonction des besoins identifiés, sachant que les locaux communautaires, tels que les salles de conférences, sont prioritaires. L'achat des bornes Wi-Fi et de l'infrastructure centralisée nécessaire à leur gestion n'entre pas dans le cadre du présent préavis, car il a déjà été inscrit au préavis 2007/59. Par contre, les postes de travail mobiles et les coûts de communication y relatifs sont pris en compte dans la présente demande de crédit d'investissement.

### 3.3.4 Logiciels : mise à jour des logiciels métiers

Les logiciels métiers peuvent être classés en trois catégories principales, suivant leur architecture technique :

1. les logiciels « webables », accessibles à partir du réseau et ne nécessitant pas d'installation spécifique sur le poste de travail. Ces logiciels nécessitent un navigateur web banalisé de type Microsoft Explorer ou Firefox ;
2. les logiciels « client/serveur » qui sont accessibles depuis le réseau et qui nécessitent l'installation de logiciels spécifiques sur le poste de travail ;
3. les applications « locales » non accessibles à partir du réseau et installées directement sur le poste de travail.

### 3.3.5 Applications de type « webables »

Les navigateurs web ont évolué et de nouvelles versions plus riches et mieux sécurisées sont disponibles. La compatibilité avec les logiciels doit être validée et, le cas échéant, ces derniers doivent être adaptés aux nouveaux navigateurs web.

### 3.3.6 Logiciels embarqués

Les applications de type client/serveur ou locales nécessitent l'installation de la partie client du logiciel sur le poste de travail. Ces logiciels devront être validés, potentiellement adaptés ou mis à jour. Dans tous les cas, une analyse détaillée des validations à effectuer sera entreprise. Pour mémoire, le projet START (2003) avait nécessité un montant de Fr. 700'000.– pour financer un travail de validation analogue. Ce montant n'entre pas dans le cadre du présent préavis car il a déjà été prévu au préavis 2007/59.

## 3.4 Périphériques

Bien que la grande majorité des périphériques ait des interfaces standardisées, il reste encore quelques appareils qui nécessitent une mise à jour. Grâce au travail systématique de rationalisation accompli ces dernières années sur le parc des périphériques, une somme de Fr. 20'000.– pour traiter les cas résiduels est prévue à cette fin.

## 3.5 Déploiement des logiciels sur les postes de travail

Les étapes les plus lourdes de la gestion des postes de travail sont celles de la mise en service et du remplacement des ordinateurs, en raison de la configuration logicielle individuelle de chaque utilisateur.

De grandes améliorations ont pu être apportées au processus de déploiement des postes de travail dans le cadre du précédent renouvellement du parc. L'industrialisation du processus a permis d'automatiser dans une large mesure la gestion des appareils actifs. Ce processus peut encore être amélioré en vue d'en diminuer les coûts, en tirant parti des avancées technologiques. La récente mise en place d'une infrastructure de déploiement permettra de réduire sensiblement la charge de travail des correspondants micro-informatiques (CMI) ainsi que du groupe de soutien du SOI. Un « re-packaging » de l'ensemble des logiciels installés sur les postes de travail est donc nécessaire. Cette tâche sera confiée à une société spécialisée afin de gagner en efficacité.

### 3.5.1 Dépannage logiciel et matériel

Les dépannages des logiciels sont assurés par les CMI avec, le cas échéant, un support de deuxième niveau du SOI. Généralement, le nombre de pannes est fortement dépendant de la stabilité du logiciel et de l'adéquation du matériel au logiciel. La complexité et la diversité des pannes diminuent fortement en réduisant les variantes de matériels et de logiciels pris en considération.

Les dépannages des équipements sont gérés par le SOI, en collaboration avec les CMI. Un prestataire de services assure les interventions sur site des équipements défectueux ou l'acheminement à son atelier si nécessaire, de même que la réinstallation sur site après réparation. En 2008, sur les 956 incidents reportés au groupe de soutien du SOI concernant les postes de travail, 321 ont nécessité la réparation ou le remplacement du PC, 73 la réparation ou le remplacement de l'écran et 262 la réinstallation des logiciels. En plus des interventions du prestataire externe, chaque incident a nécessité en moyenne 40 minutes d'intervention de la part des CMI et du SOI.

## 4. Mobilité

Le SOI a réalisé une enquête auprès de tous les fonctionnaires des services de l'Administration pour connaître leurs besoins en matière d'équipements mobiles nécessaires à leurs activités professionnelles. Cette étude a porté sur l'accomplissement des tâches en dehors des locaux de l'Administration communale et nécessitant de pouvoir disposer d'une infrastructure informatique. Les résultats de cette enquête ont permis de déterminer le nombre et les types d'équipements nécessaires aux 4 typologies de profils utilisateurs qui ont ainsi été définies :

Sans besoin de mobilité informatique	790 PC et 240 PC techniques, tous de type <i>desktop</i>
Avec besoin <u>limité</u> de mobilité informatique	980 PC de type <i>desktop</i> et accès depuis les lieux de travail éloignés par la virtualisation de leur environnement sous Internet
Avec un besoin <u>avéré</u> de mobilité informatique	une grille de critères plus détaillés est nécessaire ; elle détermine les ordres de grandeur à affiner, à savoir 380 PC de type <i>desktop</i> et 470 PC portables
Avec un besoin <u>élevé</u> de mobilité informatique	525 PC portables (dont 125 <i>tablet PC</i> ) ; la dotation complémentaire d'un appareil de type <i>Smartphone</i> ressortant de la compétence de la hiérarchie

### 4.1. PC portables

L'enquête de mobilité a mis en évidence une augmentation sensible du nombre de PC portables nécessaires. Les PC portables seront dotés d'une carte de transmission DATA sur le réseau d'un opérateur de télécommunications et d'une antenne Wi-Fi afin de pouvoir offrir une couverture suffisante en termes de connectivité.

### 4.2 Meilleure sécurisation du réseau et du poste de travail

La possibilité pour les postes de travail d'accéder à Internet et au réseau RECOLTE ainsi que la possibilité de lire des données stockées sur des supports externes à RECOLTE exposent l'ensemble du réseau et des postes de travail qui s'y connectent à des risques de sécurité. De plus, les possibilités de travailler à distance avec des appareils mobiles tels que les PC portables et les Smartphones étendent ces risques hors du périmètre du réseau RECOLTE. La sécurité d'accès et la sécurité du poste de travail doivent donc être renforcées tout en garantissant la souplesse d'utilisation.

### 4.3 Virtualisation des postes de travail

Pour rappel, le réseau RECOLTE est constitué de 230 sites dont 65 % sont interconnectés par fibre optique. Malgré les différentes possibilités d'interconnexion possibles, par le réseau RECOLTE, le télé-réseau et Swisscom, il reste un certain nombre de sites, distants et mal desservis, qui sont connectés par des liaisons à faible débit. Certains utilisateurs sont donc pénalisés lorsqu'ils doivent transférer d'importants volumes de données (fichiers ou messagerie). Pour pallier ce problème, le SOI a étudié différentes possibilités et envisage de mettre à disposition une solution de virtualisation des postes de travail spécifique à ces utilisateurs. Elle consiste à créer une plateforme centralisée où sont hébergés des postes de travail virtuels, dont les périphériques sont accessibles à distance. Le stockage des données et les traitements s'effectuant sur des serveurs, ils ne dépendent alors pas du faible débit de transmission.

## 5. Physionomie du nouveau parc

### 5.1 Infrastructures micro-informatiques

Les PC actuels doivent être remplacés par du nouveau matériel ; 6 configurations standard sont prévues :

- les PC «bureautiques» ;
- les PC techniques «graphiques» ;

- les PC portables « lourds » avec grand écran et clavier ;
- les PC portables « légers » ;
- les PC portables « Tablet » permettant l'écriture manuscrite ;
- les PC « techniques », généralement acquis dans le cadre d'une solution métier. Ces PC n'étaient pas inclus dans le précédent renouvellement du parc en 2003 et étaient financés par les autorisations d'achats annuelles. Ces postes ont généralement des configurations spécifiques déterminées par les métiers. Ils sont pris en compte dans le présent préavis.

### 5.2 Cycle de vie des postes de travail

Le préavis 2002/47 fixait le principe d'effectuer un renouvellement du parc tous les 4 ans. En pratique, il s'est avéré que les PC « bureautiques » ont pu être utilisés beaucoup plus longtemps sans inconvénient majeur, du fait de la faible évolution des ressources exigée par les logiciels qui y sont installés. Ceci a permis de prolonger la durée d'utilisation de ces machines jusqu'en 2010. Sur la base de l'expérience acquise, le cycle de vie de renouvellement des postes de travail bureautiques est donc désormais de 6 ans.

Les PC « graphiques » nécessitent d'être mis à jour plus fréquemment afin de pouvoir fournir la puissance nécessaire aux applications métiers qui évoluent régulièrement. Ainsi, les machines acquises en 2003 ont dû faire l'objet de fréquentes améliorations (ajouts de mémoire et de cartes graphiques supplémentaires) afin qu'ils restent utilisables avec les nouvelles versions des logiciels métiers. Pour cette raison, le cycle de renouvellement de ces appareils est fixé à 3 ans.

Les PC « portables » sont, à cause du transport, plus vulnérables que les PC « bureautiques » et, pour ces raisons, doivent aussi être renouvelés tous les 3 ans.

### 5.3 Ecrans

Hormis un certain nombre de PC « graphiques » qui nécessitent des écrans professionnels à diagonale de 21", il n'est pas prévu de remplacer systématiquement les écrans bureautiques actuels de 17". Une telle opération coûterait plus de Fr. 550'000.–. Un montant de Fr. 100'000.– a cependant été prévu dans le cadre de ce préavis afin de prendre en compte le remplacement progressif de ceux qui tombent en panne ou qui doivent être remplacés dans le cadre de projets spécifiques, par exemple lorsqu'une application nécessite une diagonale d'écran plus conséquente. Un montant du même ordre sera inscrit aux autorisations d'achats des 4 prochaines années afin de pouvoir continuer à assurer ces remplacements.

### 5.4 Marché public

Le Partenariat des Achats Informatiques Romand (PAIR) regroupe la majorité des Administrations publiques romandes et a pour vocation de négocier des contrats cadres avec les fournisseurs, de manière à pouvoir obtenir les meilleures conditions possible sur le plus grand marché possible. Dans ce cadre, le PAIR publiera prochainement son appel d'offres pour les postes de travail à acquérir durant la période 2010–2011. L'adjudication de ce marché est prévue pour la fin du mois de novembre 2009 avec une entrée en vigueur du contrat dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La Ville de Lausanne, membre du PAIR, prévoit de participer à cet appel d'offres afin de bénéficier des meilleures conditions du marché et de pouvoir mutualiser l'effort important de définition des spécificités de cette mise au concours. Le groupe de travail du PAIR travaille en étroite collaboration avec l'Unité du développement durable du Département des infrastructures de l'Etat de Vaud, afin que ces principes soient pris en compte.

### 5.5 Postes bureautiques

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Remplacement des PC bureautiques sans écran	720	1'950	1'404'000
Remplacement des écrans 17" défectueux	290	345	100'050
<b>Total PC bureautiques</b>			<b>1'504'050</b>



## 5.6 Postes graphiques DAO

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Remplacement des PC DAO sans écran	1'320	481	634'920
Remplacement des postes DAO sans écran dans 3 ans	1'320	481	634'920
Remplacement des écrans DAO par des Eizo 21"	1'000	171	171'000
<b>Total PC graphiques</b>			<b>1'440'840</b>

## 5.7 Postes de travail portables

Les postes de travail portables doivent pouvoir se connecter au réseau RECOLTE. Afin de garantir la couverture nécessaire, la connexion est envisagée au travers des réseaux des opérateurs de télécommunications qui, grâce à l'amélioration constante des technologies de télécommunication (EDGE, UMTS, 3G, etc.), offrent une bonne et quasi-totale couverture du territoire. Le SOI a validé, lors d'une récente demande d'information préliminaire auprès des opérateurs de télécommunications, la possibilité de financer l'acquisition des PC portables par une fidélisation des abonnements de transmission de données. Ce type de contrat est aujourd'hui la norme pour les Smartphones. Après étude, il apparaît que la formule consistant à se faire remettre l'équipement moyennant un abonnement de télécommunication de type DATA forfaitaire sur 3 ans est la plus intéressante, en raison de la souplesse financière et des possibilités de renouvellement des appareils qu'elle offre. Le forfait de communication comprend le transfert de données sur le territoire suisse. Seuls les coûts du trafic international (*roaming*) sont facturés en sus.

La réduction de prix consentie par les opérateurs sur l'appareil est principalement liée au principe de fidélisation à l'abonnement de télécommunications. Le coût global de l'appareil dépend de sa configuration, en fonction du type d'utilisateur, et du taux de leasing appliqué.

Les prix et les conditions spécifiques proposées par les opérateurs de télécommunications permettent de chiffrer l'ordre de grandeur des coûts. Les montants définitifs seront ceux découlant de l'appel d'offres. Cette solution permet d'éviter de procéder à un investissement.

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Laptop 17"	0	350	0
Laptop 14"	0	650	0
PC Tablet	0	130	0
<b>Total portables</b>			<b>0</b>

## 5.8 Prévision de PC supplémentaires années 2–5

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Prévision de PC supplémentaires jusqu'en 2013	1'000	300	300'000
<b>Total postes supplémentaires</b>			<b>300'000</b>

## 5.9 Remplacement des postes techniques

Les PC « techniques », servant à la gestion de processus ou d'équipements métiers ont, pour la plupart, été financés par des préavis spécifiques des services. Ce matériel arrivant en fin de vie en 2010, il a donc été inclus dans ce préavis :

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Remplacement des postes dédiés aux applications techniques	3'000	92	276'000
<b>Total postes techniques</b>			<b>276'000</b>

### 5.10 Meilleure sécurisation du réseau et du poste de travail

	Coût unitaire	Quantité	Coût total
Outil d'identification et de contrôle des nouvelles connexions sur les réseaux	100'000	1	100'000
Serveur central : moniteur	50'000	1	50'000
Logiciel client (AV, ASpy, FW)	35	1'330	46'550
<b>Total sécurisation</b>			<b>196'550</b>

### 5.11 Système de virtualisation des postes de travail

Mise à disposition d'une solution de virtualisation des postes de travail pour 200 utilisateurs :

Virtualisation	Coût unitaire	Quantité	Total
Plateforme virtualisation PC (200 postes disposant de lignes à faible débit, externes, etc.)	1'100	200	220'000

### 5.12 Prestations de service

#### 5.12.1 Services de déploiement sur site

Le déploiement du précédent remplacement du parc a été confié à un prestataire externe, pour les aspects logistiques tels que la préparation des postes, le transport, le déploiement, le démontage et la reprise technique des anciens postes, ainsi que l'installation des nouveaux ordinateurs. Ces opérations ont nécessité environ 45 minutes d'arrêt par station de travail et un coût moyen de Fr. 200.– l'unité. Dans une perspective de réduction des coûts liés à du travail répétitif et non spécialisé, le SOI va tenter de confier cette mission à une équipe de demandeurs d'emploi, dans le cadre d'emplois temporaires subventionnés. Cette option, s'il s'avère possible de la confirmer, permettrait de réaliser une économie de l'ordre de Fr. 450'000.– sur le montant du crédit, en réduisant le coût d'installation des stations de travail à Fr. 50.– l'unité.

#### 5.12.2 Packaging des logiciels

Cette opération consiste à créer une image type des logiciels qui doivent être déployés sur les postes de travail afin de systématiser les processus de gestion, d'une part, en automatisant systématiquement les tâches répétitives et, d'autre part, en permettant une gestion précise de l'inventaire des logiciels.

#### 5.12.3 Service de support pendant la phase de déploiement

Le déploiement de l'ensemble des postes de travail exigera environ 4 mois, à raison de 40 postes par jour. À cette durée s'ajoute une période de préparation et de finalisation d'environ 6 mois.

Pendant le déploiement, l'équipe de soutien du SOI et les CMI des services seront fortement sollicités pour préparer et coordonner la livraison et le retrait des postes. Pour tenir compte de la charge de travail et des délais impartis, il sera nécessaire de renforcer l'équipe de projet du SOI afin qu'elle puisse assumer, en plus du support et des travaux habituels, les activités du projet. Les renforts nécessaires, récapitulés dans le tableau ci-dessous, concernent les activités suivantes : la gestion de projet, la sécurité, le développement, l'exploitation, le helpdesk, le soutien ainsi que la gestion administrative. Le coût de ces prestations est calculé sur la base de l'expérience acquise lors du remplacement du parc effectué en 2003.

Prestations de service	Coût unitaire	Quantité	Total
Reprise de l'ancien parc et déploiement des nouveaux PC	200	3'561	712'200
Mise à jour des applications Autocad, Access, FileMaker et autres développées	200'000	1	200'000
Support à la sécurité	60'000	1	60'000
Packaging des logiciels	1'000	360	360'000
Support Helpdesk, soutien, administratif, système et chef de projet	84'000	6	504'000
<b>Total prestations de service</b>			<b>1'836'200</b>

## 6. Aspects financiers

### 6.1 Acquisition des PC fixes et mise à jour de l'environnement informatique

Positions	Montants TTC
PC bureautiques	1'504'050
PC graphiques	1'440'840
Portables en leasing avec la carte DATA	0
Postes supplémentaires	300'000
Postes techniques	276'000
Sécurisation	196'550
Virtualisation	220'000
Prestations de service	1'836'200
Divers et arrondi	6'360
<b>Total arrondi</b>	<b>5'780'000</b>

Pour la plupart, les dépenses seront engagées en 2010, lors du déploiement.

Il est prévu d'affecter aux services commercialisés la part du crédit d'investissement qui les concerne, afin de permettre la récupération de la TVA correspondante. La répartition des dépenses est calculée au prorata du nombre de postes de travail des entités concernées, soit :

Services industriels :	570 postes soit 16,4% du parc	arrondi à	Fr. 950'000.–
Eauservice :	95 postes soit 2,7% du parc	arrondi à	Fr. 160'000.–

### 6.2 PC portables

Les coûts de mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de connectivité décrites au § 5.7, ne constituent pas un investissement.

Les dépenses correspondantes annuelles, d'environ Fr. 994'000.–, seront donc prises en charge par le budget de fonctionnement du SOI, au même titre que les autres dépenses de télécommunications.

### 6.3 Charges annuelles

Les charges financières annuelles découlant de l'investissement, calculées selon la méthode de l'annuité fixe, avec un taux d'intérêt de 3,5% et une durée d'amortissement de 5 ans, s'élèvent à Fr. 1'280'200.–.

### 6.4 Plan des investissements

Pour financer le renouvellement des postes de travail, le plan des investissements pour les années 2009 à 2012 prévoyait un montant de Fr. 8'000'000.–. Le montant arrêté pour la présente demande de crédit d'investissement tient compte :

- de l'absence d'investissement au titre des PC portables ;
- de la nécessité de procéder au remplacement des postes techniques, non prévue à l'origine ;
- des dispositifs de sécurisation, non prévus à l'origine ;
- des dispositifs de virtualisation des PC portables, non prévus à l'origine ;
- de diverses prestations de services, non prévues à l'origine.

#### *6.5 Amortissement anticipé du parc actuel*

Il convient d'amortir entièrement en 2010 les postes de travail financés par les autorisations d'achats informatiques annuelles. Pour ce faire, un crédit spécial d'amortissement de Fr. 570'000.– est nécessaire, à répartir entre l'AGF, les SIL et la Direction des travaux (eauservice). Ce montant inclut la valeur résiduelle de tous les postes acquis par le SOI jusqu'au 31 décembre 2008.

A relever encore que, si le constructeur retenu par l'appel d'offres est différent de l'actuel, les ordinateurs acquis durant l'exercice 2009 seront retirés du service et donc amortis sur un an seulement, en 2010, pour assurer l'homogénéité du parc.

#### *6.6 Valeur de rachat du matériel*

Basée sur l'expérience du projet de 2003, l'estimation de la valeur vénale du parc est de l'ordre de Fr. 150'000.–. Toutefois, aucune recette ne sera comptabilisée. En effet, les postes de travail actuels feront l'objet de dons, qu'il est prévu d'accorder en priorité aux associations caritatives et de réinsertion professionnelle, sans contrepartie financière.

#### *6.7 EtaCom*

Dans le contexte des démarches EtaCom, des services de la Ville de Lausanne sont sous contrat de prestation avec l'Etat de Vaud. Dans ces cas, les coûts effectifs engendrés par le remplacement du parc seront imputés aux services communaux concernés au travers des imputations internes, qui les refactureront à l'Etat, selon les modalités desdits contrats.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/38 de la Municipalité, du 12 août 2009 ;  
ouï le rapport de la commission nommée qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'780'000.– destiné à financer le renouvellement du parc des micro-ordinateurs fixes ainsi que les postes supplémentaires durant les années suivantes, montant réparti comme suit :
  - Fr. 4'708'000.– au SOI,
  - Fr. 916'000.– aux Services industriels,
  - Fr. 156'000.– à eauservice ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus sur une durée de cinq ans à raison de :
  - Fr. 941'600.– par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique,
  - Fr. 183'200.– par les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels,
  - Fr. 31'200.– par la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice ;
3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 sous les rubriques 1500.390 (Service d'organisation et d'informatique), 7.390 (Services industriels) et 4700.390 (eauservice) ;
4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2010 de Fr. 570'000.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel, réparti comme suit :
  - Fr. 457'600.– sur la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique,
  - Fr. 101'000.– sur la rubrique 331 du budget de fonctionnement des Services industriels,
  - Fr. 11'400.– sur la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2010 de Fr. 994'000.– destiné à financer la mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de transmission de données, sur la rubrique 1500.318 du budget de fonctionnement du SOI ;
6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.136 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre



Membres de la commission : M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Maurice Calame (LE), M<sup>me</sup> Sarah Frund (AGT), M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), M. Denis Pache (UDC), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Yvan Salzmänn (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – La séance de la commission N° 72 a eu lieu le vendredi 30 octobre 2009 de 14 h 00 à 16 h 45 et le vendredi 6 novembre de 11 h 00 à 12 h 00 à la salle des commissions de l’Hôtel de Ville de Lausanne.

Sont excusés : M. David Payot, remplacé par M<sup>me</sup> Sarah Frund, M<sup>me</sup> Françoise Longchamp, remplacée par M. Maurice Calame. Pour la 2<sup>e</sup> séance M. Jean-Charles Bettens, retenu par une autre séance de commission du CC.

La commission était dès lors composée, pour la séance du 30 octobre, de MM. Jean-François Cachin, rapporteur, Maurice Calame, Charles-Denis Perrin, Yvan Salzmänn, Roland Philippoz, Jean-Charles Bettens, Claude Bonnard, Nkiko Nsengimana, Denis Pache et de M<sup>me</sup> Sarah Frund. Pour la séance du 6 novembre de MM. Jean-François Cachin, Maurice Calame, Charles-Denis Perrin, Yvan Salzmänn, Roland Philippoz, Claude Bonnard, Nkiko Nsengimana, Denis Pache, et de M<sup>me</sup> Sarah Frund.

Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Steiger, adjoint au chef du Service d’organisation et d’informatique.

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, et l’Administration communale par MM. Gianfranco Moi, chef du SOI, Bernard Kirchofer, chef de section au SOI (1<sup>re</sup> séance), Johan Jaccard, chef de projet au SOI (1<sup>re</sup> séance), William Fusini, chef de projet (1<sup>re</sup> séance), Christian Rufieux, chargé des relations clientèle au SOI (2<sup>e</sup> séance).

*Rappel de l’objet du préavis 2009/38*

Par ce présent préavis, la Municipalité sollicite l’octroi d’un crédit d’investissement du patrimoine administratif de Fr. 5’780’000.– afin de remplacer tous les postes de travail informatiques. Différé de deux ans par rapport aux prévisions, le remplacement des stations de travail est maintenant nécessaire, dans la mesure où les ordinateurs sont proches du terme de leur durée d’exploitation, tant sur le plan de la fiabilité que sur celui des performances, car les nouvelles versions des logiciels nécessitent des configurations plus performantes pour pouvoir fonctionner correctement.

*Présentation du préavis par le syndic Daniel Brélaz*

Ce préavis a été élaboré en vue de pouvoir effectuer le second remplacement complet du parc des PC de l’Administration communale. Le premier ayant eu lieu durant le

quatrième trimestre 2003, les machines actuelles présentent suffisamment d’insuffisances en termes de capacité et de rapidité pour qu’il soit maintenant nécessaire de procéder à leur renouvellement. Cette opération a pu être retardée de deux ans par rapport à ce qui avait été annoncé dans le préavis 2002/47.

Le financement de ces dépenses est maintenant différencié : les écrans seront remplacés au fur et à mesure des besoins par le budget de fonctionnement, la durée de vie des PC fixes classiques est désormais fixée à six ans, tandis que celle des PC spécialisés et des portables est limitée à trois ans. Les portables ne seront plus achetés mais fournis par les opérateurs de télécommunication, au travers d’abonnements de transmission de données. Compte tenu des offres actuelles, ceci constitue une réelle économie.

Ce préavis présente d’autres nouveautés, tant du point de vue de la sécurisation, de la virtualisation, des postes de travail que de la diversification plus poussée du matériel qu’il est prévu de mettre à la disposition des collaborateurs en fonction de leurs activités.

*Cohérence de la démarche suite à l’acceptation à l’unanimité de la réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin « Etude des possibilités de migration de l’informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts » (séance du 22 janvier 2008/BCC N° 8/1)*

Avant de passer la parole à M. le chef du SOI, le président de séance informe les membres de la commission N° 72 que lors de la réunion de la Commission consultative d’informatique du mercredi 28 octobre 2009 le préavis des autorisations d’achats pour l’exercice 2010, rubrique matériel et logiciels informatiques, a été examiné. Si celui-ci est adopté par notre Conseil après le préavis 2009/38 – remplacement du parc des micro-ordinateurs – il devra être amendé, étant donné qu’il est prévu d’acheter 123 PC fixes et 70 PC portables, sans tenir compte des acquisitions de PC envisagées au chiffre 5 du préavis 2009/38.

Le chef du SOI remet aux membres de la commission un document présentant le contexte du projet de remplacement du parc, un résumé des différentes études et statistiques sur l’utilisation des logiciels libres par les grandes Administrations et leurs intentions à ce sujet, sur l’émergence des outils collaboratifs, ainsi qu’une synthèse des besoins en mobilité exprimés par le personnel de l’Administration communale et du matériel qu’il conviendrait d’attribuer à chaque catégorie de collaborateurs.

Ce préavis est la suite logique et annoncée du schéma directeur informatique et du préavis N° 2007/59, qui portait sur l’évolution et l’extension des infrastructures informatiques centrales.

S’agissant des logiciels libres, ce sujet a été traité à l’occasion du rapport-préavis N° 2007/26, qui répondait à la motion Jacques Bonvin (étude des possibilités de migration

de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts). On prétendait à l'époque qu'il était nécessaire de surseoir à l'adoption des logiciels libres pour les outils bureautiques. Ceci est toujours vrai aujourd'hui, car aucune des expériences menées par certaines collectivités publiques n'a été concluante jusqu'à présent. Le CHUV a ainsi dû réintroduire la messagerie Microsoft. Munich, après trois ans d'introduction des logiciels libres, n'a toujours pas terminé sa mutation et doit continuer d'exploiter les produits Microsoft en parallèle. Quant aux intentions affichées par le Canton de Vaud et la Ville de Genève, elles restent au stade des annonces. La Ville de Lausanne progresse, puisque plus de cinquante produits sont actuellement exploités ou en test. Il est par ailleurs prévu de rendre disponible sur le nouveau parc un certain nombre de logiciels libres, dont la suite Open Office virtualisée et le navigateur Firefox. Quant à la communication unifiée, elle vise à imbriquer tous les outils de communication : la messagerie électronique usuelle, la messagerie instantanée, la messagerie vocale et la vidéoconférence. Il apparaît aujourd'hui que la différence entre les logiciels propriétaires et les logiciels libres s'articule autour de la notion de services auxquels il est possible de s'abonner. Google et Microsoft vont dans cette direction, alors qu'il est peu probable que les logiciels libres, par nature peu intégrés, offrent un jour de telles possibilités. Le choix actuel de Microsoft permet donc de pouvoir disposer d'une palette de logiciels et de services homogènes sans problèmes majeurs d'adaptation. De son côté, la ville de Los Angeles disposera prochainement de la plateforme Google Apps qui présente des avantages similaires. Le district de Columbia a aussi franchi le pas.

Un commissaire reste persuadé qu'une migration progressive, programme par programme et dans un certain nombre de domaines, est surmontable et qu'il faudrait dès lors organiser les sessions de formation nécessaires.

Un autre commissaire rappelle que dans la réponse faite à la motion Bonvin, il était annoncé que des tests étaient en cours en vue de remplacer les outils bureautiques Microsoft par des logiciels libres, mais que les difficultés de migration de nombreuses applications développées sous Windows impliqueraient de conserver Microsoft dans la prochaine migration. Le résultat de cette étude n'étant pas intégrée au préavis 2009/38, il souhaite savoir pourquoi.

Suite aux informations données par le chef du SOI et ses collaborateurs concernant la politique lausannoise face aux logiciels libres et à la réponse à la motion Bonvin, plusieurs membres de la commission demandent des informations complémentaires.

Le chef du SOI ayant répondu à l'ensemble des demandes d'informations, il est proposé d'ouvrir la discussion générale.

#### *Discussion générale*

De nombreuses questions sont posées au chef du SOI par les membres de la commission, soit : pour quelles raisons

n'est-il pas fait référence dans ce préavis aux engagements pris à l'époque dans le domaine de la responsabilité sociale des fabricants à l'égard de leurs ouvriers notamment et des principes de responsabilités environnementales ? Quels sont les critères d'adjudication, concernant les postes acquis récemment et le nouveau matériel à commander ? N'est-il pas souhaitable d'intégrer à l'appel d'offres une clause de compatibilité avec le matériel acquis récemment par la commune ?

Le chef du SOI et M. le syndic ont répondu à toutes les questions posées, et une série de documents seront remis par courrier électronique à l'ensemble des membres de la commission (déclaration en matière de responsabilités sociales, déclaration du respect du principe d'égalité entre femmes et hommes, etc.).

La parole n'étant plus demandée, il est proposé d'examiner le préavis 2009/38 point par point.

#### *1. Objet du préavis*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### *2. Préambule*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### *3. Situation actuelle*

##### *3.1 Historique*

Un commissaire souhaite connaître comment le montant de Fr. 2 millions a été calculé. Le chef du SOI rappelle que ce montant correspond aux annuités d'amortissement diminuées de la valeur résiduelle.

Un autre commissaire se pose la question si le report du remplacement du parc d'une année supplémentaire ne représenterait pas une économie encore plus substantielle. Selon le chef du SOI, une prolongation supplémentaire ne serait pas rentable : le taux de pannes augmenterait nettement. De plus, les plateformes logicielles actuelles, la GED, les outils de gestion du cadastre, etc. nécessitent davantage de puissance, de capacité mémoire et de rapidité du processeur.

Le syndic rappelle qu'il est toujours difficile de déterminer quel est le dernier mois raisonnable pour changer de matériel. Dans le cas présent, il faut considérer que ce préavis est présenté deux ans au-delà de l'échéance initialement fixée.

##### *3.2 Etat du parc*

Un commissaire demande le nombre de personnes occupées par la maintenance du parc. Le chef du SOI précise que deux personnes s'y emploient entre d'autres activités et que les correspondants microinformatiques des services assurent également un support de premier niveau. Un autre commissaire pose la question s'il est envisageable qu'en lieu et place d'un investissement les PC soient fournis par un prestataire externe.

Il lui est répondu que la question de la location évolutive a été étudiée mais qu'elle se révèle financièrement beaucoup trop chère.

### *3.3 Rappel : préavis 2007/59*

#### *3.3.1 Système d'exploitation*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

##### *3.3.1.1 Logiciels bureautiques*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

##### *3.3.2 Mise en place de la plateforme collaborative*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

##### *3.3.3 Mise en place du réseau sans fil (Wi-Fi)*

Plusieurs commissaires se posent des questions sur la nécessité de développer le réseau Wi-Fi étant donné que par ce développement des demandes supplémentaires de PC portables vont être occasionnées. L'équipement en Wi-Fi des salles de classe est-il compatible et intégré dans ce point 3.3.3 ? Il semble que ces besoins en mobilité demeurent un leurre en ce sens que, par exemple, les fonctionnaires ne sont pas plus facilement atteignables même dotés de moyens de communication mobiles et qu'il faut garder à l'esprit qu'un PC portable coûte trois fois plus cher, en tenant compte de sa durée de vie qui est de la moitié de celle d'un PC fixe. En ce qui concerne les ondes émises par les bornes Wifi, ont-elles une incidence sur la santé ?

A toutes ces questions posées, le chef du SOI et ses collaborateurs confirment les besoins de mise en place complémentaire du réseau sans fil Wi-Fi. Il rappelle que de nombreuses études ont été menées par divers organismes compétents, des normes fédérales ont par ailleurs été édictées, et il ressort de ces éléments que le smog électronique du Wi-Fi est nettement moins important que celui de la téléphonie mobile.

##### *3.3.4 Logiciels : mise à jour des logiciels métiers*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

##### *3.3.5 Applications de type « webables »*

Un commissaire demande s'il est question d'améliorer la sécurité, si elle laisse à désirer actuellement et quelles sont les mesures prises en cas de vol d'un portable ?

Le chef du SOI confirme que le niveau de sécurité actuel est très satisfaisant. Il faut simplement l'améliorer en prévision des fonctionnalités à venir. Il précise qu'actuellement en cas de vol, il est possible de détruire à distance les données stockées sur un appareil portable lorsque le voleur se connecte.

##### *3.3.6 Logiciels embarqués*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

### *3.4 Périphériques*

Un commissaire pose la question : « de quoi s'agit-il ? » Il lui est répondu qu'il s'agit essentiellement de la connectique (ports parallèles, etc.) dont les normes évoluent avec le temps.

### *3.5 Déploiement des logiciels sur les postes de travail*

Un commissaire demande s'il s'agit d'images standardisées en fonction du métier de l'utilisateur. Il lui est répondu qu'effectivement, il s'agit d'un agrégat correspondant aux besoins de l'utilisateur. Il est sauvegardé pour être facilement réappliqué en cas de dommages subis par le poste de travail.

#### *3.5.1 Dépannage logiciel et matériel*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

### *4. Mobilité*

La discussion entamée sous le point 3.3.3 (Wi-Fi) concernant l'attribution des PC portables est reprise et il est précisé que plus de quarante critères qualifiés de déterminants ont été considérés. Il est demandé que les résultats de l'enquête mobilité soient communiqués aux membres de la commission, qui doivent pouvoir se forger une opinion sur ce qui est considéré comme des besoins avérés en termes de mobilité. Ces éléments demandés ont été diffusés à l'ensemble des membres de la commission par courriel le 2 novembre 2009.

#### *4.1 PC portables*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission, suite à la discussion du chiffre 4.

#### *4.2 Meilleure sécurisation du réseau et du poste de travail*

Un commissaire pose la question : « Sur le plan technologique, allez-vous au-delà du réseau virtuel ? » Il lui est répondu que différents systèmes sont mis en place : antivirus, authentification de l'utilisateur, contrôle des périphériques (clés USB cryptées, etc.) ; il est précisé également que le système d'information communale n'a subi qu'une seule attaque durant les quatre dernières années écoulées, celle-ci provoquée par un PC extérieur à la Commune. Il est toutefois nécessaire d'adapter des dispositifs actuels à l'ouverture progressive du réseau aux utilisateurs externes qui se connectent à des applications accessibles sur Internet, du type « Inhumations ».

#### *4.3 Virtualisation des postes de travail*

Il est demandé si les besoins en virtualisation sont réels, deux cent trente sites étant reliés au réseau RECOLTE. Il est répondu que plusieurs sites secondaires sont mal desservis en bande passante ; sachant qu'il ne serait pas raisonnable d'investir massivement en fibre optique pour répondre à des besoins relativement limités, la virtualisation est la solution la plus économique.

### 5. *Physionomie du nouveau parc*

#### 5.1 *Infrastructures micro-informatiques*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.2 *Cycle de vie des postes de travail*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.3 *Ecrans*

Un commissaire estime que de garder des écrans 17" semble désuet. Les nouveaux PC devraient être équipés d'office d'écrans de 19" voire de 16/9. Le chef du SOI confirme qu'effectivement les nouveaux PC sont équipés d'écrans 19".

#### 5.4 *Marché public*

Plusieurs commissaires demandent des renseignements complémentaires concernant les marchés publics: les procédures; que signifie le PAIR; quelles sont les identités qui font partie du PAIR; suite aux décisions prises par l'unité de développement durable pour les marchés publics, le Conseil communal pourrait-il savoir si ces aspects ont été pris en compte dans le cahier des charges; certains constructeurs sont-ils exclus d'emblée de l'appel d'offre en raison des critères de sélection qui attribuent une importance de 20% au respect des normes sociales et environnementales.

Le chef du SOI ainsi que ses collaborateurs apportent toutes les réponses aux diverses questions et transmettront des documents aux membres de la commission par voie électronique. Concernant le PAIR, il s'agit du Partenariat des Achats Informatiques Romand qui regroupe l'ensemble des Administrations publiques romandes, et, par extension, les hôpitaux, les universités, les banques cantonales, les tl et les TPG. Ce marché est de Fr. 17 millions sur deux ans. Le PAIR nomme une commission chargée de définir les besoins des différents membres, notamment les quantités. Un appel d'offres public au sens de l'OMC est ensuite lancé.

Un commissaire aurait souhaité que les normes ISO 14065 fassent également partie des conditions imposées aux soumissionnaires.

Concernant l'exclusion de certains constructeurs, le chef du SOI rappelle qu'il ne reste plus actuellement dans le monde qu'un nombre restreint de constructeurs de PC qui s'approvisionnent sur les mêmes marchés et ont des modes de fabrication assez similaires.

#### 5.5 *Postes bureautiques*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.6 *Postes graphiques DAO*

Un commissaire s'inquiète de savoir pourquoi il faut remplacer deux fois 481 postes plutôt que de se contenter de remplacer les écrans lorsqu'ils sont défectueux. Le syndic précise qu'il faut remplacer immédiatement 481 postes et que les mêmes seront remplacés trois ans plus tard.

#### 5.7 *Postes de travail portables*

Plusieurs commissaires demandent des renseignements complémentaires concernant les postes de travail, ne s'engage-t-on pas excessivement à l'égard des opérateurs de télécommunication? Est-ce correct de dire que le prix d'un portable pour trois ans est de Fr. 2520.– et qu'ils sont tous communicants?

Le chef du SOI et le syndic apportent toutes les réponses aux interrogations des commissaires; il est précisé que la durée de l'abonnement est limitée à trois ans et que l'abonnement proposé pour les PC portables inclut l'abonnement de transmission de données. Pour chaque poste la dépense se décompose comme suit: carte SIM, environ Fr. 25.– par mois y compris le tarif illimité des données sur le territoire suisse; PC, Fr. 50.– à 70.– par mois selon le modèle, comprenant le portable, l'écran supplémentaire pour le bureau, le clavier extérieur et la souris. Concernant le prix du leasing, celui-ci variera en fonction du modèle. Le chef du SOI précise qu'à l'heure actuelle un portable non communicant présente peu d'intérêt. En conclusion, un commissaire précise que, malgré ces prix intéressants, il reste indispensable d'examiner attentivement les critères d'attribution des portables. En effet, la différence entre un poste fixe à Fr. 900.– pour six ans et un portable à Fr. 2520.– pour trois ans est absolument énorme.

#### 5.8 *Prévision de PC supplémentaires, années 2–5*

Un conseiller se demande si dans le préavis des autorisations d'achats 2010 il y aura des PC à commander. Il lui est répondu qu'effectivement dans les autorisations d'achats 2010 et 2011 il ne devrait pas y avoir de PC à acquérir. Concernant les autorisations 2010, ce préavis devra être amendé par la Commission des finances, en cas d'acceptation du préavis 2009/38 par le Conseil communal.

#### 5.9 *Remplacement des postes techniques*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.10 *Meilleure sécurisation du réseau et du poste de travail*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.11 *Système de virtualisation des postes de travail*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

#### 5.12 *Prestations de service*

##### 5.12.1 *Services de déploiement sur site*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

##### 5.12.2 *Packaging des logiciels*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.



5.12.3 *Service de support pendant la phase de déploiement*  
Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6. *Aspects financiers*

6.1 *Acquisition des PC fixes et mise à jour de l'environnement informatique*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6.2 *PC portables*

Un conseiller redemande quelles sont les incidences sur le budget de fonctionnement du SOI Il lui est répondu qu'il faut se reporter au point 5 des conclusions dudit préavis.

6.3 *Charges annuelles*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6.4 *Plan des investissements*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6.5 *Amortissement anticipé du parc actuel*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

6.6 *Valeur de rachat du matériel*

Un commissaire souhaiterait savoir si les PC à remplacer peuvent être rachetés par des collaborateurs de l'Administration communale. Il lui est répondu qu'actuellement cette éventualité n'a pas été abordée par la Municipalité, mais qu'elle sera très certainement envisagée plus tard.

6.7 *EtaCom*

Ce point n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

Plusieurs membres de la commission souhaitent des informations complémentaires sur la politique municipale d'attribution de PC portables par rapport aux PC fixes, avant le vote sur les conclusions de ce préavis.

Au vu de ce qui précède, M. le syndic propose une deuxième séance qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des commissions le vendredi 6 novembre à 11 h 00.

Le chef du SOI transmettra aux membres de la commission d'ici lundi 2 novembre des informations complémentaires au sujet de l'étude de mobilité informatique des collaborateurs de l'Administration, ainsi que les déclarations en matière de responsabilité sociale et du respect du principe de l'égalité entre femmes et hommes.

**Deuxième séance, vendredi 6 novembre 2009 à 11 h 00**

Le président ouvre la séance et propose, avant de traiter le chiffre 7. Conclusions du préavis, de :

- 1) avoir une présentation du SOI sur les documents envoyés aux membres de la commission et sur le sujet de l'équipement pour la mobilité ;
- 2) ouvrir une discussion générale sur les acquisitions de PC portables et leur attribution aux collaborateurs ;
- 3) voter les conclusions du préavis 2009/38.

Cette façon de procéder n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission.

*Présentation du SOI*

Le responsable des relations clientèle du SOI précise que l'enquête d'août 2008 sur la mobilité des collaborateurs de l'Administration communale donne les résultats suivants :

**Participation**

Participation totale : (approx. 33 %)	1193
Collaborateurs sans aucun besoin de mobilité :	246 = 21 %
Collaborateurs avec un certain besoin de mobilité :	947 = 79 %

**Réalité du besoin**

Besoin très élevé	180 = 15 %
Besoin avéré	435 = 37 %
Besoin peu important, mais exprimé	332 = 27 %

**Equipement en resumé**

Scénarios	Equipement du «profil»	Equipement	
Pas de besoin de mobilité	PC desktop traditionnel	790 PC	
	Connexion fil de cuivre au LAN	240 PC «ingénierie»	
Besoin de mobilité limité	PC desktop traditionnel	980 PC	
	Accès virtualisé via Internet PC portable de groupe	30 laptops	
Besoin avéré de mobilité	Grille de critère		
	– sédentaire et connexion occasionnelle	– PC desktop + utilisation de PC hors RECOLTE avec accès virtualisé	380 PC
	– nomadisme	– Laptops ou tablet	300 laptops
– mobilité avec exigence de continuité	– Laptops ou tablet	170 laptops	
	Besoin élevé de mobilité et continuité et de service	– Laptops et/ou tablet et smartphone si besoin confirmé par la hiérarchie	525 laptops dont 130 PC Tablet

L'enquête donne les éléments permettant de cerner le besoin et de choisir les options technologiques.

L'enquête permet d'estimer les volumes et de préparer les profils.

L'enquête ne donne pas la liste définitive des besoins, c'est une indication.

L'équipement actuel a été considéré.

#### *Discussion générale sur l'acquisition de PC portables*

Suite à la proposition de la Municipalité que les portables ne seront plus achetés mais fournis par les opérateurs de télécommunication au travers d'abonnements, de transmission de données et que, compte tenu des offres actuelles, ceci est une réelle économie.

Suite à la présentation par le responsable des relations clientèle, un certain nombre de commissaires demandent des renseignements complémentaires dont les réponses leur sont données par le chef du SOI et le syndic.

Même si cette nouvelle politique d'équipements de portables pour le personnel de l'Administration communale semble constituer une réelle économie, il n'en demeure pas moins que la Municipalité doit être très stricte dans l'attribution de PC portables de nouvelle génération. Malgré les plus de quarante critères «qualifiés de déterminants pour obtenir un PC portable», une procédure de demande doit être avérée.

La parole n'étant plus demandée, il est proposé de passer au chiffre 7. Conclusions.

Un commissaire propose, avant de passer aux conclusions, de déposer un amendement demandant de faire figurer une conclusion supplémentaire, dont la teneur est la suivante :

1bis) de demander à la Municipalité de garantir le respect du critère «développement durable» et du critère «responsabilité sociale» tel que défini dans le préavis 2008/23 lors de l'évaluation des offres ;

Cet amendement n'appelle pas de commentaires particuliers de la part des membres de la commission, de ce fait, il est accepté.

#### *7. Conclusions*

Le rapporteur de la Commission du préavis N° 2009/38 propose de voter les conclusions 1 à 6, une à une.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

Rappel des points des conclusions du préavis 2009/38 :

1) d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'780'000.- destiné à financer le renouvellement du parc des micro-ordinateurs fixes ainsi que les postes supplémentaires durant les années suivantes, montant réparti comme suit : Fr. 4'708'000.- au SOI ; Fr. 916'000.- aux Services industriels ; Fr. 156'000.- à eauservice.

Au vote, la conclusion a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

1bis) de demander à la Municipalité de garantir le respect du critère «développement durable» et du critère «responsabilité sociale» tel que défini dans le préavis 2008/23 lors de l'évaluation des offres ;

Au vote, la conclusion a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

2) d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus sur une durée de cinq ans à raison de :

Fr. 941'600.-, par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ; Fr. 183'200.- par les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels ; Fr. 31'200.- par la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice.

Au vote, la conclusion 2 a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

3) de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 sous les rubriques 1500.390 (Service d'organisation et d'informatique), 7.390 (Services industriels) et 4700.390 (eauservice).

Au vote, la conclusion 3 a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

4) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2010 de Fr. 570'000.- destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel, réparti comme suit :

Fr. 457'600.- sur la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique ; Fr. 101'000.- sur la rubrique 331 du budget de fonctionnement des Services industriels ; Fr. 11'400.- sur la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice.

Au vote, la conclusion 4 a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

5) d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2010 de Fr. 994'000.- destiné à financer la mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de transmission de données, sur la rubrique 1500.318 du budget de fonctionnement du SOI.

Au vote, la conclusion 5 a été adoptée par 6 oui, 1 non, 2 abstentions.

6) de balancer le compte d'attente N° 1500.581.136 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Au vote, la conclusion 6 a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.



Le rapporteur de la Commission N° 79 du préavis 2009/38 remercie les membres de la commission, les représentants de la Municipalité et les membres de l'Administration pour les renseignements fournis et la prise des notes de séance.

Il signale aux membres de la commission que le préavis 2009/53 des autorisations 2010 sera examiné par la Commission des finances le lundi 9 novembre 2009 et sera très certainement amendé sur la proposition du président de la commission N° 72. Le préavis des autorisations d'achats 2010 devrait être quant à lui traité par le Conseil communal après le préavis 2009/38.

La séance du vendredi 30 octobre est levée à 16 h 45 et celle du vendredi 6 novembre 2009 à 12 h 00.

**Le président :** – Monsieur Cachin, avez-vous des commentaires complémentaires à votre rapport ?

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – Je n'ai pas de complément d'information à donner.

**Le président :** – La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Pour LausannEnsemble, il est évidemment important que l'Administration dispose d'outils performants. C'est pourquoi notre groupe soutiendra ce préavis, avec quelques bémols, dont je vais vous faire part.

L'informatique permet d'être efficace, donc il faut aller dans ce sens. Elle permet un travail de qualité et de précision et, en effet, de nombreuses activités techniques nécessitent une très grande précision. Il ne faut pas non plus oublier le plaisir au travail. Travailler sur une vieille machine qui met dix minutes à se lancer, ce n'est pas très drôle. Voilà les raisons pour lesquelles LausannEnsemble soutiendra ce préavis.

Néanmoins, je suis aussi chargé de vous faire part de deux malaises assez profonds. Le premier a trait à ce qu'on pourrait appeler la logique du développement durable dans le processus de renouvellement. Vous savez tous qu'aujourd'hui, la Ville de Lausanne a pour principe de changer l'entier du parc tous les cinq, six ou sept ans, à échéances régulières. Si ce principe a été admis, c'est avant tout pour assurer un maximum de compatibilité entre les ordinateurs, le but étant qu'à un moment donné le parc ne soit constitué que de machines de la même marque fonctionnant correctement ensemble.

Si ce principe était valable il y a quelques années, il faut constater qu'aujourd'hui ce n'est plus tout à fait le cas. D'énormes progrès ont été accomplis en matière de compatibilité et cet argument est un peu dépassé. Je le démontre : nous avons acheté 2500 ordinateurs ; au cours des sept dernières années, 950 ont été rachetés – donc pratiquement

50% de plus. Et, finalement, ce parc, qui est aujourd'hui à la fois homogène et hétérogène, fonctionne tout à fait bien. Par conséquent, le principe du renouvellement à période constante est selon nous discutable.

L'autre point qui nous dérange beaucoup dans ce mécanisme, c'est le fait que 450 ou 500 ordinateurs n'ont que deux ans d'âge. Ils seront simplement éliminés. Evidemment, on tentera d'en tirer quelque chose, mais ce patrimoine vaut à peu près Fr. 400'000.–. Si on en tire Fr. 100'000.–, ce sera déjà bien. Pour des questions de principe, je trouve que mettre Fr. 300'000.– à la poubelle, c'est un peu fort de tabac. Cinq cents machines ont 2 ans, mais si on prend en considération les machines de 3 ans, cela en fait 670. C'est assez conséquent.

Le deuxième malaise a trait aux portables. Si un portable est un peu plus cher qu'un élément fixe, un portable communicant nous semble extrêmement onéreux. On nous a donné les chiffres suivants : Fr. 70.– par mois en leasing, ce qui signifie que nous achèterons un portable qui communiquera pendant trois ans et aura coûté Fr. 2500.–. On nous dit également que trois ans pour un portable, c'est déjà considérable. Et si on prend un intervalle de six ans, un poste de travail portable communicant aura coûté à peu près Fr. 5000.–.

Je ne dis pas que c'est impossible à acheter. Simplement, on constate que c'est très cher et que par conséquent, il faut les attribuer avec parcimonie. Comme nous n'avions pas reçu de réponse satisfaisante lors d'une première séance, une deuxième a été organisée lors de laquelle nous avons été submergés sous des tonnes d'informations. Ensuite de quoi, moi y compris, nous avons accepté le principe des portables. Mais après analyse des chiffres présentés, aujourd'hui je reviens sur cette décision. Au nom de mon groupe, je vous propose une alternative.

Le syndic nous a dit en substance qu'il ne fallait pas l'embêter, peu importe que ce soient 800, 1000 ou 600 portables, on n'a pas de temps à perdre pour décider qui y a droit, il faut aller de l'avant. Pour moi, ce n'est pas acceptable comme solution. Il y a quand même une imprécision de 400 portables communicants ; à un surcoût de Fr. 4000.–, cela fait quand même Fr. 1,6 million. Il est indispensable que nous posions la question de qui a droit à un portable communicant, et si c'est vraiment, dans chaque cas, une nécessité.

Parallèlement à ça, puisque l'option est de communiquer à travers le réseau des opérateurs, qu'en est-il du Wi-Fi ? Nous n'avons pas eu de réponse à ce propos. Tous ces gens qui se déplacent au sein de l'Administration, ce que je ne mets pas en doute, vont-ils vraiment à l'extérieur des bâtiments ? Ne parviendrait-on pas, en installant un Wi-Fi plus systématique, à diminuer le nombre de PC portables qui devraient être branchés sur le réseau des opérateurs privés ? Il faut encore ajouter à cela les questions relatives à la santé. En effet, l'onde générée par des opérateurs est beaucoup plus importante que le Wi-Fi.

Tout cela fait que nous ne sommes pas du tout à l'aise avec cette solution ni ne sommes prêts à dire aujourd'hui que oui, vous avez 600 portables communicants, demain vous pourrez en acheter 1000, et sur six ans, ça vous coûtera peut-être le prix que j'ai indiqué, soit Fr. 5000.—.

J'ai dit que nous soutiendrions ce projet, c'est vrai. En revanche, pour pouvoir l'accepter, nous vous ferons deux propositions. D'abord nous proposerons un postulat. Je ne veux pas le développer maintenant, mais je pense qu'il est important que LausanneEnsemble demande que ce concept d'achat global tous les cinq ou sept ans soit revu, compte tenu des progrès techniques et de l'évolution de la compatibilité. Je souhaite également qu'on se pose de manière plus approfondie la question des critères d'attribution d'un portable, de manière générale, et d'un communicant en particulier. Et aussi pour déterminer si une solution Wi-Fi ne serait pas meilleur marché que celle proposée aujourd'hui.

Enfin, le rôle du SOI doit à mon avis également être revu. Aujourd'hui le SOI est plutôt une sorte de centrale d'achat, à qui on adresse des demandes, qui les dispatche. Il fait très bien son travail, mais il faut lui procurer des outils d'aide à la décision. C'est ainsi que nous l'avons perçu, aussi bien dans ce préavis que dans celui des autorisations d'achat. Je peux tout à fait imaginer que ce n'est pas facile, quand un collègue vient demander un portable, de le lui refuser, s'il n'existe pas de bonnes raisons de le faire. Voilà pourquoi nous déposerons ce postulat.

D'autre part, je vous sou mets deux amendements. Le premier consiste à supprimer la conclusion 5, qui demande une autorisation d'augmenter le budget pour le SOI, avec la proposition suivante. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, nous n'avons pas de réponse satisfaisante par rapport aux critères d'attribution de ces portables qui, je le rappelle, sont très chers. L'idée serait de laisser deux mois au SOI pour retravailler le sujet, arriver avec une présentation moins émotionnelle et empirique que celle qui nous a été faite, fondée sur une analyse non des demandes exprimées, mais basée sur le cahier des charges des personnes concernées. Ce serait une analyse un peu plus scientifique. Le délai pourrait être à la fin de janvier. Il s'agirait de donner la possibilité à la commission consultative de préavisier les réponses, puis de transmettre son rapport à la Commission des finances. Celle-ci pourrait, durant le mois de mars, valider un budget qui ne serait pas un chèque en blanc pour 1000 ordinateurs communicants, mais serait un crédit correspondant à une réalité économique et opérationnelle dans le cadre de ce préavis.

Comme j'entends déjà le syndic demander ce qu'on va faire avec les ordinateurs qui tombent en panne, je propose – c'est le deuxième amendement – une réduction du montant indiqué à la conclusion 5. Au lieu des Fr. 992'000.— demandés, je propose de réduire cette somme à Fr. 331'000.—, de façon à pouvoir résoudre les urgences, et que les 600 autres ordinateurs puissent être attribués selon des critères admis par ce Conseil.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Dans l'ensemble, le Parti socialiste soutient ce préavis qui prévoit le remplacement des micro-ordinateurs. Il soutient également la position de la Municipalité concernant les portables. Il a été convaincu par son argumentation en commission.

Mais le Parti socialiste tient à intervenir spécifiquement sur un point, à savoir la question de la responsabilité sociale lors de l'adjudication des offres. En effet, nous étions très surpris que le rapport-préavis n'en fasse pas mention alors que le Parti socialiste a déposé expressément un postulat sur cette question du respect des droits fondamentaux du travail lors de la production d'ordinateurs. Il nous avait été répondu que cette question serait reprise dans le cadre du renouvellement du parc informatique, le préavis que nous examinons ce soir.

Je suis reconnaissante du travail accompli en commission pour traiter cette question et de la réponse apportée par le syndic, à savoir que les entreprises soumissionnaires devront remplir des déclarations en la matière. Néanmoins, il aurait été plus simple de l'indiquer directement dans le préavis.

En effet, le respect des droits fondamentaux dans la production des biens produits dans les pays émergents est très important. Une collectivité publique ne peut pas fermer les yeux sur cette question. Ce ne serait pas acceptable de prendre en considération des pratiques qui autoriseraient le travail des enfants ou le travail forcé – pour ne citer que ces deux exemples.

Si on cautionne ce genre de pratiques loin de nos frontières, on incite aussi, d'une certaine manière, les entreprises d'ici à délocaliser, avec les conséquences en pertes d'emplois que l'on connaît.

Le Parti socialiste vous invite donc à voter ce préavis et à refuser l'amendement de M. Charles-Denis Perrin, puisqu'il a été convaincu de la nécessité, pour les employés de la Ville, d'avoir aujourd'hui des portables à leur disposition. Le SOI fera sûrement le bon choix pour les collaborateurs qui ont besoin de ces ordinateurs portables. Le Parti socialiste vous invite également à soutenir l'amendement 1 bis de la commission, qui prévoit précisément de demander à la Municipalité de respecter les principes de responsabilité sociale dans l'adjudication de l'offre.

**M. Claude Bonnard (Les Verts):** – Un grand merci à M. Charles-Denis Perrin pour son intervention qui, je crois, résume un malaise suscité par une partie de ce préavis, et ressenti par certains membres de la commission. M. Perrin parlait de l'homogénéité du parc. Aujourd'hui, elle n'est plus constante, c'est un parc de machines hétérogènes qui fonctionne dans l'Administration. Donc cette façon de procéder doit être revue, à terme, pour tirer le plus grand profit possible des micro-ordinateurs actuellement en service.

Ce préavis est décevant aussi du point de vue de l'implantation de logiciels libres. Diverses autres commissions se

sont tenues, par exemple pour l'étude du postulat Bonvin, qui demande d'étudier sérieusement le passage aux logiciels libres. Cela ne figure nulle part dans le préavis et les conclusions prises en matière d'achats et d'équipement font fi de toute étude. Faut-il en déduire qu'aucune étude n'a été faite ou qu'on est arrivé à des conclusions tombées de je ne sais où ? Difficile à dire. Mais c'est assez décevant qu'un service, dont le but est justement d'étudier ce genre de questions, ait cette attitude.

A propos des postes mobiles, M. Perrin nous l'a fait remarquer, nous avons été submergés par une montagne de chiffres, de grands tableaux de sondages auprès des membres de l'Administration communale afin de définir leurs besoins en mobilité. Ces chiffres sont peu crédibles. J'ai eu le courage de me plonger dans quelques-unes de ces tables et je constate que la mobilité principale, c'est celle qui va dans d'autres locaux de l'Administration communale, voire dans l'Administration cantonale. Des locaux en général équipés d'un moyen de communication hertzien, peut-être un peu moins coûteux que celui du téléphone cellulaire, soit le Wi-Fi. Ce serait une option à étudier car elle est nettement moins coûteuse à long terme que le téléphone cellulaire intégré aux appareils.

Pour ces raisons, je soutiens tout à fait le point de vue exprimé par M. Charles-Denis Perrin. C'est le cas d'une partie du groupe de Verts. Les Verts ne soutiendront pas la conclusion 5 du préavis, et certains la combattront. Et à titre personnel, et j'espère que mes collègues Verts se rallieront, je soutiens l'amendement proposé par M. Perrin, consistant à donner à la Municipalité des moyens de faire face aux urgences et de nous démontrer clairement les besoins avérés dans l'Administration communale. Car ce qui a été présenté n'est absolument pas crédible.

En conclusion, je vous invite à soutenir le préavis, à l'exception de la conclusion 5, que je vous invite à rejeter et à lui préférer l'amendement proposé par M. Perrin.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Je commence par vous rappeler pourquoi nous étions passés à un système d'achats globaux avec un modèle unique, même si c'est avec quelques différences d'âge, ou un modèle au moins parent de ceux achetés initialement. Sur le plan de l'entretien, ce choix faisait une grande différence de coût. Les correspondants micro-informatiques (CMI) des différents services ont un travail de plus en plus complexe. Tous ne sont pas informaticiens, ce sont souvent des employés désignés par le service. Si nous avions simultanément divers modèles d'ordinateurs, certains CMI seraient capables de s'en sortir, mais pas tous. Si on ne veut que des professionnels de type SOI, c'est possible, mais c'est plus cher. Par conséquent, ce que vous gagnerez en renouvelant le parc par tranches, ce qui implique forcément des entretiens différenciés, vous le perdrez; soit en qualité de personnel, parce qu'il faudra des gens plus polyvalents qu'aujourd'hui, soit en nombre. Je ne suis cependant pas du tout opposé à ce qu'on examine encore une fois à fond cette problématique dans le cadre

d'un postulat, qui ne remet pas l'achat en question. On veut réfléchir à la suite. Ce n'est pas tout à fait aussi simple qu'il pourrait sembler a priori.

En ce qui concerne la politique du développement durable, nous le ferons, comme nous l'avons dit. En effet, nous ne l'avons pas mentionné dans les conclusions et la commission l'a heureusement rajouté.

Concernant les portables, je comprends d'autant mieux ce malaise que je le partage en partie. Je l'ai dit en commission. Il y a cependant plusieurs gros « mais »... Premièrement, ce nombre n'a pas été déterminé de manière émotionnelle. On peut penser ce qu'on veut de la méthode employée, recommandée par les grands groupes de consultants informatiques – en la matière, on prend aussi ce qui existe – et appliquée à l'ensemble des employés de l'Administration communale. Le chiffre résultant de l'application de cette méthode peut paraître élevé, puisqu'il débouche, potentiellement, sur 250 ou 300 unités de plus qu'actuellement. Aujourd'hui, on est près de 700, ensuite on approchera de 1000. Mais quels sont nos moyens de défense ? On peut prendre un chiffre simple, l'actuel : tous ceux qui ont un portable aujourd'hui en recevront un, les autres n'y auront pas droit. Et si quelqu'un de plus y a droit, il faudra trouver un autre qui perde son droit. A la limite, j'aurais pu comprendre un tel amendement. Mais ici, il ne s'agit pas d'achat, Monsieur Perrin et Monsieur Bonnard, il s'agit de contrats avec un opérateur de téléphonie. Un contrat pour 300 portables ou pour 1000, ce ne sera vraisemblablement pas le même tarif. Je n'ai pas négocié, parce que je n'ai jamais pensé m'acheter 1000 portables pour moi tout seul, donc je ne connais pas la différence. Mais elle est réelle.

De plus, suivant les modifications que vous introduirez par la suite, vous aurez divers problèmes. S'il y a un changement de cap, à partir du moment où c'est passé par un opérateur, il faut voir jusqu'où les compatibilités sont totales ou pas. Pour avoir une sécurité absolue, être sûr que sur les 1000 bénéficiaires, au maximum dix ont obtenu un portable alors qu'ils n'auraient pas dû, cela nécessite énormément de moyens. Si toute l'Administration ne collabore pas, c'est très difficile de faire appliquer la mesure. On l'a vu à propos de la dernière fièvre de ce Conseil, il y a sept ou huit ans, à propos des tablettes de communication. Des résistances se manifestent et pour les contrer, il faut soit une forme de police informatique, soit une énergie que le service peut placer mieux ailleurs. De toute manière, pour faire ce genre de boulot sérieusement, il faut plusieurs personnes à plein temps, afin de s'assurer que sur les 1000 personnes prévues, on a bien identifié les 150 ou 170 « usurpateurs ».

Toutefois, deux ou trois personnes de ce niveau, à plein temps, cela coûte jusqu'à Fr. 400'000.–. C'est la moitié de la valeur du contrat. Je ne pense pas que nous le ferons. Si nous sommes acculés à faire des choix, comme je l'ai dit en commission, le vainqueur sera malheureusement celui qui

crie le plus fort, celui qui soutient que ses services sont utiles, et pas ceux du voisin. Cela crée un climat très négatif pour quelque chose qui relève du pourcentage du coût du travail d'un des employés qui reçoit un portable. L'ordre de grandeur est de Fr. 800.–, et on sait qu'un employé coûte en moyenne, avec ses charges sociales, dans les Fr. 80'000.– à 90'000.–. Peut-être Fr. 100'000.–. Avec un portable de cette capacité, on est donc légèrement en dessous de 1 % de la charge financière effective de l'employé.

Je suis d'accord qu'on fasse tout ce qui plaît à chacun pour mettre en place x contrôles supplémentaires. Mais si l'amendement passe, je ne sais pas si je serai responsable en dépensant ces Fr. 331'000.–. En effet, les conditions d'un marché pour 300 portables ne sont pas du tout celles pour 1000. Il faudra examiner si ce ne serait pas une opération catastrophique pour la Ville. Et s'il n'y a pas de portable pendant trois à six mois, les gens continueront à bricoler, le temps qu'un nouveau préavis soit rédigé, qu'il passe devant la Commission des finances, avec toutes les cautèles que M. Perrin a évoquées. J'aurais pu éventuellement comprendre un amendement qui aurait visé à peu près le quota actuel tout en demandant de prouver la nécessité des suppléments. Mais ce que propose M. Perrin, c'est un quota actuel réduit de plus de deux fois.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous recommande de ne pas accepter l'amendement de M. Perrin. A la place de l'amendement, nous serions même ouverts à une motion, qui demande d'étudier le prochain renouvellement, dans trois ans, avec un certain nombre de critères précis. En sachant que cela aura un coût, de faire la police du portable en diminution. Il est évident que ces portables seront réutilisés après trois ans, probablement par des collaborateurs dotés d'appareils fixes. Ce sont des ordinateurs. Nous nous efforcerons de réutiliser autant que possible les postes fixes récemment acquis.

Depuis les travaux de la commission, des éléments nouveaux sont apparus. Le programme informatique romand a fait une présélection où il ne reste plus que deux ordinateurs, dont celui que nous avons actuellement. Avec un peu de chance, on pourra les utiliser un peu plus. Mais je ne peux pas vous en donner la certitude aujourd'hui.

En conclusion, la solution proposée par M. Perrin est la plus mauvaise de toutes. Soit on vote le crédit, soit on décide de suspendre cette décision. Mais alors il faut savoir que pendant quelques mois, certains collaborateurs ne seront pas dotés. Car que faire avec Fr. 331'000.–, soit la moitié du montant des portables actuels? Tirer à pile ou face les gens qui en ont auront un demain?

**M. Nicolas Gillard (LE):** – Je désire rétablir l'ordonnement des chiffres que nous a communiqués le syndic, comme s'il s'agissait de grandes vérités alors qu'en réalité, nous nous sommes un peu écartés du préavis. Le parc informatique actuel ne compte pas 700 portables, mais 561, selon votre préavis. En passant à 1000, on double le nombre.

Vous admettez, Monsieur le Syndic, qu'entre 700 et 900, soit un petit ajout de 200, et le doublement du nombre de portables, il y a une différence.

D'autre part, comme il est dit dans le préavis d'ailleurs, «l'acquisition de ces portables n'est pas un investissement», puisque, si on veut garder ces portables, ce sont en réalité des charges, qui grèveront le budget de la Ville de Lausanne, année après année. Monsieur le Syndic, cela ajoute Fr. 1 million de charges par année.

Au total, en gardant les mêmes abonnements et en renouvelant un certain nombre de portables au bout de trois ans, cela peut atteindre une somme de Fr. 5 millions sur cinq ans. Ce qui équivaut à l'acquisition de la totalité du parc informatique des PC fixes.

Je ne suis pas non plus convaincu de l'absolue nécessité qu'un fonctionnaire de la Ville de Lausanne sur quatre dispose d'un portable. Peut-être mon expérience est-elle insuffisante, je suis indépendant dans une étude pas très grande, nous y sommes une quinzaine, mais nous avons deux portables, que nous nous échangeons. Pourtant nous sommes probablement aussi mobiles qu'une bonne partie des employés de la Ville de Lausanne. Nous ne travaillons pas toujours en réseau et cela fonctionne assez bien.

Pour conclure, je n'ai pas compris l'amendement de mon collègue Perrin de la même manière que vous, Monsieur le Syndic. Je n'ai pas le sentiment qu'il nous dise de prendre 300 abonnements et 300 leasings, comme ce que vous aviez prévu de faire à la conclusion 5. J'ai cru comprendre de la part de M. Perrin qu'il s'agissait de voir ce qu'on pouvait faire, le cas échéant, pour traiter les cas urgents. Et j'ai une solution, Monsieur le Syndic, s'il vous paraît véritablement qu'il faut quatre personnes à plein temps – c'est l'argument qu'on nous ressort chaque fois qu'on demande une étude, c'est ce que vous venez de dire – pour déterminer qui aurait besoin d'un ordinateur ou pas et pour définir les critères. Il y en a une, assez simple: dans une situation où les finances de la Ville de Lausanne ne sont pas excellentes, c'est de garder la troisième catégorie, où le niveau de besoin d'un portable est élevé, pour avoir 565 portables et garder à peu près le parc actuel. Vous couperez en deux les besoins définis par le SOI.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Je commence par donner raison à M. Gillard sur le chiffre indiqué dans le préavis. En commission, nous avons pris connaissance de son évolution, soit une centaine de plus. J'ai donné le chiffre du chef du SOI Mais cela ne change pas grand-chose au fond.

Qu'il s'agisse de 565, 600, 700 ou 1000 appareils, le montant que propose M. Perrin nous amènerait à une situation où 55 % des gens qui ont aujourd'hui un portable l'auront de nouveau demain, et 45 % n'en auront pas. Or nous n'avons ni critères clairs, ni priorité, pour procéder de cette manière. J'aurais pu comprendre une proposition de Fr. 600'000.– ou 650'000.– assortie d'un rapport ultérieur



pour les 350 suivants, ce qui, s'ils n'étaient pas achetés, limiterait le crédit à Fr. 650'000.–. Cette démarche aurait une forme de logique à mes yeux, même si je souhaite le crédit global. Mais réduire de 40% le nombre des bénéficiaires actuels de cet équipement, avec l'obligation de nous débrouiller pour savoir qui cela concerne, pose vraiment un problème. Excusez-moi de vous le dire comme ça.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Je ne veux pas allonger, mais je précise que si les Fr. 331'000.– vous gênent, vous n'êtes pas obligés de les dépenser ! Je voulais seulement vous donner la possibilité, dans certains cas avérés, indiscutables, qui disposent peut-être aujourd'hui déjà de la communication et en ont besoin, et si plusieurs PC tombent en panne, d'avoir un peu d'argent pour les remplacer. Cela ne signifie pas pour autant que vous devez vous précipiter pour les dépenser. C'est uniquement pour éviter le dépannage.

En ce qui concerne le marché, il peut être conditionnel : passez-le pour 1000 pièces et expliquez que le prix peut varier en fonction de quantités différentes. Vous choisirez une fois que vous aurez décidé. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Nous avons un sérieux problème, que partagent plusieurs conseillers communaux. Nous vous proposons une procédure pour que, dans les mois à venir, nous puissions tenir un raisonnement solide et prendre des engagements sérieux. Mais je déconseille d'accorder un blanc-seing pour plusieurs millions. Je vous propose de soutenir un amendement, ou les deux, selon votre conscience.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il y a une différence entre la situation actuelle et la prochaine. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'abonnement avec un opérateur de téléphonie mobile. Pour le futur, les Fr. 331'000.– correspondent bien à un amendement. C'est un nouveau processus. C'est meilleur marché, pour ce type d'équipement, les calculs ont été faits. Evidemment cela entraîne des difficultés. Mais nous n'allons pas y passer toute la soirée. Chacun a entendu les arguments et peut se faire sa propre idée.

**M. Charles-Denis Perrin (LE) :** – Dernière remarque : si cela fonctionne aujourd'hui sans abonnement, je peux supposer que l'Administration continuera de fonctionner trois mois de cette manière, peut-être avec des PC qui traînent un peu les pieds. C'est une raison de plus de signer. Comme le vote risque d'être assez serré, je propose qu'il soit fait de manière électronique.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous voterons les conclusions l'une après l'autre, les amendements et la conclusion 5 de manière électronique, comme cela a été demandé.

Conclusion 1, Monsieur le rapporteur, veuillez nous donner les déterminations de la commission.

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – Au vote, la conclusion 1 a été adoptée par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

**Le président :** – Pour les premières conclusions, nous votons à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 1 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que cette conclusion 1 a été votée.

Nous passons à la conclusion 1 *bis* du rapport de la commission. Monsieur le rapporteur, quelles sont les déterminations ?

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – C'est une nouvelle conclusion, proposée par la commission. Elle a été adoptée par 9 oui, 0 non et 0 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas, c'est aussi à l'unanimité que vous avez accepté cette conclusion 1 *bis*.

Nous passons à la conclusion 2. Monsieur le rapporteur ?

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – La conclusion deux est adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 2 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est également à l'unanimité que cette conclusion est adoptée.

Nous passons à la conclusion 3.

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – Au vote, la conclusion 3 a été également adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 3 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est également à l'unanimité que vous avez accepté cette conclusion 3.

Nous passons à la conclusion 4. Monsieur le rapporteur ?

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – Au vote, la conclusion 4 a été également adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est également à l'unanimité que cette conclusion est acceptée.

Nous passons à la conclusion 5, pour laquelle nous nous trouvons en présence de deux amendements. J'opposerai le deuxième amendement, qui réduit à Fr. 331'000.– le montant de Fr. 994'000.– indiqué dans la conclusion municipale. Ensuite, nous opposerons le gagnant au deuxième amendement, qui propose la suppression pure et simple de la conclusion 5. Nous voterons électroniquement.



Votent oui ceux qui sont pour Fr. 331'000.–, votent non ceux qui sont pour Fr. 994'000.–.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Par 33 oui, 39 non ainsi que 9 abstentions, vous avez accepté la conclusion municipale, c'est-à-dire d'allouer Fr. 994'000.–.

J'oppose maintenant l'amendement, soit la suppression à ces Fr. 994'000.– à la conclusion municipale. Ceux qui sont pour la suppression votent oui et ceux qui sont pour le maintien de la conclusion 5 votent non. C'est aussi un vote électronique.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Par 31 oui, 43 non et 8 abstentions, vous considérez que la conclusion 5, «d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de Fr. 994'000.–» est maintenue.

Nous passons maintenant à la conclusion 6. Je donne la parole à M. le rapporteur pour la détermination de la commission.

**M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur :** – La conclusion 6 a été adoptée par 9 oui, 0 non, 0 abstention.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent cette conclusion 6 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec une douzaine d'abstentions, vous avez accepté cette conclusion 6.

Cet objet est ainsi clos. M. Jean-François Cachin, vous avez la parole.

**M. Jean-François Cachin (LE) :** – Suite à l'adoption de ce préavis, j'attire l'attention du Conseil sur le fait que le préavis des autorisations d'achat a été amendé par la Commission des finances, qui l'a réduit de Fr. 250'000.–. Quelque 110 PC étaient prévus, et donc mentionnés dans le préavis. Lorsque nous traiterons les autorisations d'achat, nous devons nous prononcer sur un amendement demandant de diminuer de Fr. 250'000.– le crédit global de ce préavis.

**Le président :** – Je vous remercie. Cet objet est clos.

#### **Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/38 de la Municipalité, du 12 août 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'780'000.– destiné à financer le renouvellement du parc des micro-

ordinateurs fixes ainsi que les postes supplémentaires durant les années suivantes, montant réparti comme suit :

- Fr. 4'708'000.– au SOI;
- Fr. 916'000.– aux Services industriels;
- Fr. 156'000.– à eauservice;

1<sup>bis</sup> de demander à la Municipalité de garantir le respect du critère «développement durable» et du critère «responsabilité sociale» tel que défini dans le préavis 2008/23 lors de l'évaluation des offres;

2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus sur une durée de cinq ans à raison de :

- Fr. 941'600.– par la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique;
- Fr. 183'200.– par les rubriques 331 du budget de fonctionnement des Services industriels;
- Fr. 31'200.– par la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice;

3. de faire figurer au budget de fonctionnement les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1 sous les rubriques 1500.390 (Service d'organisation et d'informatique), 7.390 (Services industriels) et 4700.390 (eauservice);

4. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement sur l'exercice 2010 de Fr. 570'000.– destiné à amortir le solde de la valeur comptable du matériel actuel, réparti comme suit :

- Fr. 457'600.– sur la rubrique 1500.331 du budget de fonctionnement du Service d'organisation et d'informatique;
- Fr. 101'000.– sur la rubrique 331 du budget de fonctionnement des Services industriels;
- Fr. 11'400.– sur la rubrique 4700.331 du budget de fonctionnement d'eauservice;

5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement pour l'exercice 2010 de Fr. 994'000.– destiné à financer la mise à disposition des PC portables par les opérateurs de téléphonie, en association avec les prestations de transmission de données, sur la rubrique 1500.318 du budget de fonctionnement du SOI;

6. de balancer le compte d'attente N° 1500.581.136 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

**Le président :** – Nous passons au point suivant, le R45. J'appelle à cette tribune la représentante de la Commission des finances, M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger.

# **Demande de crédits complémentaires pour les crédits de rénovation et extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau de la Direction des travaux relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007**

Préavis N° 2009/45

Lausanne, le 19 août 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi de trois crédits complémentaires distincts, respectivement de Fr. 424'000.– pour le crédit-cadre annuel 2005, Fr. 1'900'000.– pour celui de 2006 et enfin Fr. 1'100'000.– pour celui de 2007, soit un montant total de Fr. 3'424'000.–.

## **2. Table des matières**

<b>1. Objet du préavis</b> .....	524
<b>2. Table des matières</b> .....	524
<b>3. Historique</b> .....	525
3.1 <i>Crédits-cadres 2000 à 2004</i> .....	525
<b>4. Rappel</b> .....	525
4.1 <i>Crédit-cadre annuel 2005</i> .....	525
4.2 <i>Crédit-cadre annuel 2006</i> .....	525
4.3 <i>Crédit-cadre annuel 2007</i> .....	526
<b>5. Préambule</b> .....	526
<b>6. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2005</b> .....	527
6.1 <i>eauservice</i> .....	527
<b>7. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2006</b> .....	528
7.1 <i>eauservice</i> .....	528
7.2 <i>Service des routes et de la mobilité</i> .....	528
<b>8. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2007</b> .....	529
8.1 <i>eauservice</i> .....	529
<b>9. Récapitulation des crédits complémentaires</b> .....	530
<b>10. Plan des investissements</b> .....	530
<b>11. Conséquences sur le budget</b> .....	530
<b>12. Conclusions</b> .....	531

### 3. Historique

#### 3.1 Crédits-cadres 2000 à 2004

Les montants alloués pour les travaux de rénovation et d'extension de la voirie, du réseau des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau pour les années 2000 à 2004 peuvent être résumés comme suit (en CHF) :

Service	2000	2001	2002	2003	2004
Routes et mobilité	1'800'000	1'920'000	1'940'000	2'150'000	1'680'000
Assainissement	3'000'000	2'500'000	3'000'000	3'000'000	2'350'000
eauservice	3'100'000	3'091'000	4'000'000	5'342'200	6'190'000
<b>Total</b>	<b>7'900'000</b>	<b>7'511'000</b>	<b>8'940'000</b>	<b>10'492'200</b>	<b>10'220'000</b>

Dès 2004, le montant réservé au remplacement de compteurs par eauservice, à savoir Fr. 1'300'000.–, a été supprimé du budget de fonctionnement de ce service et intégré dans le crédit-cadre annuel de la Direction des travaux.

### 4. Rappel

#### 4.1 Crédit-cadre annuel 2005

Le 8 décembre 2004, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2004/34<sup>1</sup>, du 15 septembre 2004, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'250'000.–, dont Fr. 5'220'000.– pour eauservice, Fr. 1'680'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2005 au moment de la rédaction du préavis.

Le 30 août 2005, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2005/42<sup>2</sup>, du 9 juin 2005, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 940'000.– au crédit-cadre 2005 pour eauservice afin de permettre la réhabilitation des conduites au chemin de la Vulliettaz, à Lausanne et à Epalinges, pour un montant de Fr. 250'000.–, ainsi que celles situées dans toute la zone industrielle en Budron A à H, au Mont-sur-Lausanne, pour un montant de Fr. 690'000.–.

Malgré ces deux crédits, il s'avère que quatre chantiers ont fait l'objet de dépassements, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour eauservice.

#### 4.2 Crédit-cadre annuel 2006

Le 6 décembre 2005, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2005/66<sup>3</sup>, du 22 septembre 2005, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 14'130'000.–, dont Fr. 7'640'000.– pour eauservice, Fr. 3'940'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et Fr. 2'550'000.– pour le Service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2006 au moment de la rédaction du préavis.

Le 3 octobre 2006, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2006/38<sup>4</sup>, du 27 juillet 2006, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 1'670'000.– pour le crédit-cadre 2006, dont Fr. 900'000.– pour eauservice, Fr. 300'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et Fr. 470'000.– pour le Service d'assainissement afin de permettre le financement de chantiers imprévus. En effet, eauservice a été confronté à une période de forte extension de son réseau en raison de nombreux plans de quartier pour lesquels il était indispensable d'étendre le réseau de distribution d'eau de manière à pouvoir assurer l'alimentation des immeubles, ainsi que la défense incendie pour Ecublens (Sirec et Thévenaz Leduc SA), Lausanne (avenue de Cour, bouclage du réseau dans le cadre des travaux du m2) et Denges (Sur les Moulins, nouveau lotissement, extension du réseau, 4<sup>e</sup> étape). En outre, plusieurs chantiers non planifiés en 2005 ont été réalisés suite à des ruptures de conduite à Epalinges (chemin du Bois-de-Ban) et à Lausanne (chemin de Champ-Rond – sécurisation du réseau Calvaire suite à une rupture sur Pierre Decker). eauservice a également profité des fouilles réalisées par des communes desservies par son réseau, et dont les travaux n'avaient pas été communiqués à temps pour être planifiés, à savoir Echandens (chemin du Bocage). Enfin, eauservice a souhaité profiter d'un chantier urgent ouvert par le Service du gaz qui est intervenu sur des tronçons touchés par des fuites sur son réseau à Prilly (chemin de Jolimont).

<sup>1</sup>BCC 2004-2005, T. II, pp. 434 et ss.

<sup>2</sup>BCC 2005-2006, T. I, pp. 414 et ss.

<sup>3</sup>BCC 2005-2006, T. II, pp. 56 et ss.

<sup>4</sup>BCC 2006-2007, T. I, pp. 252 et ss.

Malgré ces deux crédits, il s'avère que huit chantiers ont fait l'objet de dépassements, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour eauservice ainsi que pour le Service des routes et de la mobilité.

#### 4.3 Crédit-cadre annuel 2007

Le 6 décembre 2006, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2006/54<sup>5</sup>, du 28 septembre 2006, qui allouait à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 12'250'000.–, dont Fr. 5'300'000.– pour eauservice, Fr. 4'600'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et Fr. 2'350'000.– pour le Service d'assainissement. Ces montants devaient permettre d'effectuer les chantiers planifiés pour 2007 au moment de la rédaction du préavis.

Le 23 octobre 2007, votre Conseil adoptait les conclusions du préavis N° 2007/39<sup>6</sup>, du 23 août 2007, qui allouait à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 3'400'000.– pour le crédit-cadre 2007, dont Fr. 1'800'000.– pour eauservice, Fr. 1'100'000.– pour le Service des routes et de la mobilité et Fr. 500'000.– pour le Service d'assainissement afin de permettre le financement de chantiers imprévus ainsi que ceux nécessaires à une bonne coordination des travaux en ville de Lausanne et sur le territoire des communes alimentées par les services communaux lausannois, tels : le chemin des Cerisiers et la route de Bussigny à Crissier, la route de la Brûlée et le chemin du Crêt à Ecublens, le chemin des Chaffaises à Belmont, les chemins de Chérard, Ruffly et Franey à Lonay, la rue de Langallerie, l'avenue Victor-Ruffly, le Golf de Lausanne, la déchetterie de Malley, le chemin de la Vuachère, la rue Sainte-Beuve, le chemin de la Vuillette, le Chalet-à-Gobet, le m2, le chemin de la Ficelle et la rue du Valentin, à Lausanne, la patinoire de Malley, à Prilly et à l'Étivaz, à Château-d'Œx.

Malgré ces deux crédits, il s'avère que cinq nouveaux chantiers non planifiés ont dû être entrepris, ce qui implique qu'un complément de crédit est nécessaire pour eauservice.

### 5. Préambule

Par « rénovation et extension de la voirie, des collecteurs publics et du réseau de distribution d'eau », il faut entendre l'ensemble des travaux « ordinaires » d'entretien et d'amélioration réalisés annuellement par le Service des routes et de la mobilité, le Service d'assainissement et eauservice, soit essentiellement :

- les travaux de rénovation, d'adaptation et d'extension de la voirie en relation avec des dégradations et des réaménagements de l'espace public, les rénovations de la voirie entraînées par des modifications ou des développements des réseaux des conduites industrielles et des collecteurs, la rénovation d'ouvrages d'art et d'édicules publics et la rénovation du marquage routier ;
- la réfection et le remplacement des collecteurs existants, l'extension du réseau de collecteurs publics et la réfection du lit des cours d'eau naturels ;
- le remplacement d'installations vétustes ou de calibre insuffisant, la réhabilitation d'installations pour en prolonger la durée de vie, les modifications et le prolongement de tracés et la pose de nouvelles conduites sur le réseau de distribution d'eau potable, suite notamment à la légalisation de nouvelles zones constructibles sur Lausanne et les 16 communes de l'agglomération qui ont concessionné eauservice pour la distribution d'eau. En ce qui concerne les échanges périodiques des compteurs d'eau, il faut entendre les remplacements des postes de mesure (compteurs, clapets, filtres, brise-jets) installés chez les clients depuis plus de 13 ans.

Les montants alloués en tant que « crédit de rénovation et d'extension » sont considérés comme des crédits-cadres, exploités comme des crédits d'investissement et sont subdivisés de manière interne en sous-crédits distincts en fonction des divers chantiers ouverts pendant l'année de référence.

Il est à noter qu'à fin juillet 2009, il ressort que les crédits cadres 2008 et 2009 seront respectés. La planification interservices a permis de déployer ses effets sur la maîtrise de la gestion des chantiers. Sauf incident particulier, ces deux crédits-cadres ne devraient pas présenter de dépassements.

L'estimation, durant le premier semestre, des chantiers pour l'année suivante est toujours très laborieuse étant donné le nombre et la variété des contraintes auxquelles sont soumises les interventions des services techniques, notamment du fait des incertitudes liées à la qualité du sous-sol. Les principales contraintes peuvent être résumées comme suit :

---

<sup>5</sup>BCC 2006-2007, T. I, pp. 826 et ss.

<sup>6</sup>BCC 2007-2008, T. I, pp. 211 et ss.

- nécessité de coordonner les travaux des gestionnaires des réseaux souterrains avec les autres services communaux et cantonaux, avec d'autres Communes clientes, ainsi qu'avec les entreprises privées, afin de réduire les coûts de génie civil et de limiter les nuisances pour les riverains et les usagers. En ce qui concerne eauservice, dans certaines communes, ces demandes sont faites seulement deux ou trois mois avant les travaux ;
- avancement des études ;
- modifications de tracés en cours de chantiers ;
- demandes imprévisibles de raccordements d'immeubles ou de lotissements ;
- réfections des chaussées ;
- avaries sur le réseau d'électricité et ruptures sur le réseau d'eau ;
- campagnes de contrôles réalisées ponctuellement, permettant de déterminer l'état des réseaux souterrains.

Il est donc difficile de prévoir avec précision l'importance et le nombre de chantiers qui seront effectivement ouverts ainsi que les extensions liées à des défauts du sous-sol détectés en cours de travaux. Les services techniques doivent donc faire preuve de souplesse et de réactivité pour s'adapter en permanence à la réalité du terrain et aux événements, en avançant ou en reportant parfois les chantiers planifiés. Par ailleurs, il convient de remarquer que ces travaux, par le choix du remplacement de conduites et par leur ampleur, ont été bénéfiques au réseau d'eau puisqu'un indicateur important, à savoir le nombre de ruptures annuelles, est passé de 170 en 2003 à moins de 100 en 2008, cette dernière valeur étant « normale » pour un réseau de 900 km.

## **6. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2005**

### *6.1 eauservice*

La situation comptable arrêtée au 28 mars 2009 laisse apparaître un dépassement effectif de Fr. 423'920.77, qu'il y a lieu d'arrondir à Fr. 424'000.–, soit 8,5 % par rapport au montant initialement alloué de Fr. 5'220'000.– et à un premier crédit complémentaire de Fr. 940'000.–. Toutes les adjudications étant aujourd'hui bouclées, le dépassement annoncé peut être considéré comme définitif. Il est utile de rappeler que 44 chantiers ont été financés par ce préavis. L'excédent de dépenses se justifie essentiellement par les quatre chantiers suivants :

#### Avenue des Boveresses, dépassement de Fr. 184'740.35

Initialement, ce chantier était planifié en 2004 et financé par le crédit-cadre de la même année. Toutefois, à la demande du Service de l'électricité, et dans un souci de coordination, ces travaux ont été repoussés d'une année, sur le crédit-cadre 2005, sans qu'aucun montant n'ait pu être réservé à cet effet.

#### Avenue Vinet, dépassement de Fr. 134'950.10

Ce chantier, conduit par le Service du gaz et du chauffage à distance, a été préparé dans la précipitation et les difficultés exposées ci-après ont été sous-estimées. Les quantités des revêtements bitumineux ont été sous-évaluées lors de l'établissement du projet, donc insuffisamment provisionnées dans le crédit-cadre. Les travaux entrepris sur le carrefour Beaulieu/Jomini ont été plus difficiles que prévu, notamment en raison du maintien des transports publics et du trafic automobile, occasionnant ainsi une multiplication des étapes de chantier, des travaux de nuit et l'utilisation de ponts lourds.

#### Avenue de Béthusy (1<sup>re</sup> étape du giratoire vers Fauconnières), dépassement de Fr. 54'992.79

Selon les plans disponibles lors de l'établissement du projet, ce tronçon était dépourvu de voies de tram. Leur présence a représenté des complications supplémentaires puisqu'il a fallu découper les traverses, puis enlever et évacuer une partie conséquente de ces infrastructures.

#### Chemin de Chantemerle (Blonay), dépassement de Fr. 53'500.09

Ces travaux concernaient le déplacement de la conduite (600 mm) du Pays-d'Enhaut située dans un talus bordant le tracé du train Blonay-Chamby. Se basant sur des informations incomplètes fournies par les architectes, le devis portant sur la longueur des canalisations à remplacer a été sous-estimé. En outre, un passage sous-voies a dû être réalisé dans une galerie existante. eauservice n'était concerné que par les frais d'appareillage, initialement devisés à quelque Fr. 30'000.–. Les imprévus expliqués ci-dessus ont impliqué une participation aux frais de génie civil. Le montant total à charge d'eauservice s'est finalement élevé à Fr. 84'000.–.



## 7. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2006

### 7.1 eauservice

Les projections financières faites à mi-juin 2009, en fonction des éléments connus, mettent en évidence un dépassement théorique de Fr. 1'415'533.28, soit 16,6% par rapport au montant initialement alloué de Fr. 7'640'000.– et à un premier crédit complémentaire de Fr. 900'000.–. Un certain nombre de chantiers ne sont pas encore bouclés. Le crédit complémentaire demandé pour la couverture des chantiers touchés par un dépassement s'élève à Fr. 1'500'000.–. Il se justifie essentiellement par les projets suivants :

#### Avenue de Béthusy (2<sup>e</sup> étape de Fauconnières à Bellevue), dépassement de Fr. 947'237.41

Ce chantier concerne le remplacement des conduites de pompage de diamètre 300 mm et 400 mm sur l'avenue de Béthusy et le chemin de Bellevue, ainsi que la pose d'une conduite supplémentaire de diamètre 400 mm sur le chemin de Bellevue, jusqu'au niveau du réservoir de Montalègre. Ces travaux comprennent également des raccordement multiples au carrefour Béthusy/Victor Ruffy. De plus, ce chantier a permis de rénover la conduite du Pays-d'Enhaut par le tubage d'une conduite de 600 mm de diamètre dans une conduite existante de 800 mm. Cette technique de rénovation a permis de limiter l'impact sur la circulation des transports publics et automobiles. Le choix de cette technique n'a finalement pas permis de réaliser les économies envisagées lors de l'élaboration du projet par rapport à la technique classique d'une fouille en tranchée. De ce point de vue, ce choix était erroné. En revanche, l'objectif de limiter l'impact sur la circulation a été atteint. Relevons de plus que la planification prévoyait huit mois de travaux sur l'avenue de Béthusy. Il a fallu réaliser en plus des travaux importants sur les chemins de Bellevue et du Levant, rallongeant la durée totale du chantier à plus de quinze mois.

#### Chemin de Boissonnet, dépassement de Fr. 77'652.56

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des Services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et d'eauservice. Saisissant l'opportunité qui se présentait, le Service des routes et de la mobilité s'est joint aux travaux pour adapter son réseau routier au passage d'une nouvelle ligne de bus dans le cadre de Réseau 08, ce qui a nécessité un changement du phasage des étapes et une modification du projet, notamment en reprenant la totalité de la chaussée au lieu de la demi-chaussée projetée.

#### Calvaire, Bellevaux et Sauvabelin (campagne d'entretien et de réparation), dépassement de Fr. 68'887.95

Le montant initialement réservé devait financer de multiples micro-chantiers, dont le nombre a été sous-estimé, pour réparer des fuites diffuses, mettre à niveau des regards, remplacer des vannes défectueuses, etc.

#### Avelines et Maillefer, dépassement de Fr. 66'768.54

Ces chantiers impliquaient les interventions coordonnées des Services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et de eauservice, dont les coûts ont été sous-estimés lors de l'établissement du projet.

#### Avenue des Alpes, dépassement de Fr. 84'627.24

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des Services d'assainissement, de l'électricité, du gaz, des routes et de la mobilité et de eauservice. Le tubage de la conduite sur l'avenue des Alpes, entre les N<sup>os</sup> 42 à 48, non prévu dans le projet initial, s'est avéré nécessaire en raison de l'état de la conduite. En outre, la présence de molasse a également provoqué des plus-values conséquentes.

#### Grandes Portes (Blonay), dépassement de Fr. 239'628.90

Remplacement d'une conduite en fonte grise de 500 mm de diamètre par une autre en fonte ductile de 600 mm de diamètre. Le chantier a été géré par un bureau d'ingénieurs externe, mandaté par la Commune de Blonay, avec qui eauservice n'avait jamais travaillé jusqu'alors. Ce dernier a sous-estimé certaines quantités lors de la mise en soumission, modifié le projet et les étapes en cours de travaux et a mal appréhendé la gestion financière des crédits alloués.

#### Avenue du Château 3 (Prilly), dépassement de Fr. 36'688.73

La Commune de Prilly a décidé d'entreprendre des travaux à cet endroit, sans planification ni coordination préalable, induisant une participation beaucoup plus importante du service pour ce chantier initialement devisé à Fr. 78'000.–.

### 7.2 Service des routes et de la mobilité

La situation comptable faite à mi-juin 2009 laisse apparaître un dépassement effectif avoisinant les Fr. 400'000.–, soit 9,4% par rapport au montant initialement alloué de Fr. 3'940'000.– et à un premier crédit complémentaire de Fr. 300'000.–. Toutes les adjudications étant aujourd'hui bouclées, le dépassement annoncé peut être considéré comme définitif. Cet excédent de dépenses se justifie essentiellement par les chantiers suivants :

Chemin des Plaines, dépassement de Fr. 65'000.–

Initialement aucune intervention du Service des routes et de la mobilité n'était prévue à la suite des travaux entrepris par eauservice. Les travaux de fouilles ayant mis en évidence une dégradation avancée de la superstructure routière, il s'est avéré nécessaire de renouveler l'intégralité de la chaussée.

Chemin de Boissonnet, dépassement de Fr. 165'000.–

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des Services d'assainissement, de l'électricité, du gaz et de eauservice. Compte tenu de l'impact des travaux engagés sur la circulation routière et saisissant l'opportunité qui se présentait, le Service des routes et de la mobilité s'est joint aux travaux pour adapter la structure routière au passage d'une nouvelle ligne de bus prévue dans le cadre de Réseau 08, ce qui a provoqué une modification du projet, notamment en reprenant la totalité de la chaussée au lieu de la demi-chaussée prévue initialement.

Avenue des Alpes, dépassement de Fr. 45'000.–

Ce chantier impliquait les interventions coordonnées des Services d'assainissement, de l'électricité, du gaz, des routes et de la mobilité et de eauservice. En complément des travaux de remplacement du collecteur et des conduites souterraines, il était prévu de ne remettre en état qu'une partie de la chaussée et des trottoirs. Par la suite, il est apparu souhaitable que l'entier de la voirie soit rénové afin de ne pas imposer aux habitants les inconvénients d'un nouveau chantier. Pour cette raison, la totalité de la chaussée et des trottoirs de l'avenue des Alpes a été reconstruite ou remise à neuf à l'issue des travaux sur les conduites souterraines.

Avenue Béthusy (partie supérieure), dépassement de Fr. 125'000.–

Ce chantier s'inscrivait dans la poursuite des travaux de renouvellement des conduites industrielles et de reconstruction de la chaussée et des trottoirs engagés depuis le pont de Chailly. Initialement planifiés pour une durée de moins d'un an, les travaux ont duré plus de deux ans suite aux difficultés rencontrées dans la réalisation des travaux de renouvellement de la conduite d'eau. La multiplication des étapes, le renforcement localisé de la fondation, la pose du tapis et les hausses légales ont induit un surcoût du projet.

## 8. Explication sur les dépassements des crédits octroyés pour 2007

### 8.1 eauservice

La situation comptable arrêtée à mi-juin 2009 laisse apparaître un dépassement effectif de Fr. 1'046'992.63 par rapport au montant initialement alloué de Fr. 5'300'000.– et à un premier crédit complémentaire de Fr. 1'800'000.–. Les projections faites concernant les chantiers en cours, et leurs étapes planifiées en 2009 et en 2010, laissent présager un dépassement global de Fr. 1'100'000.–, soit 15,5% des montants alloués jusqu'ici.

Un certain nombre de chantiers, initialement financés par le biais du crédit-cadre 2006, ont nécessité un financement complémentaire par le crédit-cadre 2007. Il s'agit de :

▪ chemin du Cap/chemin de Chissiez, à Lausanne	Fr. 240'000.–
▪ réaménagement du carrefour Ours et partie inférieure de l'avenue Béthusy	Fr. 340'000.–
▪ rue du Valentin, à Lausanne	Fr. 10'500.–
▪ chemin de Jolimont, à Prilly	Fr. 88'000.–
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 678'500.–</b>

D'autres chantiers n'ont pas été planifiés lors de l'élaboration de la demande de crédit d'investissement ; il a toutefois été nécessaire de les réaliser (interventions urgentes liées à des ruptures de conduites, obligation de raccorder des nouveaux clients, extension de réseaux, etc.). Il s'agit de :

▪ chemin du Beau-Rivage, à Lausanne	Fr. 300'000.–
▪ rue du Vallon, accès à l'usine Tridel	Fr. 86'000.–
▪ chemin du Bouzenet, à Cheseaux	Fr. 40'000.–
▪ chemin de Maillefer, à Lausanne	Fr. 29'000.–
▪ route de la Clochette, au Mont-sur-Lausanne	Fr. 366'000.–
<b>TOTAL</b>	<b>Fr. 821'000.–</b>

Les dépassements projetés en octobre 2007 avoisinent les Fr. 1'500'000.-. Une note a été adressée à la Municipalité pour annoncer ces dépassements en janvier 2008. Compte tenu d'économies encore possibles sur d'autres chantiers financés par ce crédit-cadre, de l'ordre de Fr. 400'000.-, le manque de financement global est de Fr. 1'100'000.-.

### 9. Récapitulation des crédits complémentaires (en CHF)

	Crédit initial	1 <sup>er</sup> crédit complémentaire	2 <sup>e</sup> crédit complémentaire	Crédit total
<b>Routes et mobilité</b>				
crédit-cadre 2006	3'940'000.00	300'000.00	400'000.00	4'640'000.00
			<b>400'000.00</b>	
<b>eauservice</b>				
crédit-cadre 2005	5'220'000.00	940'000.00	424'000.00	6'584'000.00
crédit-cadre 2006	7'640'000.00	900'000.00	1'500'000.00	10'040'000.00
crédit-cadre 2007	5'300'000.00	1'800'000.00	1'100'000.00	8'200'000.00
			<b>3'024'000.00</b>	

### 10. Plan des investissements

Un montant de Fr. 2'500'000.- a été inscrit au Plan des investissements pour les années 2009 à 2012 par eauservice au titre de crédit complémentaire pour le crédit-cadre 2007.

### 11. Conséquences sur le budget

Les charges financières annuelles calculées sur l'investissement total, selon la méthode de l'annuité constante peuvent être estimées comme il suit:

▪ Service des routes et de la mobilité (à 3,5% pendant 5 ans)	Fr. 88'600.-
▪ eauservice (à 3,5% pendant 5 ans)	Fr. 669'800.-
<b>TOTAL</b>	<b><u>Fr. 758'400.-</u></b>

## 12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/45 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité trois crédits complémentaires distincts, respectivement de :
  - 1.1 Fr. 424'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2005 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
  - 1.2 Fr. 1'900'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux des services de la Direction des travaux, répartie comme suit :
    - 1.2.1 1'500'000.– pour eauservice
    - 1.2.2 400'000.– pour le Service des routes et de la mobilité
  - 1.3. Fr. 1'100'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissements et d'intérêts respectivement sur les rubriques 331 et 390 de chaque service, en fonction des dépenses réelles ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées à eauservice.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice :** – Ce présent préavis fait l’objet d’une demande de la part de la Municipalité pour trois crédits complémentaires distincts de :

- Fr. 424’000.– pour le crédit-cadre annuel 2005
- Fr. 1’900’000.– pour le crédit-cadre annuel 2006
- Fr. 1’100’000.– pour le crédit-cadre annuel 2007

soit un montant total de Fr. 3’424’000.–.

La sous-commission en charge de la Direction des travaux, représentée par M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger et M<sup>me</sup> Claude Grin, a rencontré M. Yves Deillon, chef du Service de la coordination et du cadastre, M. Henri Burnier, chef d’eauservice, M. Aitor Ibarrola, chef de division – eauservice et M. Patrick Jacomino, adjoint du chef du Service des routes et de la mobilité pour une séance le 17 septembre 2009.

*Commentaires*

*Année 2005*

La situation comptable d’eauservice au printemps 2009 a laissé apparaître un dépassement de Fr. 424’000.– concernant quatre chantiers : av. des Boveresses, av. Vinet, av. Béthusy (1<sup>re</sup> étape du giratoire vers Fauconnière) et ch. de Chantemerle, à Blonay. Outre les motifs indiqués dans le préavis 2009/45, ce dépassement est dû à des difficultés de planification dans la mesure où les travaux d’eauservice sont effectués en coordination avec d’autres services. A noter qu’une partie de ce dépassement est la résultante des travaux planifiés en 2004 à l’av. des Boveresses, lesquels ont dû être reportés sur l’année 2005 sans qu’aucun montant n’ait pu être provisionné à cet effet sur le crédit-cadre concerné.

*Année 2006*

Ces demandes de crédits complémentaires concernent deux services :

*eauservice* avec une demande de crédit complémentaire s’élevant à Fr. 1’500’000.– concernant des travaux effectués sur sept chantiers : av. de Béthusy (2<sup>e</sup> étape de Fauconnière à Bellevue) – ch. de Boissonnet – Calvaire / Bellevaux / Sauvablin – Avelines / Maillefer – av. des Alpes – Grandes Portes à Blonay et av. du Château 3, à Prilly.

Av. de Béthusy : ce chantier a rencontré de nombreuses difficultés dues à une erreur de choix dans la technique de rénovation. Le relevé du réseau étant très ancien, les responsables du chantier ont été confrontés à des problèmes de coudages, ce qui a occasionné une multiplication des fouilles sur le terrain et un rallongement des travaux.

Les six autres chantiers ont principalement rencontré des problèmes dans la coordination des projets soit en raison d’une sous-estimation des besoins en matériel, soit parce que les interventions n’avaient pu être planifiées.

*Routes et mobilité* avec une demande de crédit complémentaire de Fr. 400’000.– concernant des travaux effectués sur quatre chantiers. Là encore l’argument principal a été celui lié à la difficulté de coordonner et de planifier suffisamment tôt les travaux entre les services concernés.

*Année 2007*

Arrêtée à mi-juin 2009, la situation comptable d’eauservice laisse apparaître un dépassement de Fr. 1’046’992.63 ; la demande de crédit supplémentaire est arrondie à Fr. 1’100’000.–. Neuf chantiers sont concernés par ce crédit complémentaire. Les raisons sont identiques à celles invoquées pour les précédentes demandes à savoir que les chantiers n’ont pas pu être planifiés comme, par exemple, une intervention urgente au ch. de Bellerive suite à un orage ou le retard occasionné par un recours pour l’accès à l’Usine Tridel, voire encore l’obligation de raccorder de nouveaux clients.

**Récapitulation des crédits complémentaires**

	Crédit initial	1 <sup>er</sup> crédit complémentaire	2 <sup>e</sup> crédit complémentaire	Crédit total
<b>Routes et mobilité</b>				
crédit-cadre 2006	3’940’000.00	300’000.00	400’000.00	4’640’000.00
			<b>400’000.00</b>	
<i>eauservice</i>				
crédit-cadre 2005	5’220’000.00	940’000.00	424’000.00	6’584’000.00
crédit-cadre 2006	7’640’000.00	900’000.00	1’500’000.00	10’040’000.00
crédit-cadre 2007	5’300’000.00	1’800’000.00	1’100’000.00	8’200’000.00
			<b>3’024’000.00</b>	



Actuellement, des mesures visant à améliorer les problèmes récurrents de planification ont été prises :

- le mode d'affectation financière a été modifié permettant une approche globale, par chantier, pour les services concernés dans le planning annuel des travaux ;
- une collaboration intercommunale ;
- une amélioration de la gestion financière des chantiers dans le but de déterminer le coût effectif et d'anticiper en temps réel les dépassements prévisibles sur les chantiers.

#### Conclusions de la Commission des finances :

1. d'allouer à la Municipalité trois crédits complémentaires distincts, respectivement de :
  - 1.1 Fr. 424'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2005 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
  - 1.2 Fr. 1'900'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux des services de la Direction des travaux, répartie comme suit :
    - 1.2.1 Fr. 1'500'000.– pour eauservice
    - 1.2.2 Fr. 400'000.– pour le Service des routes et de la mobilité
  - 1.3 Fr. 1'100'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissements et d'intérêts respectivement sur les rubriques 331 et 390 de chaque service, en fonction des dépenses réelles ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées à eauservice.

#### Vote :

La Commission des finances s'est prononcée sur les conclusions du préavis 2009/45 en bloc et les a acceptées à l'unanimité.

**Le président :** – Madame Wermelinger, avez-vous des commentaires à ajouter sur votre rapport ?

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice :** – Je n'ai aucun commentaire, Monsieur le Président.

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close. Avant de voter, je demande à M<sup>me</sup> Wermelinger de nous donner les déterminations de la commission.

**M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.), rapportrice :** – La Commission des finances s'est prononcée sur les conclusions du préavis 2009/45 en bloc. Elle les a acceptées à l'unanimité. J'invite ce Conseil à faire de même.

**Le président :** – Nous voterons aussi ces conclusions en bloc. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce préavis le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec une abstention, vous avez accepté les conclusions de ce préavis 2009/45. Cet objet est ainsi clos. Je vous remercie.

#### Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2009/45 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité trois crédits complémentaires distincts, respectivement de :
  - 1.1 Fr. 424'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2005 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
  - 1.2 Fr. 1'900'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2006 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux des services de la Direction des travaux, répartie comme suit :
    - 1.2.1 Fr. 1'500'000.– pour eauservice,
    - 1.2.2 Fr. 400'000.– pour le Service des routes et de la mobilité ;
  - 1.3 Fr. 1'100'000.–, somme à porter en augmentation du crédit-cadre annuel 2007 destiné à la rénovation et à l'extension des réseaux d'eauservice ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'amortissements et d'intérêts respectivement sur les rubriques 331 et 390 de chaque service, en fonction des dépenses réelles ;
3. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les recettes et les subventions qui pourraient être accordées à eauservice.

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, le point R46. En l'absence de M. Claude-Alain Voiblet, j'appelle M. Guy Gaudard à cette tribune.

## **Demande de crédits complémentaires**

**A: Préavis N° 2005/44. Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan.**

**B: Préavis N° 1997/231. Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry. Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry**

Préavis N° 2009/46

Lausanne, le 19 août 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

### **1. Objet du préavis**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre Conseil l'octroi :

**A:** d'un crédit complémentaire de Fr. 1'289'000.– pour financer le solde des travaux dans le réservoir de Montétan, situé sous le parc de Valency (Préavis 2005/44)<sup>1</sup>

**B:** d'un crédit complémentaire de Fr. 970'000.– destiné à combler le dépassement du crédit accordé pour le remplacement des moyens de production à Lutry (Préavis 1997/231)<sup>2</sup>

Ce préavis est organisé en deux parties **A** et **B** traitant individuellement des deux préavis en question, puis d'une partie **C**, Conclusions communes.

<sup>1</sup>BCC 2005, T. I (N° 9), pp. 1043-1049.

<sup>2</sup>BCC 1997, T. I (N° 10), pp. 492-503.

## 2. Table des matières

1. Objet du préavis .....	534
2. Table des matières .....	535
<b>A. Préavis N° 2005/44. Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan .....</b>	<b>535</b>
3. Préambule .....	535
4. Description du réservoir et des stations de pompage de Montétan avant travaux .....	536
5. Description du projet de rénovation et modification du réservoir de Montétan initialement prévu .....	536
6. Travaux supplémentaires non initialement prévus dans le préavis N° 2005/44. ....	537
7. Aspects financiers .....	538
7.1 Coût des travaux dans le préavis initial + coût des travaux supplémentaires et augmentations = coût total des travaux. ....	538
7.2 Justifications des dépassements. ....	539
7.3 Charges financières et entretien. ....	539
8. Planification et durée des travaux .....	539
9. Subventions .....	539
<b>B. Préavis N° 1997/231. Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry. Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry. ....</b>	<b>540</b>
10. Préambule. ....	540
11. Tableau financier récapitulatif .....	541
12. Explication des dépassements. ....	541
13. Exploitation et suite des travaux en cours. ....	542
14. Suite et fin des travaux encore en cours. ....	543
15. Subventions et participation financières .....	543
<b>C. Conclusions .....</b>	<b>544</b>

### A. Préavis N° 2005/44. Rénovation et modification des installations du réservoir de Montétan

#### 3. Préambule

Le préavis 2005/44<sup>3</sup> a été adopté dans la séance du Conseil communal du 22 novembre 2005. Celui-ci prévoyait des travaux estimés pour un montant initial de :

GC	Fr. 2'122'000.–
Équipements	Fr. 3'678'000.–
Total	Fr. 5'800'000.–

<sup>3</sup>BCC 2005, T. I (N° 9), p. 1049.

Pour mémoire, le réseau de distribution d'eauservice est divisé en vingt-deux zones de pression. A chaque zone de pression correspondent un ou plusieurs réservoirs qui sont alimentés par pompages à travers des conduites de refoulement.

Un réservoir type est constitué d'au moins deux cuves, pour permettre leur nettoyage individuel, et d'une station de pompage attenante qui refoule l'eau potable en direction des réservoirs situés dans une zone de pression supérieure.

Une station de pompage type comprend principalement les équipements hydrauliques et électromécaniques suivants :

- deux pompes ou plus par direction de refoulement ;
- une installation d'alimentation et de commande électrique ;
- des équipements de mesures et de télécontrôles ;
- des équipements hydrauliques (conduites, vannes, clapets, chaudron anti-bélier, etc.) ;
- un jeu de tuyauterie et filtre à air pour la respiration des cuves ;
- parfois, un système de désinfection.

Le réservoir de Montétan dessert les quartiers sous la ligne CFF du Simplon depuis la Maladière jusqu'à Lutry. La station de pompage de Montétan est le lieu de transit et de mise en pression de l'eau du Léman provenant des usines de potabilisation de Lutry et de Saint-Sulpice. Les installations de Montétan sont donc essentielles à la distribution d'eau dans le sud, l'ouest et le nord lausannois. Une défaillance de ces installations ne permettrait plus à eauservice d'assurer sa mission car elle provoquerait la restriction de la distribution à près d'une centaine de milliers de personnes.

#### **4. Description du réservoir et des stations de pompage de Montétan avant travaux**

Le réservoir de Montétan est situé sous et de part et d'autre du parc de Valency. Il est alimenté en eau depuis les usines de Saint-Sulpice et de Lutry.

Il était initialement constitué de deux parties :

- La partie sud, construite en 1933 et agrandie en 1956, comprenait trois cuves (deux de 1500 m<sup>3</sup> et une de 2700 m<sup>3</sup> environ), deux stations de pompage, et une alimentation et une distribution électriques.
- La partie nord, construite en 1956, comprend une grande cuve de 12'700 m<sup>3</sup> environ située sous la piscine de Montétan.

Les deux parties nord et sud sont reliées par une galerie de 250 mètres de long, construite en 1956, sous le parc de Valency.

Les deux cuves de 1500 m<sup>3</sup> situées dans la partie sud et construites en 1933 avaient des niveaux d'exploitation différents de ceux des cuves construites ultérieurement en 1956 (cuve nord de 12'700 m<sup>3</sup> et sud de 2'700 m<sup>3</sup>). Les deux cuves de 1933 avaient été définitivement mises hors d'eau en 2002 à cause des difficultés d'exploitation engendrées par la hauteur différente de leur plafond. En effet, par vases communicants, les niveaux d'eau étaient tous égaux dans chacune des quatre cuves. Comme le plafond des cuves de 1933 était plus bas d'environ 2 mètres, les cuves de 1956 ne pouvaient être complètement remplies. Les volumes ainsi inexploités correspondaient à peu près au volume des cuves mises hors service.

La station de pompage de Montétan refoule l'eau dans quatre directions vers les réservoirs de Bellevaux, de Chablière, de Calvaire et de Sauvabelin. Toutes ces installations électro-mécaniques étaient en fin de vie.

#### **5. Description du projet de rénovation et modification du réservoir de Montétan initialement prévu**

Le projet, tel que présenté dans le préavis N° 2005/44, concernait l'ensemble des travaux nécessaires pour maintenir et exploiter, à long terme, le réservoir de Montétan.

Ce projet comprenait notamment :

- La création d'un accès de plain-pied à la future station de pompage de Montétan sud.
- L'abandon de l'exploitation des cuves N°s 1 et 2.
- La construction d'une nouvelle station de pompage dans la cuve N° 2.

- Cette nouvelle station de refoulement comporte huit pompes de refoulement, à savoir deux par direction, quatre chaudrons anti-bélier, une pompe de re-circulation interne et tous les équipements hydrauliques et électro-mécaniques nécessaires.
- La création dans la partie Montétan sud d'une chambre de répartition.
- La reconfiguration d'un local électrique comprenant le remplacement des alimentations électriques et des appareils de mesures, de commandes et de télégestion.
- Une nouvelle liaison hydraulique de diamètre 600 millimètres dans la galerie, entre la chambre de répartition située dans Montétan sud et l'arrivée de l'eau dans la cuve de Montétan nord.
- L'accès dans les deux cuves restant en exploitation (cuves N° 3 et N° 4) au moyen de portes étanches situées au niveau du radier et la mise en conformité de la respiration des cuves avec filtre sur l'air aspiré de l'extérieur.
- Le remplacement des conduites extérieures de refoulement et d'arrivée d'eau, notamment :
  - La pose d'une nouvelle conduite de refoulement de diamètre 400 millimètres en direction de Chablière (anciennement deux départs séparés nord et sud) sur une longueur d'environ 350 mètres, depuis Montétan sud.
  - La pose d'une conduite de refoulement de diamètre 400 millimètres en direction de Calvaire par pousse-tube, diamètre 600 millimètres sous le carrefour de Montétan (augmentation de la capacité de transport sur environ 150 mètres).
  - La réhabilitation de l'intérieur de la conduite d'arrivée de Lutry et de Saint-Sulpice (diamètre 600 millimètres) dans Montétan sud sur une longueur d'environ 120 mètres.
  - Le tubage en diamètre 300 millimètres de l'ancienne conduite d'arrivée, diamètre 500 millimètres (qui doublait l'arrivée de diamètre 600 millimètres), pour alimenter le bas du réseau de Chablière à Montétan sud sur une longueur d'environ 120 mètres.
  - La suppression d'une chambre de vannes au chemin de Renens.
- Des divers et imprévus.

## **6. Travaux supplémentaires non initialement prévus dans le préavis N° 2005/ 44**

Lors de la réalisation des travaux au réservoir de Montétan, en avançant plus dans le projet, des relevés plus précis de tous les niveaux, des pentes dans la cuve et une planification détaillée du projet ont été réalisés. De plus, les implications de la mise hors service du réservoir pour l'exploitation du réseau et les implications sur nos autres chantiers, notamment la déviation de la RC01 devant le Learning Center ont été prises en compte. Tous ces points ont démontré :

- que le radier de la station de pompage devait être abaissé d'environ 25 cm supplémentaires ;
- que pour limiter la durée de la mise hors exploitation du réservoir de Montétan, il était nécessaire d'ouvrir le toit de l'ancienne station de pompage, pour gagner du temps, compte tenu des coupures prévues dans la RC01 sur la conduite provenant de Saint-Sulpice. En effet, pour « déconnecter » le réservoir de Montétan, il faut alimenter la zone desservie par celui-ci. Pour ceci, il est nécessaire de :
  - refouler depuis l'usine de Lutry contre la vanne d'arrivée fermée dans le réservoir de Montétan ;
  - ouvrir une vanne de by-pass entre le réseau de Montétan et celui de Haute-Pierre. Cette vanne est située dans l'usine de Saint-Sulpice, donc, la conduite de Saint-Sulpice à Montétan est nécessaire ;
  - et ainsi d'utiliser le réservoir de Haute-Pierre à Echichens comme réservoir provisoire du réseau de Montétan.
- Pour réaliser le premier point nous avons dû renforcer les semelles filantes des murs de la nouvelle station de pompage (STAP) (dans l'ancienne cuve N° 2) et avons découvert des armatures inférieures oxydées localement.
  - Suite à ces découvertes, nous avons également demandé au bureau d'ingénieurs de contrôler par sondages la cuve N° 1 inutilisée afin de garantir la pérennité de l'ensemble de l'ouvrage.
  - L'abaissement du radier nous a obligés à refaire le système de drainage sous le radier de cette cuve.
- Pour le deuxième point, eauservice a décidé de scier la dalle de toiture de l'ancienne station de pompage (STAP) de 1956 afin de permettre un démontage plus rapide des installations ainsi qu'une construction plus rapide de la chambre de répartition.
  - Des pré-dalles ont permis de refermer la partie du local non occupée par la chambre ; l'altitude du terrain et du parapet restant identique à l'état initial du bâtiment.
  - Une grue de quatre tonnes de capacité a été montée afin de faciliter le démontage des anciennes installations et de gagner du temps lors de la déconnexion du réservoir du réseau de distribution. Elle a été utilisée pour tout le chantier.



## 7. Aspects financiers

### 7.1 Coût des travaux dans le préavis initial + coût des travaux supplémentaires et augmentations = coût total des travaux

La ventilation des augmentations est inscrite en italique dans le tableau ci-dessous.

Le coût estimatif total initialement prévu dans le préavis s'élevait à Fr. 5'800'000.-. Les dépassements, une fois ventilés dans les différents comptes s'élèvent à Fr. 1'489'000.-. Le coût estimatif total s'élève à Fr. 7'289'000.- et se décompose de la manière suivante :

Tableau de regroupement des coûts exprimés en francs

	Génie civil (structures porteuses)	Hydro-mécanique	Electricité	Totaux
	204'000.-	14'000.-	2'000.-	220'000.-
Accès aux locaux sud et nord	+ 188'000.-	+ 23'000.-	+ 3'400.-	+ 214'400.-
	392'000.-	37'000.-	5'400.-	434'400.-
	395'000.-	1'874'000.-	0.-	2'269'000.-
Station de pompage	- 25'000.-	+ 713'000.-	+ 320'000.-	+ 1'008'000.-
	370'000.-	2'587'000.-	320'000.-	3'277'000.-
	130'000.-	45'000.-	0.-	175'000.-
Chambre de répartition	+ 459'000.-	0.-	0.-	+ 459'000.-
	589'000.-	45'000.-	0.-	634'000.-
	40'000.-	0.-	660'000.-	700'000.-
Local électrique + alimentations	- 40'000.-	0.-	- 324'000.-	- 364'000.-
	0.-	0.-	336'000.-	336'000.-
	100'000.-	399'000.-	20'000.-	519'000.-
Galerie	- 73'000.-	+ 181'000.-	- 20'000.-	+ 88'000.-
	27'000.-	580'000.-	0.-	607'000.-
	220'000.-	225'000.-	0.-	445'000.-
Cuves 3 et 4	+ 42'000.-	0.-	+ 20'000.-	62'000.-
	262'000.-	225'000.-	20'000.-	507'000.-
	770'000.-	0.-	0.-	770'000.-
Conduites extérieures	+ 175'000.-	0.-	0.-	+ 175'000.-
	945'000.-	0.-	0.-	945'000.-
	130'000.-	0.-	0.-	130'000.-
Réhabilitation Montétan sud	+ 102'000.-	0.-	0.-	+ 102'000.-
	232'000.-	0.-	0.-	232'000.-
	10'000.-	20'000.-	20'000.-	50'000.-
Maintien en exploitation durant les travaux	- 9'000.-	- 16'000.-	- 15'400.-	- 40'400.-
	1'000.-	4'000.-	4'600.-	9'600.-
	0.-	0.-	0.-	0.-
Divers	+ 50'000.-	+ 92'000.-	+ 20'000.-	+ 162'000.-
	50'000.-	92'000.-	20'000.-	162'000.-
	123'000.-	329'000.-	70'000.-	522'000.-
Imprévus	- 78'000.-	- 239'000.-	- 60'000.-	- 377'000.-
	45'000.-	90'000.-	10'000.-	145'000.-
	2'122'000.-	2'906'000.-	772'000.-	5'800'000.-
Totaux généraux	+ 791'000.-	+ 754'000.-	- 56'000.-	+ 1'489'000.-
	2'913'000.-	3'660'000.-	716'000.-	7'289'000.-

### 7.2. Justifications des dépassements

Le montant total des dépassements se monte à Fr. 1'489'000.–. Il est expliqué en grande partie dans les points suivants :

- Les travaux supplémentaires initialement non prévus dans le préavis, explicités au chapitre 6, et qui représentent environ Fr. 500'000.–.
- Une hausse légale, d'environ Fr. 350'000.–, due à l'augmentation moyenne du coût de la vie entre les prix estimés en 2004 et l'exécution réalisée pour la plus grande partie en 2007–2008 (calculée avec 6 % de hausse totale : Fr. 5'800'000.–/100 x 6 = Fr. 348'000.–).
- Environ Fr. 300'000.– à Fr. 400'000.– de hausse particulière due à l'augmentation du prix des matières premières, particulièrement de l'acier et du pétrole. Une station de pompage complète telle que celle de Montétan représente au total entre 60 et 90 tonnes de tuyauterie, de pompes, de vannes, de chaudrons, de ponts roulants et de matériels divers et ceci principalement en acier. Dans le coût de l'hydro-mécanique (Fr. 2'906'000.–), on peut estimer qu'environ le tiers représente des matières premières, soit environ Fr. 970'000.– (entre Fr. 10.– et Fr. 15.– par kg). Entre 2004 et 2008, la hausse de ces matières premières avoisine facilement les 30 % ! Pour mémoire, le coût de l'acier a subi une hausse soudaine de 15 % le seul 1<sup>er</sup> juillet 2008.
- D'autre part, les difficultés de réalisation dans le carrefour de Montétan liées à la densité de l'occupation du sous-sol, du passage sous le LEB, etc., et au sud du réservoir de Montétan ont été sous-estimées. Elles représentent un dépassement d'environ Fr. 270'000.–.

### 7.3 Charges financières et entretien

Les charges financières annuelles pour le crédit complémentaire de Fr. 1'489'000, calculées selon la méthode des annuités constantes, de 31/2 % l'an, seront les suivantes :

- pour le génie civil, avec un amortissement sur 20 ans : Fr. 55'700.–/an
- pour les équipements, avec un amortissement sur 10 ans : Fr. 83'900.–/an

soit un total de : Fr. 139'600.–/an pour les 10 prochaines années et  
Fr. 55'700.–/an pour les 10 années suivantes.

## 8. Planification et durée des travaux

Les travaux sont réalisés à environ 85 %. Le solde des travaux sera réalisé au cours de l'année 2009 et se terminera en hiver 2009–2010. Une partie de ceux-ci ne peuvent en effet être réalisés durant les périodes de forte consommation et ne débiteront qu'en octobre 2009.

## 9. Subventions

Une demande de subventions sera adressée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) une fois les travaux terminés. Elles seront portées en amortissement du crédit investi.

<sup>4</sup>BCC 1997, T. I (N° 10), p. 503.

**B. Préavis N° 1997/231. Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry.  
Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry  
et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry**

**10. Préambule**

En 1997, votre Conseil a adopté le préavis N° 1997/231<sup>4</sup>, « Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry, construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec une station de pompage à La Croix-sur-Lutry » d'un montant de Fr. 64'400'000.–.

Ce préavis résultait d'une étude commencée en 1990 déjà avec pour objectif de prévoir un ajustement des installations de production d'eau de boisson à l'évolution de la demande de l'agglomération lausannoise en tenant compte aussi de la demande pour l'alimentation des communes en gros.

Au début il s'agissait d'un projet de quelque Fr. 150 millions qui prévoyait le doublement de l'usine de production de Saint-Sulpice et l'aménagement de conduites d'amenée jusqu'à Lausanne. Ce projet a ensuite évolué suite au constat que la zone située à l'est de Lausanne était préétablie avec une ancienne usine à Lutry qui datait de 1932 et de 1952. La très bonne connexion de Lutry, déjà reliée à Lausanne par les deux conduites en direction des réservoirs de Montétan et de Montalègre, et la possibilité de relier à La Croix-sur-Lutry les trois conduites existantes d'amenée d'eau depuis le Pays-d'Enhaut, le Pont-de-Pierre et le lac de Bret par une nouvelle conduite de seulement 1600 m de longueur, a donné un coup de pouce pour orienter ce projet dans la construction d'une nouvelle usine au bord du lac à Lutry. Ce projet offrait alors l'avantage d'équilibrer les apports d'eau vers Lausanne aussi bien depuis l'est que depuis l'ouest.

L'étude de ce projet s'est ensuite poursuivie par quelques avant-projets d'usine souterraine de conception de traitement classique avec Ozonation, filtration sur sable puis filtration sur charbon actif en grains (CAG). Les premières estimations financières pour ces avant-projets arrivaient à des montants de l'ordre de Fr. 100 millions.

Les études se sont encore poursuivies avec la prise en considération des nouvelles techniques de traitement de l'eau par filtration membranaire. Cette méthode permettait de diminuer nettement le volume de l'usine à construire. Et comme sur le site de Lutry il était nécessaire de construire en souterrain afin de protéger le site historique de la tour Bertholod, cela revenait à construire non seulement moins volumineux mais surtout moins profond. L'estimation du coût de ce projet s'en est tout de suite ressentie de manière très significative. Un avant-projet détaillé a alors été élaboré.

En parallèle, d'autres avant-projets ont été étudiés et devisés. Il s'agissait de la fourniture et de la pose des conduites dans le lac et de la conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry, ainsi que de la construction d'un réservoir et d'une station de pompage à la Croix-sur-Lutry. Enfin, il était aussi prévu d'apporter des réfections sur certains tronçons des conduites d'amenée concernées entre La Croix-sur-Lutry et Lausanne pour pallier une augmentation de la pression de service de celles-ci en relation avec l'ensemble du projet.

L'ensemble de ces avant-projets a alors été regroupé dans le préavis N° 1997/231, du 6 mars 1997, dont le montant global est de Fr. 64'400'000.–.

Il faut considérer que ce préavis regroupe un ensemble de projets et de sous-projets, interdépendants les uns des autres, devant assurer une alimentation sur le long terme en garantissant une exploitation continue des équipements existants durant la phase d'élaboration et de réalisation. La planification pour étude et réalisation de l'ensemble devait prendre environ dix ans. Dans ce cadre, il n'était pas concevable de préparer des projets détaillés avec appels d'offres et soumissions rentrées pour espérer avoir des montants financiers précis avant exécution.

Le montant global demandé dans le préavis est donc la somme d'une série d'estimations financières à plus ou moins 20 % si l'on se réfère à la norme SIA.

---

<sup>4</sup>BCC 1997, T. I (N° 10), p. 503.

**11. Tableau financier récapitulatif**

Coût des dépenses	Préavis TTC	Préavis HT	Dépensés HT	Dépassement HT
(en milliers de francs)	kF	kF	kF	kF
<b>a) Crédit d'étude</b>	<b>2'000</b>	<b>2'000</b>	<b>2'060</b>	<b>60</b>
<b>b) Conduites au lac (eau brute et trop-plein)</b>	<b>2'428</b>	<b>2'200</b>	<b>3'155</b>	<b>955</b>
<b>c) Usine de Lutry</b>	<b>38'102</b>	<b>35'700</b>	<b>39'399</b>	<b>3'699</b>
Gros œuvre	14'972	14'000	18'351	4'351
Equipements hydraulique, mécanique et électrique	9'837	9'200	9'011	-189
Appareillage de filtration	13'293	12'500	12'037	-463
<b>d) Conduite de refoulement Lutry – La Croix-sur-Lutry</b>	<b>9'330</b>	<b>8'800</b>	<b>7'460</b>	<b>-1'340</b>
Gros œuvre	6'230	5'500	5'674	174
Fourniture et pose des conduites	3'100	3'300	1'786	-1'514
<b>e) Réservoir et station de pompage de La Croix-sur-Lutry</b>	<b>10'100</b>	<b>9'500</b>	<b>11'589</b>	<b>2'089</b>
Gros œuvre	6'800	6'400	7'894	1'494
Equipements hydraulique, mécanique et électrique	3'300	3'100	3'695	595
<b>f) Conduites d'aménées existantes</b>	<b>6'292</b>	<b>5'900</b>	<b>1'230</b>	<b>-4'670</b>
Réfection des tronçons subissant une augmentation de pression dans leur exploitation future	6'292	5'900	1'230	-4'670
<b>g) Fonds des arts plastiques</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>0</b>
Totaux	<b>68'552</b>	<b>64'400</b>	<b>65'193</b>	<b>793</b>
<b>h) Solde pour travaux en cours</b>				
Equipement injection CAP				<b>120</b>
Divers et imprévus travaux lacustres				<b>57</b>
<b>Total du crédit complémentaire</b>				<b>970</b>

**12. Explication des dépassements**

Sur le tableau financier récapitulatif on trouve les différences entre les montants prévus et ceux réellement dépensés pour la réalisation des projets.

Le montant global estimé et demandé dans le préavis N° 1997/231 était initialement de Fr. 68'552'000.– TTC. La commission nommée pour le suivi de ce préavis a, dès sa première séance, ramené le montant à Fr. 64'400'000.– HT, arguant que la TVA ne devait pas être incluse dans la demande. A l'époque le taux de TVA était de 6,4%.

Les montants relatifs aux différents chapitres de ce tableau sont commentés ci-après.

**a) Crédit d'étude**

Sur l'ensemble de la durée des projets, on constate un dépassement Fr. 60'000.– sur un crédit de 2 millions, soit + 3%.

**b) Conduites au lac**

Pour ce chapitre, il y a un dépassement de Fr. 955'000.– sur un crédit de Fr. 2'200'000.–, soit + 43%. A ce propos, il faut signaler que quatre grandes entreprises de la région lémanique capables d'exécuter ce type de travaux sous-lacustres (pose de conduites de 1,4 m de diamètre jusqu'à 70 m de fond) ont toutes présenté des rentrées de soumissions pour des montants échelonnés de Fr. 4 millions à Fr. 4,7 millions. Chacune de ces entreprises avaient fait une offre pour les deux variantes demandées, à savoir « conduite en acier » et « conduite en béton armé avec âme tôle », mais aucune n'avait offert une variante d'entreprise comme laissée libre dans l'appel d'offre. Heureusement, l'entreprise TSM Perrottet SA installée sur les bords du lac de Morat a offert une telle variante d'entreprise avec pose de conduites beaucoup plus légères en fibres de verre et qui a donné entière satisfaction. Sans cette variante le dépassement aurait été de plus de 110%.

**c) Usine de Lutry**

Pour ce qui concerne la nouvelle usine de Lutry, le dépassement se monte à Fr. 4'351'000.– soit + 31 % pour le gros œuvre, expliqué essentiellement par le fait que l'estimation financière avait été faite sur la base d'un avant-projet de principe, non détaillé et qui a subi de multiples transformations en cours d'élaboration du projet définitif. Le chapitre des aménagements extérieurs n'avait pas été pris en compte, partant du principe que ces travaux pourraient être englobés dans l'ensemble du projet. L'adjudication des travaux d'aménagements extérieurs à une autre entreprise que celle qui avait été choisie pour l'exécution du gros œuvre a certainement contribué à freiner les dépenses. Les chapitres équipement hydraulique et appareillage de filtration laissent un solde positif de Fr. 189'000.– (–2 %) et de Fr. 463'000.– (–3,7 %) respectivement. Il faut dire que ces points avaient été étudiés soigneusement déjà plus tôt dans le projet pour permettre de trouver confiance dans cette nouvelle technique de filtration qui a abouti à la présentation de ce préavis.

**d) Conduite de refoulement Lutry – La Croix-sur-Lutry**

Ce sujet a été bien maîtrisé malgré que l'exécution du chantier ne se soit faite dans les vignes qu'en hiver, pour ne pas déranger l'exploitation viticole et que les indemnités pour droit de passage et pertes de production versées aux vigneronns se soient élevées à Fr. 1'214'000.–, soit environ Fr. 500'000.– de plus que prévu.

**e) Réservoir et station de pompage de La Croix-sur-Lutry**

Cet ouvrage relativement compliqué a été difficile à construire dans un terrain peu stable. Le raccordement à la galerie existante sous l'autoroute a demandé de grands mouvements de terre et les travaux ont été réalisés pendant une période particulièrement pluvieuse. Il y a eu des glissements de terrains, dont les surcoûts ont été financés par l'assurance chantier.

L'ingénieur mandaté pour ce projet a surdimensionné certains éléments de la structure en béton armé. Ceci explique une grande part du dépassement de Fr. 1'494'000.– pour la construction du gros œuvre. En effet, un réservoir ne doit pas seulement être solide, mais aussi étanche. Dans un ouvrage en béton armé, il est nécessaire de placer des armatures dites de fissuration pour empêcher le développement des fissures dues au retrait du béton, afin que celles-ci soient plus nombreuses et suffisamment fines pour rester étanches. Cependant, plus la structure en béton est épaisse, plus les forces nécessaires pour lutter contre les forces dues au retrait sont grandes, et donc plus il faut de grosses sections d'armature et ceci coûte très cher. L'ingénieur n'a pas non plus assuré le suivi financier du chantier. Une action juridique intentée contre cet ingénieur a permis de récupérer Fr. 80'000.– sur ses honoraires, mais pas tous les dégâts financiers induits par des décisions mal venues. On peut donc noter que cet ouvrage robuste a coûté cher, mais qu'il est bien construit et offre des garanties de bonne durabilité. La 2<sup>e</sup> partie du dépassement, de Fr. 595'000.–, concerne les équipements hydrauliques, mécaniques et électriques. Les travaux de raccordement avec les deux réseaux locaux de la commune de Lutry, situés en dessus et en dessous de l'autoroute, ainsi que ceux de rapatriement de la source de Lutry n'avaient pas été comptés dans le projet. Ces installations, ainsi que la débitmétrie nécessaire au comptage et la désinfection des eaux de la source totalisent un montant supplémentaire de Fr. 400'000.–, pris en charge par la Commune de Lutry.

**f) Conduites d'amenées existantes**

Tous les tronçons initialement prévus pour réfection dans le cadre de ce préavis n'ont pas nécessairement dû être réfectionnés. Il en découle un solde positif de Fr. 4'670'000.–

**g) Fonds des arts plastiques**

Le montant total de Fr. 300'000.– a été versé comme prévu au Fonds des arts plastiques.

### 13. Exploitation et suite des travaux en cours

L'usine de Lutry, mise en service au mois de septembre 2000, est la première usine de traitement d'eau potable installée en Suisse qui utilise un équipement de traitement par filtration membranaire. Les membranes conditionnées sous forme de modules sont considérées comme « consommables » et lors de l'établissement du projet une durée de vie de cinq ans avait été retenue. Lors de la commande des 660 modules nécessaires pour cette usine, un contrat de garantie avait été signé. Ce contrat prenait en charge de manière dégressive sur cinq ans les coûts de remplacement de modules qui auraient montré d'éventuels manques de performance trop précoces rencontrés en cours d'exploitation.

Après plus de huit ans d'exploitation, ce système de filtration fonctionne à notre plus grande satisfaction et les modules n'ont pas dû être changés. Une expertise poussée en laboratoire sur l'un d'eux au début de l'année 2009 montre même qu'ils sont encore suffisamment bien conservés pour tenir encore quelques années. Le coût d'exploitation de changement des modules, prévu initialement tous les cinq ans mais qui ne se fera donc vraisemblablement que tous les douze ans, se trouve ainsi diminué.

Cette performance de longue durée de vie de ces membranes engendre une diminution moyenne annuelle du coût d'exploitation de l'ordre de : 660 modules à Fr. 7'000.– fois  $(\frac{1}{5} - \frac{1}{12}) =$  Fr. 539'000.– par an.



#### 14. Suite et fin des travaux encore en cours

Il est encore à signaler que tous les travaux relatifs à la nouvelle usine ne sont pas terminés :

- En effet, lors du renouvellement de la concession de prise d'eau dans le lac, le Canton avait signalé qu'il incombait à eauservice, une fois la nouvelle crépine mise en service, de démonter les anciennes installations immergées dans le lac depuis 1932 et 1952. Suite à diverses discussions avec le garde-pêche et les pêcheurs de la région, qui disaient que seules les anciennes crépines étaient gênantes et dangereuses, mais que les conduites offraient un petit abri favorable pour le frai des poissons, notre tâche n'était pas claire. Il a fallu un échange de courriers avec le Canton sur plusieurs années pour qu'en fin de compte le Canton ordonne de tout enlever afin d'appliquer le règlement à la lettre sans se soucier des dégâts que pouvait engendrer la réalisation de ces travaux. Ainsi, suite à un appel d'offre, un mandat a été passé à l'entreprise TSM Perrottet SA qui doit exécuter ces travaux pour la fin du mois d'octobre 2009. Le coût devisé de cette opération (Fr. 187'000.–) est déjà engagé dans les Fr. 955'000.– de dépassement du chapitre *b*) du tableau donné au chapitre 11. Nous tenons cependant à conserver une marge de Fr. 57'000.– pour divers et imprévus ne sachant pas si ces travaux sous-lacustres à 40 mètres de fond vont se dérouler sans problèmes particuliers.
- L'usine de Lutry est prévue pour traiter aussi des cas de pollution ou de plus grande teneur en matière organique de l'eau du lac. Ainsi, la chaîne de traitement complète est constituée d'abord d'une injection de charbon actif en poudre (CAP), qui doit rester en contact au minimum 15 minutes avec l'eau brute, avant de passer dans des préfiltres, puis à travers les membranes d'ultrafiltration. L'équipement commandé initialement pour l'injection et l'immersion du CAP dans les cuves d'eau brute était mal conçu. Au-dessus de chacune des cuves, un puissant moteur électrique entraînait une hélice montée sur un axe vertical pour créer un mouvement de Vortex, tourbillon censé entraîner le CAP vers le fond et ainsi le diluer. Ce système mal dimensionné n'a jamais fonctionné. Après de multiples recherches infructueuses dans l'industrie d'un système satisfaisant pour injecter et mouiller le CAP, des personnes d'eauservice ont pris la décision de mettre au point un équipement d'injection basé sur une aspiration en continu de CAP par Giffard dans un flux d'eau injecté ensuite par des buses à grande vitesse de jet à contre-courant directement au fond des cuves d'eau brute.

Ce système a déjà montré de bons résultats dans des tests à blanc, c'est-à-dire sans CAP. Ces tests doivent se poursuivre dans le courant de l'année 2009. En cas de bons résultats, le même équipement devra être installé dans la deuxième cuve. Un crédit estimé à Fr. 120'000.– reste nécessaire pour terminer cette installation et permettre de traiter des cas de pollution.

#### 15. Subventions et participation financières

Une demande de subvention a déjà été adressée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA) qui a versé à l'heure actuelle un montant de Fr. 3'212'386.– dont Fr. 158'780.– à la Commune de Lutry. La transaction pour définir le solde de la subvention est encore en cours.

Le réservoir de La Croix-sur-Lutry a été dimensionné en prenant en compte un volume supplémentaire de 900 m<sup>3</sup> construit et vendu à la Commune de Lutry pour un montant de Fr. 1'000'000.–.

Les installations liées aux deux départs vers les réseaux de la Commune de Lutry et à l'arrivée avec désinfection de la source ont été financées par la Commune de Lutry pour un montant de Fr. 400'000.–.

### **C. Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2009/46 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire ;  
considérant que cette affaire a été portée à l'ordre du jour,

*décide :*

#### **Partie A**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 1'489'000.– pour le solde des travaux concernant la rénovation et la modification des installations du réservoir de Montétan, portant le montant initial du préavis N° 2005/44 à Fr. 7'289'000.–, réparti comme il suit :
  - a) Fr. 791'000.– supplémentaires pour le génie civil ;
  - b) Fr. 698'000.– supplémentaires pour les équipements ;
2. d'amortir annuellement les dépenses supplémentaires à raison de :
  - a) Fr. 39'600.– supplémentaires ;
  - b) Fr. 69'800.– supplémentaires ;par la rubrique 4700.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus l'éventuelle subvention de l'ECA.

#### **Partie B**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 970'000.– pour combler le dépassement du crédit accordé et permettre de terminer les travaux encore en cours relatifs au «Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry», portant le montant initial du préavis N° 1997/231 à Fr. 65'370'000.–.
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 200'000.—par la rubrique 4700.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction des travaux.
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission: M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur, M<sup>me</sup> Sarah Frund (AGT), M. Guy Gaudard (LE), M. Philippe Jacquat (LE), M. Axel Marion (LE), M. Jean Meylan (Soc.), M. Vincent Rossi (Les Verts), M. Namasivayam Thambipillai (Soc.), M<sup>me</sup> Elisabeth Wermelinger (Soc.).

**Rapport photocopié de M. Claude-Alain Voiblet (UDC), rapporteur:** – La commission du Conseil communal, chargée de l'étude de ce préavis, s'est réunie le 9 octobre 2009 pour traiter ce dossier.

Membres présents: M<sup>mes</sup> Sarah Frund et Elisabeth Wermelinger, ainsi que MM. Guy Gaudard, Philippe Jacquat, Axel Marion, Jean Meylan, Namasivayam Thambipilai et Vincent Rossi, qui remplace M. Ulrich Doepper, et Claude-Alain Voiblet.

Membre excusé: M<sup>me</sup> Sophie Michaud-Gigon.

La séance s'est tenue en présence de M. Olivier Français, directeur des Travaux, qui était accompagné pour l'occasion par MM. Henri Burnier, chef de service, Jean-Daniel Favrod, adjoint du chef de service, et Daniel Rohrbach, collaborateur technique.

*Traitement du préavis 2009/46 par la commission*

Dans le cadre de ce préavis, la Municipalité sollicite deux crédits complémentaires, un crédit de Fr. 1'489'000.– pour financer le solde des travaux de réalisation du réservoir de Montétan et un autre crédit complémentaire de Fr. 970'000.– destiné à financer le dépassement du crédit accordé pour le remplacement des moyens de production d'eau entre Lutry et La Croix-sur-Lutry.

La commission apporte une correction au point 1 du préavis, car le montant complémentaire cité sous le point A n'est pas de Fr. 1'289'000.–, mais bien de Fr. 1'489'000.–. Il s'agit d'une erreur de rédaction du préavis.

Les dépassements concernant le préavis N° 2005/44 sur la rénovation et la modification des installations du réservoir de Montétan sont principalement dus au maintien en exploitation du réservoir lors de la phase de planification. Cela n'a pas permis d'effectuer des sondages au niveau des fondations.

Pour ce qui est du préavis N° 1997/231 concernant le remplacement des moyens de production d'eau (Construction d'une conduite de refoulement entre Lutry et La Croix-sur-Lutry et d'un réservoir avec station de pompage à La Croix-sur-Lutry), des difficultés rencontrées avec l'ingénieur civil, responsable du dossier, sont à l'origine des dépassements. Une action a été entreprise en justice, elle a conduit à une réduction des honoraires d'ingénieurs.

*Votes des différentes conclusions par la commission*

La commission s'est déterminée de la manière suivante concernant les conclusions du rapport-préavis 2009/46 :

- Les conclusions 1 à 4 concernant la partie A du préavis sont acceptées à l'unanimité.
- Les conclusions 1 à 3 de la partie B du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Au final l'ensemble du rapport-préavis 2009/46 est accepté à l'unanimité des membres présents de la commission.

**Le président:** – Vous avez la parole pour nous donner d'éventuels compléments au rapport, Monsieur Gaudard.

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur remplaçant:** – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M. Voiblet.

**Le président:** – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M. Jean Meylan (Soc.):** – Le groupe socialiste est convaincu de la justification des ouvrages concernés et donc favorable à l'adoption des conclusions du préavis.

**Le président:** – La discussion se poursuit. Elle n'est pas demandée, elle est close. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur remplaçant:** – Les conclusions 1 à 4 concernant la partie A du préavis sont acceptées à l'unanimité.

**Le président:** – Je vous remercie. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce préavis 2009/46 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce point R46. Cet objet est ainsi liquidé.

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur remplaçant:** – Pas tout à fait... Il y a la partie B...

**Le président:** – Excusez-moi, j'ai oublié la partie B. Monsieur le rapporteur, pouvez-vous nous donner les déterminations de la commission ?

**M. Guy Gaudard (LE), rapporteur remplaçant:** – Les conclusions 1 à 3 de la partie B du préavis sont également acceptées à l'unanimité.

**Le président:** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de cette partie B le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Il n'y en a pas. Cette partie B est aussi acceptée à l'unanimité. Cet objet est clos.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/46 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

**Partie A**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 1'489'000.– pour le solde des travaux concernant la rénovation et la modification des installations du réservoir de Montétan, portant le montant initial du préavis N° 2005/44 à Fr. 7'289'000.–, réparti comme il suit :
  - a) Fr. 791'000.– supplémentaires pour le génie civil ;
  - b) Fr. 698'000.– supplémentaires pour les équipements ;
2. d'amortir annuellement les dépenses supplémentaires à raison de :
  - a) Fr. 39'600.– supplémentaires ;
  - b) Fr. 69'800.– supplémentaires ;par la rubrique 4700.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité ;
4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus l'éventuelle subvention de l'ECA.

**Partie B**

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire du patrimoine administratif de Fr. 970'000.– pour combler le dépassement du crédit accordé et permettre de terminer les travaux encore en cours relatifs au «Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry», portant le montant initial du préavis N° 1997/231 à Fr. 65'370'000.– ;
2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de Fr. 200'000.– par la rubrique 4700.331 «Amortissement du patrimoine administratif» du budget de la Direction des travaux ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour, point R47, préavis 2009/47. J'appelle à cette tribune le représentant de la Commission des finances, M. Jean-Charles Bettens.

\_\_\_\_\_

## Crédit complémentaire pour les extensions ordinaires 2008 du réseau de distribution d'électricité des Services industriels

Préavis N° 2009/47

Lausanne, le 19 août 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### 1. Objet du préavis

Dans sa séance du 11 décembre 2007, votre Conseil a adopté les conclusions du préavis N° 2007/55<sup>1</sup> et alloué à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22,7 millions pour les extensions ordinaires des Services industriels. Sur ce montant, Fr. 3,2 millions ont été alloués au Service de l'électricité pour le développement du réseau de distribution moyenne et basse tension, l'achat et le remplacement de compteurs et l'extension et le remplacement du réseau de l'éclairage public.

La vitalité du secteur de la construction en 2008 a entraîné une forte augmentation des demandes de raccordements au réseau de distribution d'électricité. Le crédit alloué a été entièrement consommé sans permettre d'y répondre complètement. A ce jour, il a permis de faire l'ensemble des études et de commencer la construction de plusieurs postes de transformation et de liaisons en réseau souterrain. Pour financer la réalisation du solde des travaux (matériel et sous-traitance), la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de Fr. 600'000.–. Ce montant est entièrement compensé par les recettes d'investissement déjà enregistrées à ce jour pour les raccordements clients commandés en 2008.

Les commissaires aux finances des Services industriels ont été informés de la nécessité de ce financement complémentaire et ont donné leur aval à la poursuite des travaux durant l'été, en dépassement du budget alloué, dans l'attente de ce préavis de régularisation.

### 2. Travaux réalisés et en cours

Pour rappel, depuis 2008, suite à l'adoption du préavis 2006/61<sup>2</sup> qui finance désormais l'entretien et le renouvellement du réseau de distribution d'électricité des SIL, les crédits sollicités dans le préavis annuel de « remplacement et extensions ordinaires » ne financent que les extensions de ce réseau.

Les montants obtenus au titre d'extensions ordinaires 2008 par le Service de l'électricité ont été utilisés de la manière suivante :

	Engagés ou dépensés	Travaux non financés	Total
Développement du réseau moyenne et basse tension	2'090'000.–	600'000.–	2'690'000.–
Achat et remplacement de compteurs	410'000.–		410'000.–
Extension et remplacement du réseau de l'éclairage public	700'000.–		700'000.–
<b>Total</b>	<b>3'200'000.–</b>	<b>600'000.–</b>	<b>3'800'000.–</b>

Le montant obtenu pour le « développement du réseau moyenne et basse tension » se répartit à raison de Fr. 720'000.– de frais de personnel interne et Fr. 1'370'000.– de matériel et de sous-traitance. Les études étant déjà réalisées, le besoin de financement complémentaire ne concerne que la partie matériel et sous-traitance.

<sup>1</sup>Préavis N° 2007/55 du 18 novembre 2007, « Remplacements et extensions ordinaires des réseaux des Services industriels – Crédits-cadres annuels 2008 », Bulletin du Conseil communal (BCC), séance N° 6 du 11 décembre 2007, pp. 620-628.

<sup>2</sup>Préavis N° 2006/61 du 26 octobre 2006 « Plan de renouvellement du réseau de distribution électrique des Services industriels de Lausanne. Demande de crédits pour la réalisation des phases I et II », BCC, séance N° 11 du mardi 13 février 2007, pp. 164-165.



PT : poste de transformation / RS : réseau souterrain

Projets	Etat du projet	Coût du projet
Branchements clients	Terminé	310'000.–
RS Rue Combes-Joliette (Pully)	Terminé	6'000.–
RS Route de la Corniche (Epalinges)	Terminé	2'000.–
RS Chemin de la Planche au Comte	Terminé	26'000.–
RS Route de Cojonnex	Terminé	11'000.–
RS Chemin des Huttins (Prilly)	Terminé	6'000.–
RS Route de contournement de La Sallaz	Terminé	44'000.–
RS Route de Morcles (Collonges)	Terminé	15'000.–
PT Ecuries + RS Grandes-Roches	En cours	160'000.–
PT Provence	En cours	46'000.–
PT Phare	En cours	152'000.–
PT CFF	En cours	67'000.–
PT Partagas + RS Rionzi	En cours	194'000.–
PT Furet + RS Maillefer	En cours	179'000.–
PT Grand'Rive + RS Plaines	En cours	128'000.–
RS Route de Champvent (Jouxens)	En cours	16'000.–
RS Liaison 125 kV TRIDEL-Sébeillon	En cours	180'000.–
RS Chemin de Pierrefleur 21	En cours	26'000.–
PT LIDL + RS Planchettes	En cours	170'000.–
RS Vers-chez-les-Blanc	En cours	232'000.–
<b>Total</b>		<b>1'970'000.–</b>
Montants obtenus par préavis 2007/55		1'370'000.–
<b>Crédit complémentaire nécessaire</b>		<b>600'000.–</b>

Les postes de transformation mentionnés dans le tableau sont des postes de quartier, qui permettent d'abaisser la tension de 11 kV ou 6,4 kV (moyenne tension) à 230 V (basse tension), avant la distribution chez le client final.

Par «réseau souterrain», on entend la liaison entre les différents postes de transformation ou entre un poste de quartier et une zone de bâtiments.

Le branchement client en tant que tel est la partie du raccordement qui se trouve sur la parcelle privée à raccorder. Il est facturé au client selon un forfait de base puis d'un prix au mètre. A ce montant s'ajoute une finance d'équipement qui dépend de l'ampérage souhaité et qui correspond à une participation du propriétaire à l'ensemble du réseau amont.

### 3. Aspects financiers

#### 3.1 Crédit d'investissement

Le crédit complémentaire sollicité de Fr. 600'000.– porte le total des extensions ordinaires 2008 du Service de l'électricité à Fr. 3'800'000.–.

#### 3.2 Recettes d'investissement

Le préavis 2007/55 prévoyait des recettes d'investissement pour l'électricité à hauteur de Fr. 1,1 million. Début août 2009, les rentrées enregistrées se montaient à Fr. 3,849 millions. Hors éléments exceptionnels (chantier du m2), le montant supplémentaire encaissé du fait d'une très forte demande de raccordement s'élève à environ Fr. 1,14 million.

Le crédit complémentaire est donc déjà entièrement compensé par des recettes d'investissement.

### 3.3 Impact sur le budget

Les dépenses étant entièrement compensées, ce crédit complémentaire n'a pas d'impact sur le budget.

## 4. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le N° 2009/47 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;  
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide*

- d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour terminer les travaux d'extensions du réseau de distribution d'électricité ouverts en 2008, montant entièrement compensé par des recettes d'investissement déjà enregistrées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

*Rapport*

Membres de la commission : Commission permanente des finances.

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels.

**Rapport photocopié de M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – Le 11 décembre 2007, le Conseil communal, en adoptant les conclusions du préavis 2007/55, allouait un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 22'700'000.– aux Services industriels destiné à couvrir les coûts des extensions ordinaires. Sur ce montant, Fr. 3,2 millions étaient attribués au Service de l'électricité pour le développement du réseau de distribution moyenne et basse tension, l'achat et le remplacement de compteurs et l'extension ainsi que le remplacement de l'éclairage public.

A ce jour, suite à la vitalité du secteur de la construction en 2008, on constate une forte demande des raccordements au réseau. Le crédit alloué a été entièrement consommé sans pouvoir toutefois répondre à toutes les sollicitations. L'ensemble des études est achevé et la construction de plusieurs postes de transformation et de liaisons en réseau souterrain est en cours.

Pour rappel, sur le montant de Fr. 3,2 millions attribué au Service de l'électricité au titre d'extensions ordinaires 2008, Fr. 2'090'000.– ont financé le développement du réseau moyen et basse tension. De ce montant, Fr. 720'000.– couvrent les frais de personnel et Fr. 1'370'000.– ceux de matériel et de sous-traitance.

La liste détaillée des objets terminés ou en cours figurent en page 2 du préavis 2009/47 [p. 548] et se subdivise en trois catégories : branchements clients, réseau souterrain et postes de transformation. A ce jour, les dépenses engagées se montent à Fr. 1'970'000.–, soit un dépassement de Fr. 600'000.– par rapport au montant accordé de Fr. 1'370'000.–. C'est donc ce crédit complémentaire de Fr. 600'000.– qui fait l'objet du présent préavis. Pour ne pas retarder la poursuite des travaux pendant l'été 2009, les commissaires aux finances des SIL ont considéré que cette demande était justifiée et ont donné leur aval pour le dépassement du budget alloué, dans l'attente de la régularisation du montant en question par voie de préavis.

Il convient de relever que, début août 2009, le montant supplémentaire encaissé du fait d'une très forte demande de raccordements s'élevait à environ Fr. 1'140'000.–. Le crédit complémentaire sollicité est donc entièrement compensé par des recettes d'investissement et n'a pas d'incidences sur le budget.

Au vote, la Commission permanente des finances accepte à l'unanimité les conclusions du préavis 2009/47 d'allouer un crédit complémentaire de Fr. 600'000.– pour financer

les travaux d'extensions ordinaires du Service de l'électricité et vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'en faire de même.

**Le président :** – Monsieur Bettens, vous avez la parole pour nous donner les commentaires complémentaires à votre rapport.

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – Je vous ferai simplement remarquer qu'on nous demande d'accorder un crédit de Fr. 600'000.–, mais que début août de cette année, les recettes supplémentaires, les montants encaissés du fait de la forte demande de raccordements s'élevaient à Fr. 1'140'000.–. Donc ce crédit est largement couvert et, en l'occurrence, je vous demande de l'accepter.

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close. Je demande à M. le rapporteur de nous donner les déterminations de la commission.

**M. Jean-Charles Bettens (Soc.), rapporteur :** – Volontiers, Monsieur le Président. A l'unanimité, la Commission des finances a accepté les conclusions de ce préavis.

**Le président :** – Je vous remercie. Nous passons au vote. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers communaux qui acceptent les conclusions de ce préavis veulent bien le manifester par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est également à l'unanimité que vous avez accepté ce préavis 2009/57. Cet objet est clos. Je remercie M. le rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le préavis N° 2009/47 de la Municipalité, du 19 août 2009 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 600'000.– pour terminer les travaux d'extensions du réseau de distribution d'électricité ouverts en 2008, montant entièrement compensé par des recettes d'investissement déjà enregistrées.

\_\_\_\_\_

**Le président :** – Nous passons à la suite de notre ordre du jour. Nous revenons au début et prenons le rapport-préavis 2009/7, au point R16. J'appelle à cette tribune M. Jacques-Etienne Rastorfer.

\_\_\_\_\_

## Mobilité : tl, mobilis et péage urbain

### Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions

#### Préavis N° 2009/7

Lausanne, le 18 février 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### 1. Objet du rapport-préavis

L'entrée en vigueur de la Communauté tarifaire vaudoise mobilis ainsi que la publication du réseau tl 08 (refonte du réseau routier des tl en liaison avec la mise en service du m2) ont suscité divers postulats, motions et pétitions. La Municipalité y répond par le présent rapport-préavis. Par souci d'unité de matière, elle y joint ses réponses au postulat Charles-Denis Perrin « Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble », aux motions Alain Hubler/Evelyne Knecht « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl » et Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin « Des tl remonte-pente pour les vélos » et à la pétition de Carl Kyril Gossweiler « Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise ». Il s'agit des objets suivants :

- Postulat Charles-Denis Perrin du 17 janvier 2006<sup>1</sup> : *Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble !*
- Motion Diane Gilliard du 6 décembre 2006<sup>2</sup> : *Pour le maintien de la ligne 3 en 2008*
- Pétition Connexion Bellevaux du 3 octobre 2006<sup>3</sup> : demandant aux Autorités communales d'intervenir afin que *la ligne N° 3, indispensable au quartier Pontaise – Bellevaux, soit maintenue dans son intégralité*
- Postulat Serge Segura du 2 mai 2006<sup>4</sup> : *Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus*
- Postulat Elisabeth Müller du 15 mai 2007<sup>5</sup> : *En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement*
- Pétition de la société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud du 6 décembre 2005<sup>6</sup> : *demandant la réintégration du quartier en zone mobilis 11*
- Postulat Jean-François Cachin et consorts du 16 octobre 2007<sup>7</sup> : demandant *l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne*
- Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht du 7 juin 2005<sup>8</sup> : *Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne*
- Motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin du 16 septembre 2003<sup>9</sup> : *Des tl remonte-pente pour vélos*
- Pétition de M. Kyril Carl Gossweiler du 15 juin 2003<sup>10</sup> : demandant de favoriser *l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise*.

Par ailleurs, deux objets importants sont en cours de traitement en matière de transports. Il s'agit de la question des conditions de gratuité des transports pour les élèves de la scolarité obligatoire et de la réponse au postulat Grégoire Junod du 7 novembre 2006 portant sur la gratuité des transports pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans. Ces deux objets feront l'objet d'un préavis spécifique soumis au Conseil d'ici au printemps 2009.

<sup>1</sup>BCC N° 12/II, 2006, pp. 330 ss.

<sup>2</sup>BCC N° 9, 2006, pp. 882 ss.

<sup>3</sup>BCC N° 4, 2006, pp. 261 ss.

<sup>4</sup>BCC N° 17, 2006, pp. 904 ss.

<sup>5</sup>BCC N° 4/I, 2007, pp. 266 ss.

<sup>6</sup>BCC N° 10/I, 2005, pp. 109 ss.

<sup>7</sup>BCC N° 8/II, 2008, pp. 111 ss.

<sup>8</sup>BCC N° 2, 2005, pp. 179 ss.

<sup>9</sup>BCC N° 12, 2003, pp. 191 ss (prise en considération) et BCC N° 8, 2005, pp. 1013 ss (refus de la réponse de la Municipalité).

<sup>10</sup>BCC N° 10/I, 2003, pp. 767 ss.

**2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport-préavis</b> .....	551
<b>2. Table des matières</b> .....	552
<b>3. Motion Diane Gilliard et pétition Connexion Bellevaux</b> .....	553
<i>Pour le maintien de la ligne 3 en 2008</i> .....	553
3.1 <i>Contenu de la motion et de la pétition</i> .....	553
3.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	553
<b>4. Postulat Serge Segura</b> .....	553
<i>Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus</i> .....	553
4.1 <i>Contenu du postulat</i> .....	553
4.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	554
<b>5. Postulat Elisabeth Müller</b> .....	555
<i>En route pour l’Hermitage et Sauvabelin, durablement</i> .....	555
5.1 <i>Contenu du postulat</i> .....	555
5.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	555
<b>6. Pétition de la société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud</b> .....	556
<i>Demandant la réintégration du quartier en zone mobilis II</i> .....	556
6.1 <i>Contenu de la pétition</i> .....	556
6.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	556
<b>7. Postulat Jean-François Cachin et consorts</b> .....	558
<i>Demandant l’égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne</i> .....	558
7.1 <i>Contenu du postulat</i> .....	558
7.2 <i>Historique</i> .....	558
7.3 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	558
<b>8. Postulat Charles-Denis Perrin</b> .....	559
<i>Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble!</i> .....	559
8.1 <i>Contenu du postulat</i> .....	559
8.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	559
<b>9. Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht</b> .....	560
<i>Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d’une solution écologique et sociale pour Lausanne</i> .....	560
9.1 <i>Contenu de la motion</i> .....	560
9.2 <i>Le péage routier</i> .....	560
9.3 <i>Le péage routier et urbain en Suisse</i> .....	561
9.4 <i>Gratuité des transports publics</i> .....	562
9.5 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	563
<b>10. Motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin</b> .....	565
<i>Des tl remonte-pente pour vélos</i> .....	565
10.1 <i>Contenu de la motion</i> .....	565
10.2 <i>Historique</i> .....	565
10.3 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	565
<b>11. Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler</b> .....	565
<i>Pour favoriser l’utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l’Administration communale lausannoise</i> .....	565
11.1 <i>Contenu de la pétition</i> .....	565
11.2 <i>Réponse de la Municipalité</i> .....	566
<b>12. Conclusions</b> .....	566
<b>Annexe 1: Surface du péage urbain londonien (1<sup>re</sup> étape) appliqué à la commune de Lausanne et quelques informations sur le péage urbain londonien</b> .....	567



### 3. Motion Diane Gilliard et pétition Connexion Bellevaux

*Pour le maintien de la ligne 3 en 2008*

Demande aux Autorités communales d'intervenir afin que la ligne N° 3, indispensable au quartier Pontaise – Bellevaux, soit maintenue dans son intégralité.

#### 3.1 Contenu de la motion<sup>11</sup> et de la pétition<sup>12</sup>

Ces deux objets ont pour but le maintien de la ligne tl N° 3 que le projet de Réseau 08 (R08) devait supprimer en raison de la nette amélioration de la desserte Aloys-Fauquex – Borde – Flon grâce à la création de la nouvelle ligne 22. Par ailleurs, maintenir cette ligne en son état actuel dans R08 revenait à renchérir le coût annuel du futur réseau de Fr. 5 millions à Fr. 6 millions, alors que le financement cantonal n'était pas assuré pour ce point. Dans la répartition des subventions accordées aux tl se pose également la question du cofinancement par les Communes du réseau autres que Lausanne, alors que la ligne N° 3 ne dessert que le territoire de la ville.

Il faut relever que la pétition de Connexion Bellevaux est revêtue de quelque 11'000 signatures.

#### 3.2 Réponse de la Municipalité

Après d'importants travaux d'analyse et d'affinement du R08, la Direction des tl est parvenue à la solution suivante, variante entérinée par le Conseil d'administration de l'entreprise, donc par les autres Communes du réseau tl et par le Canton.

La ligne N°3 est maintenue au sein du R08 sur l'intégralité de son tracé actuel.

Toutefois, afin de diminuer les coûts de la solution et d'éviter ainsi de poser la question du financement de manière trop aiguë, les fréquences sont modifiées. Le passage des bus se fait tous les quarts d'heure toute la journée, au lieu de toutes les 7 minutes selon l'ancien horaire en heure de pointe.

Les bus restent de même capacité.

D'autres lignes du réseau voient également leur fréquence diminuer, particulièrement aux heures creuses, afin de compenser en partie les coûts du maintien de la ligne N° 3.

Coûts annuels d'exploitation: il en résultera un coût annuel supplémentaire d'environ Fr. 300'000.– pour la Ville de Lausanne et un peu moins pour le Canton et les autres Communes du réseau.

Coûts d'investissement: les tl ont dû investir entre 1 et 2 millions de francs pour des travaux d'aménagement du maintien de la ligne N° 3.

Les analyses sont en cours en vue de supprimer certains problèmes qui pourraient se poser, tels que blocages aux carrefours importants, aménagements routiers, autres modifications de lignes aériennes, etc.

Les pétitionnaires ont accueilli très favorablement la solution entérinée par le Conseil d'administration des tl et se sont déclarés satisfaits. Ces changements sont intervenus dès la mise en service du R08 le 14 décembre 2008. Depuis, un certain nombre d'usagers de la ligne regrettent la baisse de fréquence.

### 4 Postulat Serge Segura

*Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus*

#### 4.1 Contenu du postulat<sup>13</sup>

Ce postulat a été déposé et pris en considération alors que la question du maintien de la ligne N° 3 n'était pas encore résolue (cf. chapitre 3 ci-dessus). A ce stade, le futur R08 prévoyant de supprimer cette ligne, la connexion entre le quartier de Bellevaux et celui de la Blécherette devait disparaître. Dès lors, l'auteur du postulat se pose la question d'une liaison entre ces deux quartiers, qui comportent de nombreux logements et commerces ainsi que d'importants établissements scolaires. Il suggère donc d'intégrer dans le R08 une nouvelle ligne de bus reliant le terminus de la ligne N° 1 au terminus de la ligne N° 3, voire au collège d'Entrebois, via les chemins du Petit-Flon et de Maillefer.

<sup>11</sup> BCC N° 9, 2006, pp. 882 ss.

<sup>12</sup> BCC N° 17/II, 2006, p. 875 (dépôt); BCC N° 4, 2006, pp. 261 ss (rapport de la Commission et renvoi à la Municipalité).

<sup>13</sup> BCC N° 12/II, 2006, pp. 336 (développement polycopié).

#### 4.2 Réponse de la Municipalité

Entre le moment où votre Conseil a pris ce postulat en considération et la rédaction du présent rapport-préavis, une solution a été trouvée pour la ligne N° 3, qui est maintenue sur l'intégralité de son tracé actuel (cf. chapitre 4 ci-dessus). La question de la liaison entre Bellevaux et la Blécherette ne se pose dès lors plus dans les mêmes termes. En revanche, les discussions en séance de commission ont montré l'intérêt de votre Conseil pour une future liaison circulaire au nord de la ville. A ce chapitre, la Municipalité peut répondre de la manière suivante.

Un réseau de transports publics évolue en permanence, en fonction de la demande, des disponibilités financières, des possibilités offertes par la voirie et des nécessités de rééquilibrage induites par les évolutions démographique et urbanistique. C'est ainsi que le réseau 2008 (R08), mis en service le 14 décembre 2008, a subi de nombreuses modifications entre sa première mouture et son état actuel. Toutefois, le R08 est maintenant achevé et ne peut plus enregistrer d'augmentation, essentiellement pour des raisons financières.

En revanche, les tl sont déjà en train d'élaborer une conception directrice du réseau à l'horizon 2009–2014, dont la première étape sera mise en service en décembre 2009. La nouvelle offre a pour objectifs :

- d'apporter des réponses aux lacunes actuelles (par exemple : secteurs denses souffrant de lacunes de desserte ou saturation des lignes existantes),
- d'accompagner les secteurs en développement suivant le principe de coordination transports/urbanisme validé dans le cadre du PALM et des Schémas directeurs,
- de permettre d'amorcer le processus de report modal, indispensable en vue de la densification de l'agglomération attendue (+70'000 habitants et emplois à l'horizon 2020), des objectifs OPAIR et des besoins en termes de qualité de vie pour les secteurs existants et développés.

L'image directrice 2014 traite plus particulièrement les secteurs ouest et nord, connaissant actuellement des lacunes de desserte importantes et ayant des perspectives de densification et de report modal considérables. L'image proposée représente notamment une amélioration de la couverture territoriale, avec la desserte urbaine des communes de Bussigny et du Mont-sur-Lausanne, et l'amélioration de la couverture sur la commune de Chavannes et le secteur Arc-en-Ciel. Suite à une demande de la Ville de Lausanne, les tl étudient également les possibilités de desserte du quartier de Maillefer.

L'image directrice représente pour l'heure une vision schématique de l'offre en termes de fréquences et d'insertions locales. Globalement, l'image 2014 étudiée représente une augmentation de 3'400'000 véhicules/km par an, soit +43% par rapport au réseau (trolley)bus 08.

Dans cette perspective, la Municipalité et les tl ont tenu compte des besoins d'amélioration de la desserte du nord de l'agglomération ainsi que du développement d'une ceinture nord. Certains éléments d'une ceinture globale existent déjà ou seront probablement mis en service d'ici à 2014. Il s'agira donc de faire jouer ensemble les éléments suivants :

**Tangentielle sud :** Pully-Gare – Bourdonnette (ligne 25, créée par R08)

**Tangentielle est :** Pully-Gare – Valvert (ligne 47, existante), Chailly – Sallaz – Foyer (ligne 42, créée par R08)

**Tangentielle ouest :** Mont-Goulin – EPFL – Piccard (ligne 33, existante)

Une **Tangentielle nord, de la Blécherette vers l'ouest :** prolonger la ligne 33 en direction de la Blécherette via le Désert poserait un important problème de voirie, dont la réfection coûterait environ Fr. 20 millions. Il s'agit du principal point noir auquel se heurte la création d'une ceinture globale, de l'ouest de Lausanne à l'est en passant par le nord.

**Tangentielle nord, de la Blécherette vers l'est :** le segment demandé par l'auteur du postulat serait à implanter le long des chemins du Petit-Flon et de Maillefer. Dans la foulée, la Commission a souhaité que les tl étudient une prolongation de la liaison en direction de la station Fourmi du m2, en passant par Sauvabelin. Ces segments présentent également quelques problèmes de capacité de voirie. Mais les études des tl en diront davantage sur ce point.

A moyen terme, en fonction du développement de l'urbanisation sur ce secteur, une prolongation du tracé du futur tram reliant le Flon à la Blécherette et au Rionzi en direction de Bellevaux sera étudiée.

**Ligne urbaine en direction du Mont-sur-Lausanne :** la Commune du Mont prévoit l'implantation de quelque 4000 nouveaux logements sur la portion méridionale de son territoire. Dès lors, la prolongation d'une ligne urbaine (lignes 8 ou 21 du R08) est étudiée dans le cadre de l'image directrice 2014. La densification démographique au nord de Lausanne va certainement renforcer les besoins en transports publics dans cette zone et peser sur la recherche d'une tangentielle nord complète.

En conclusion, la Municipalité s'engage à encourager et à suivre les travaux des tl qui concernent la desserte à terme, de type ceinture, du nord de l'agglomération par les transports publics dans la perspective d'un nouveau rééquilibrage du réseau. De plus, elle demande une desserte des quartiers du Rionzi depuis Bellevaux à court terme.

## 5. Postulat Elisabeth Müller

*En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement*

### 5.1 Contenu du postulat<sup>14</sup>

M<sup>me</sup> Elisabeth Müller revient sur un objet déjà largement discuté depuis quelques années<sup>15</sup>. Constatant que le site de Sauvabelin, y compris l'Hermitage, n'est pas valablement desservi par les transports publics pour les touristes et en période de loisirs (dimanche, soirées, vacances), alors que les possibilités d'y parquer les véhicules privés s'y multiplient, elle demande la mise en œuvre de plusieurs solutions concomitantes :

- service de navettes touristiques au départ de la Riponne dès la mise en service du m2 ;
- limitation du nombre de cases de stationnement sur le parking du Signal et du lac de Sauvabelin ;
- installation de priorités sur le parking du lac de Sauvabelin (en faveur des handicapés, des personnes âgées, des personnes travaillant sur place, etc.) ;
- cofinancement public-privé (recherche de sponsors).

### 5.2 Réponse de la Municipalité

La mise en place d'un service de navettes touristiques adapté à la demande et éventuellement aux conditions météorologiques avec des horaires répondant aux besoins d'une fréquentation touristique (meilleure desserte l'après-midi, le dimanche et les jours fériés), ferait double emploi avec l'offre en transports publics actuellement disponible sur le site. De plus, bien que le site de Sauvabelin soit très prisé des Lausannois, la fréquentation du site ne justifie pas une desserte spéciale.

En effet, l'accès à Sauvabelin en transports publics est notablement amélioré avec la mise en service du réseau 08 :

- La ligne 41 (Praz-Séchaud – Montolieu via La Sallaz) qui touche la ligne 16 à Boissonnet, permet aux habitants du nord-est de la ville d'accéder à Sauvabelin depuis La Sallaz.
- L'accès à Sauvabelin depuis le centre-ville est assuré par la ligne 16 (Montbenon, Saint-François, Bessières, Tunnel, Barre, Hermitage, Sauvabelin, Grand-Vennes), à une fréquence de 15 minutes du lundi au samedi et 30 minutes le dimanche.
- La ligne 22 (Flon, rue Centrale, Borde, Bellevaux, Clochette ; fréquence 7,5 minutes la semaine et 12 minutes le dimanche) longe le bois de Sauvabelin et son arrêt Piécettes se situe à environ 500 mètres du lac.
- Une passerelle est prévue depuis La Sallaz avec le réaménagement de la place.

Ainsi, l'accès du site en transports publics bénéficie d'une desserte globale tout à fait intéressante, la mise en place d'un service de navettes touristiques n'est dans ce contexte pas nécessaire et par conséquent, la recherche de financement par des sponsors n'a pas lieu d'être, outre qu'elle se révélerait probablement infructueuse. De plus n'oublions pas que le mode de transport le plus durable est la marche à pied et dans ce contexte, Lausanne-tourisme vient de publier une brochure «Lausanne découverte» qui propose des balades au départ de stations de transports publics. Le site de Sauvabelin fait l'objet de l'une de ces balades.

Le postulat demande aussi une diminution des places de stationnement réservées aux pendulaires en faveur d'un nombre plus important de places prévues pour les touristes, ainsi que sur le site du lac, de ne maintenir que des places réservées aux travailleurs, aux clients du restaurant ainsi qu'aux personnes handicapées.

La question du parcage sur le site de Sauvabelin a déjà fait l'objet d'une analyse dans le cadre du rapport préavis 2007/37<sup>16</sup> en réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. Cette analyse, qui répond aux demandes formulées dans le postulat, est reproduite ci-après :

<sup>14</sup>BCC à paraître.

<sup>15</sup>Motion Roland Ostermann du 17 mars 1987: «Création d'un transport public efficace et attractif pour atteindre l'Hermitage, le Tribunal cantonal et Sauvabelin» (rapport-préavis N° 6 du 5 février 1998, chapitre 6.3). Motion Pierre Payot du 1<sup>er</sup> juillet 2002 «demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon – Signal de Sauvabelin» (rapport-préavis N° 2003/45, BCC N° 4, 2004, pp. 368 ss). Motions Fabrice Ghelfi et Elisabeth Müller du 29 juin 2004 demandant toutes deux un meilleur aménagement et une meilleure accessibilité au site de Sauvabelin (rapport-préavis 2005/82 en réponse à la motion Elisabeth Müller; rapport-préavis 2007/37 en réponse à la motion de Fabrice Ghelfi).

<sup>16</sup>BCC N° 13/II 2008, pp. 798 ss.

*Les responsables n'ont jamais nié que la circulation et le parcage aux abords du lac, dans une zone de détente, représentent un phénomène peu heureux. Ils ont donc imaginé, voire testé plusieurs scénarios, allant de la suppression totale à l'aménagement. Ainsi un projet envisageait-il la fermeture pure et simple de la route de la Clochette entre le Vivarium et la frontière communale avec Le Mont.*

*Cette option a été analysée par un groupe d'étude composé de spécialistes de la protection de la forêt et de la circulation, appuyé par un ingénieur qui a consacré son travail de diplôme à la question. La conclusion qui s'est toutefois imposée était que si cette solution limitait le transit à travers les bois, elle engendrait des reports de trafic insupportables pour le quartier de Bellevaux et ses habitants. Un autre schéma consistant à autoriser la circulation, mais en la confinant dans une « zone 30 », en créant des sens uniques et en organisant le stationnement en bordure de forêt a alors été préféré. Dans la foulée, le transit et le stationnement ont été interdits devant le restaurant, mais cette mesure a dû être reportée, pour tenir compte des observations des personnes à mobilité réduite ou de leurs associations. La situation actuelle permet de concilier au mieux la protection du site et les activités humaines, qu'il s'agisse de visiter les bois, d'y accéder en véhicule privé, ou d'y transiter.[...]*

*Même si, dans l'idéal, la coexistence ne devrait pas être dans un tel endroit entre piétons et circulation automobile, force est d'admettre que la solution actuelle est la plus pragmatique. Elle est compatible avec la protection de la forêt et elle respecte les intérêts du plus grand nombre, permettant aux promeneurs d'évoluer dans un trafic modéré, aux conducteurs d'accéder au site et aux habitants des quartiers de ne pas subir le flux supplémentaire des véhicules qu'on aurait bannis des bois.*

*Les options du transport en commun, par bus ou navettes électriques sont certes séduisantes, mais elles présentent à l'examen trop d'inconvénients. Elles ont un coût, elles imposeraient la création de parkings supplémentaires (dès lors que ceux du Signal et de Boissonnet, au droit du collège Isabelle-de-Montolieu, seraient insuffisants) et surtout, elles reviendraient à dissuader bon nombre de Lausannois de monter à Sauvabelin. Or, le propos est de gérer la coexistence entre les humains et la nature, non de l'empêcher.*

## **6. Pétition de la société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud**

*Demandant la réintégration du quartier en zone mobilis 11*

### *6.1 Contenu de la pétition<sup>17</sup>*

Avec l'entrée en vigueur de la Communauté tarifaire vaudoise mobilis, la majeure partie du territoire lausannois est colloquée en zone 11. Les résidents de cette zone, lorsqu'ils n'ont pas souscrit à un abonnement mobilis, doivent acquérir des billets une seule zone pour se rendre au centre-ville. Toutefois, certains quartiers périphériques sont colloqués en zone 12. C'est le cas, entre autres, du quartier Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud. Pour se rendre au centre-ville par les tl, les résidents de ces quartiers doivent acquérir des billets deux zones, à un prix plus élevé que les billets une zone. Les porteurs d'abonnement en revanche n'ont pas ce problème, car l'abonnement deux zones coûte le même prix que pour une zone, de même les détenteurs de l'abonnement demi-tarif bénéficient du même tarif pour une ou deux zones. La société de développement du quartier Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud, tout en prenant acte des avantages amenés par mobilis, juge que le système de découpage des zones mobilis ne tient pas compte des situations socio-économiques des populations concernées. Il émane d'un choix technocratique dont les dimensions politiques n'ont pas été mises en discussion et que l'assemblée générale de la société estime injuste. Les pétitionnaires demandent dès lors l'intégration de leur quartier dans la zone mobilis 11.

### *6.2 Réponse de la Municipalité*

Ce sujet a été abordé par l'interpellation de M<sup>me</sup> Céline Christin intitulée « Différence de tarifs tl sur la commune de Lausanne »<sup>18</sup>. La Municipalité reproduit ici la première partie de sa réponse à ladite interpellation :

*A l'instar de toutes les communautés tarifaires instituées tant en Suisse qu'à l'étranger, la communauté tarifaire vaudoise mobilis obéit aux règles suivantes :*

- a) *La base tarifaire est la zone qui doit être de dimension identique sur l'ensemble du territoire desservi. En Suisse, les zones ont un diamètre d'environ 5 kilomètres. Cette règle a contraint la communauté tarifaire vaudoise à diviser en deux l'ancienne zone 10, à savoir en zones 11 et 12. C'est ainsi que la zone 11 s'étend sur un rayon d'environ 2,5 kilomètres comptés depuis le centre-ville en direction des centres secondaires de Malley, Prilly centre, Bellevaux, la Sallaz et Pully centre. Quant aux limites extérieures de l'actuelle zone 12, elles correspondent grosso modo à celles de l'ancienne zone 10.*

<sup>17</sup>BCC N° 2, 2005, p. 118.

<sup>18</sup>BCC N° 7, 2005, pp. 899 ss (développement photocopié, réponse photocopiée de la Municipalité, discussion et résolution).

*Il en découle logiquement que les limites communales, d'ordre politique, ne peuvent plus être respectées, seul un découpage kilométrique faisant foi. Le diamètre de la commune de Lausanne dépassant largement 5 kilomètres, particulièrement vers le nord et l'est, certaines parties du territoire communal échappent forcément à la zone 11 pour se retrouver en zone 12.*

- b) *A l'intérieur de la communauté tarifaire, il faut appliquer un tarif proche du tarif national de référence, garantissant d'une part une progression harmonieuse entre les différents niveaux de prix et, d'autre part, une relation directe entre le prix du billet (tarif de base) et celui des abonnements.*
- c) *Les communautés tarifaires ont l'obligation d'appliquer les règles nationales en ce qui concerne les catégories de clientèle et les réductions accordées.*

*Par conséquent, la communauté tarifaire vaudoise mobilis n'est pas entièrement libre de sa tarification et la Commune de Lausanne, par le biais de ses représentants au Conseil d'administration des tl, a dû se plier à ces contraintes générales. D'autant que les partenaires au sein de mobilis (CFF, Car postal, LEB, TPM, BAM et tl) ne desservent pas que la commune de Lausanne, tant s'en faut.*

*Toutefois, il faut souligner que les tarifs mobilis sont parmi les plus bas de Suisse lorsqu'on les compare aux prix pratiqués par des communautés tarifaires similaires. D'autre part, si les tl ont décidé d'adhérer à mobilis, c'est que cette communauté tarifaire apporte nombre d'avantages aux voyageurs, celui de pouvoir voyager dans un vaste espace avec un seul titre de transport n'étant pas le moindre.*

*En ce qui concerne les zones 11 et 12, il faut par ailleurs souligner que les déplacements dans une seule zone ou dans les deux zones se font presque entièrement aux mêmes prix. Par exemple, un abonnement annuel adulte deux zones coûte la même chose qu'un abonnement adulte une zone (Fr. 600.-). Parmi les billets, le billet demi-tarif à Fr. 2.- (pour enfants de 6 à 16 ans révolus, pour détenteurs du demi-tarif CFF et pour les chiens) permet également de voyager sur deux zones. Seul fait exception le billet adulte (Fr. 2.60 pour une zone et Fr. 3.00 pour deux zones). Le billet adulte étant la référence tarifaire de base, il était impossible d'échapper à cette différence de prix.*

Au total, il faut admettre qu'une très grande majorité de voyageurs acquiert soit des abonnements soit des billets demi-tarif et peut ainsi gagner le centre-ville au départ de la zone 12 (ou inversement) au même tarif que ceux qui se déplacent uniquement à l'intérieur de la zone 11. De plus, la différence de prix des billets plein tarif une ou deux zones peut être réduite par l'acquisition d'une carte Galaxy à Fr. 50.- qui offre Fr. 5.- supplémentaires et permet donc d'acheter les billets avec un rabais de 10% soit 30 centimes. Le billet adulte deux zones revient alors à Fr. 2.70 contre Fr. 2.60 pour une zone.

Votre Conseil avait adopté la réponse ci-dessus, en l'accompagnant toutefois de la résolution suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose une compensation aux habitants des quartiers précités usagers des tl, par exemple par l'octroi de bons de transport. » Les habitants des quartiers précités sont ceux de la Bourdonnette et des auteurs de la présente pétition.

Aujourd'hui, la communauté tarifaire est en train de redessiner le découpage de ses zones pour intégrer les régions Vevey-Montreux, nord et ouest vaudois d'ici la fin de 2009. La Municipalité a bon espoir de résoudre le problème dans ce contexte. C'est pourquoi elle demande au Conseil de patienter jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau découpage. Mais au cas où le problème lausannois ne devrait pas être résolu, la Municipalité s'engage à appliquer les dispositions ci-dessous.

En premier lieu, le préjudice subi par les Lausannois de la zone 12 a été calculé. Sachant que l'achat d'un abonnement est rentable à partir du 200<sup>e</sup> trajet dans l'année, la différence de prix des billets 1 et 2 zones a été calculée pour 199 trajets. Le total annuel s'élève au maximum à Fr. 80.-. Cette somme peut être réduite à Fr. 22.- en achetant ses billets avec une carte à prépaiement Galaxy à Fr. 50.- (+5), qui permet de bénéficier de 10% de rabais (le billet simple 2 zones revient alors à Fr. 2.70).

En cherchant un moyen de rembourser le préjudice théorique, la Municipalité s'est heurtée à des difficultés d'égalité de traitement : pourquoi aider seulement les habitants qui ne sont pas des usagers réguliers des transports publics (les détenteurs d'abonnements mobilis ou de demi-tarif ne sont pas « discriminés » par leur domicile en zone 12) ?

Elle s'est également trouvée confrontée à des solutions ayant des rapports coût efficacité défavorables : la mise en place d'un système simple, comme par exemple une distribution de cartes Galaxy à l'ensemble de la population des quartiers concernés, aurait un coût fixe d'environ Fr. 200'000.- sans qu'il y ait moyen de garantir que ces cartes seraient utilisées par ceux auxquelles elles sont destinées voire même qu'elles seraient effectivement utilisées. Des systèmes de contrôle pour mieux cibler la population des destinataires engendrerait des coûts administratifs disproportionnés.



La Municipalité propose donc, au cas où le redécoupage mobilis ne devait pas résoudre la question, de mettre en place, pour les habitants de la zone 12, un subventionnement partiel de l'achat d'un abonnement demi-tarif CFF qui compensera au moins en partie le «préjudice». Le montant envisagé correspond à 10% du coût du demi-tarif soit Fr. 15.– sous forme de bons de transports. Les coûts estimés, partant de l'hypothèse qu'un tiers des habitants de la zone 12 (taux suisse) acquière un abonnement demi-tarif, s'élèveraient à Fr. 52'500.–.

### 7. Postulat Jean-François Cachin et consorts

*Demandant l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne*

#### 7.1 Contenu du postulat

Avec l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire mobilis, les habitants des zones foraines lausannoises sont colloqués en zones 16, 17 ou 18. Pour se rendre au centre-ville, ils doivent payer des billets et des abonnements 3 zones, alors que les habitants de la ville de Lausanne et des communes de la première couronne bénéficient des tarifs un ou deux zones. Le postulat demande que les habitants des zones foraines de la ville de Lausanne (Vernand, Montheron, En Marin, Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc et Montblesson) soient rattachés à la zone 12 du plan tarifaire des transports publics lausannois et que par cette mesure, soit supprimée l'inégalité de traitement qui existe entre les habitants de la ville de Lausanne et des zones foraines.

#### 7.2 Historique

Jusqu'en octobre 2001, les habitants de la majeure partie des zones foraines (Les Râpes et Vers-chez-les-Blanc) bénéficiaient du tarif urbain de l'abonnement bleu-blanc. Une indemnité forfaitaire était alors versée par la Ville aux tl pour compenser les coûts de l'abonnement bleu-blanc urbain par rapport à l'abonnement interurbain qui aurait normalement dû être appliqué à cette zone. Vernand était au bénéfice du bleu-blanc interurbain.

Lors du passage du bleu-blanc urbain au système Galilée en octobre 2001, le positionnement des zones foraines dans les espaces du nouveau tarif tl s'est traduit par d'importantes augmentations tarifaires pour les résidents de ces zones. La Municipalité avait alors décidé de mettre en place un système de subventions directes aux utilisateurs tl et LEB+tl des zones foraines. Ainsi les détenteurs d'un abonnement habitant les Râpes et Vers-chez-les-Blanc pouvaient bénéficier d'une subvention de Fr. 100.– par année, et ceux de Vernand de Fr. 400.–. Le montant moyen annuel des subventions versées s'élevait à Fr. 9000.–.

A l'entrée en vigueur de la communauté tarifaire mobilis en décembre 2004, ces subventions ont été supprimées.

#### 7.3 Réponse de la Municipalité

Pour les mêmes raisons que celles exposées plus haut pour la réponse à la pétition de la société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud, il n'est pas possible de modifier unilatéralement le découpage des zones de l'entente tarifaire mobilis. Ainsi, le zonage des zones foraines dépend de leur situation géographique et non de leur appartenance communale. En Suisse, les zones ayant un diamètre d'environ 5 kilomètres, il en découle que les zones foraines doivent compter trois zones pour rejoindre le centre-ville. Mais aujourd'hui, la communauté tarifaire est en train de redessiner le découpage de ses zones pour intégrer les régions Vevey-Montreux, ouest et nord vaudois. La Municipalité a bon espoir de résoudre le problème des zones foraines dans ce contexte. Au cas où le nouveau découpage devait ne pas résoudre le problème lausannois, la Municipalité s'engage à appliquer dès 2010 les solutions présentées ci-dessous.

Pour rappel, les tarifs appliqués aux différentes zones sont les suivants :

**Tableau 1 : Tarifs mobilis en fonction du nombre de zones**

	2 zones	3 zones	différence
Abonnement annuel plein tarif	Fr. 600.00	Fr. 960.00	Fr. 360.00
Abonnement annuel junior (6–25 ans)	Fr. 369.00	Fr. 603.00	Fr. 234.00
Abonnement annuel senior (65 et +)	Fr. 540.00	Fr. 860.00	Fr. 320.00



Ces pistes ont été explorées en parallèle avec celles pour la zone 12. Ainsi, le montant supplémentaire payé pour des billets plein tarif 3 zones par rapport aux billets 2 zones jusqu'à concurrence du coût de l'abonnement annuel, donne Fr. 360.– comme montant maximum et 290.– avec la carte Galaxy 50+5. Ce calcul est une pure hypothèse puisque pour de tels montants, l'achat d'un demi-tarif est très vite amorti.

Pour la population des zones foraines, la Municipalité s'est concentrée sur la recherche d'une solution favorisant un usage régulier des transports publics. C'est pourquoi, les différences de tarifs pour les abonnements a été examinée. La solution qui pourrait être appliquée consisterait à mettre en place un système de subventionnement partiel pour l'achat d'abonnements annuels. La Municipalité est prête à faire un geste pour réduire la différence de coût des abonnements entre 2 et 3 zones, mais elle juge également important de ne pas gommer complètement les coûts de déplacements liés à la distance parcourue. Les subventions proposées seraient de Fr. 200.– pour les abonnements plein tarif et seniors, et de Fr. 150.– pour les abonnements juniors.

Si la population des zones foraines optait pour un abonnement mobilis dans la même proportion que l'ensemble de la population lausannoise (soit 40%), les mesures de subventionnement de l'achat d'abonnements annuels 3 zones reviendraient à Fr. 180'000.–.

## **8. Postulat Charles-Denis Perrin**

*Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble !*

### *8.1 Contenu du postulat<sup>19</sup>*

Constatant que la voiture reste le moyen de transport le plus utilisé pour se rendre en ville, l'auteur du postulat relève que, malgré la cherté des tarifs des parkings privés à usage public, acheter des billets mobilis pour toute la famille revient encore plus cher. Les achats au centre-ville se faisant surtout le samedi, jour de marché, M. Charles-Denis Perrin demande à la Municipalité d'intervenir auprès de mobilis en vue de créer une carte journalière ou un abonnement « week-end » valable 1 ou 2 jours, en famille seulement, sur le réseau des tl.

### *8.2 Réponse de la Municipalité*

Créer une carte journalière ou un abonnement « fin de semaine », valable samedi et dimanche, uniquement pour les familles résidant sur le territoire de la commune de Lausanne, reviendrait à remettre en vigueur la nécessité de la carte de légitimation, à un coût de plus de Fr. 40'000.– par an pour la Ville.

Outre les questions de coût, la Municipalité estime qu'instituer ce type de titre de transport ferait double emploi avec le système actuel.

En effet, votre Conseil n'ignore pas qu'il existe une « carte junior », coûtant Fr. 20.– par enfant et par année, qui permet à tous les enfants âgés de 6 à 16 ans révolus de voyager gratuitement sur la totalité du réseau suisse (réseaux urbains, chemins de fer, compagnies de navigation, etc.) des transports publics, à la condition qu'ils soient accompagnés d'un parent (mère ou père) titulaire d'un titre de transport valable (billet, carte journalière ou abonnement). De plus, la carte junior est gratuite à partir du troisième enfant, pour autant que tous les abonnements soient retirés en même temps. Par ailleurs, les enfants jusqu'à 6 ans révolus voyagent de toute manière gratuitement dans toute la Suisse et n'ont même pas besoin de la carte junior.

Au total, pour un prix maximum de Fr. 40.– par année, chaque famille peut emmener gratuitement ses enfants âgés de 6 à 16 ans révolus sur la totalité du réseau suisse des transports publics.

Il existe également une « carte petits-enfants » qui, pour Fr. 60.– par enfant et par année, permet aux enfants et aux jeunes de voyager gratuitement sur la totalité du réseau suisse des transports publics à condition qu'ils soient accompagnés d'un grand-parent (grand-mère ou grand-père) au bénéfice d'un titre de transport valable. Même raisonnement par ailleurs pour les enfants jusqu'à 6 ans révolus (gratuité sur tous les transports publics suisses).

La Municipalité admet toutefois que ce système n'est pas très connu et qu'il mérite une meilleure information. Elle s'engage donc à inciter les tl et mobilis à procéder à une meilleure communication à ce sujet.

<sup>19</sup>BCC 12/II, 2006, pp. 330 ss (développement photocopié et prise en considération).

**9. Motion Alain Hubler et Evelynne Knecht**  
*Un péage urbain pour financer la gratuité des tl :  
étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne*

*9.1 Contenu de la motion<sup>20</sup>*

Les motionnaires demandent à la Municipalité d'entreprendre une étude visant à déterminer la faisabilité et les conditions d'introduction d'un péage urbain dont le produit financier serait intégralement affecté à la gratuité et à l'amélioration des transports publics du réseau tl, y compris les parkings d'échange. Leur demande vise à améliorer la qualité de vie en ville en diminuant les nuisances dues au trafic individuel motorisé (TIM). Elle s'appuie sur diverses constatations : croissance du trafic pendulaire et des nuisances dues au TIM, mise en route de la communauté tarifaire vaudoise mobilis, principes du pollueur payeur et de l'utilisateur payeur, etc. Par ailleurs, les motionnaires évoquent l'absence d'équité entre les usagers des transports publics – qui financent doublement ces transports, via l'impôt et via leurs titres de transport – et les automobilistes, qui ne les financent qu'une seule fois, par le biais de l'impôt, tout en contribuant fortement à l'accroissement des nuisances sonores et atmosphériques.

*9.2 Le péage routier*

Les péages routiers peuvent avoir différents objectifs. Le prélèvement de taxes différenciées en fonction du lieu et de l'horaire de passage permet de gérer le trafic, de réduire les engorgements, de répartir les flux de circulation et de promouvoir l'utilisation d'alternatives (transports publics et transports lents). Les recettes issues du péage routier peuvent être allouées de manière ciblée au financement des infrastructures de transports (infrastructures routières, transports publics, mobilité douce). La pollution atmosphérique et le bruit peuvent également être réduits par la diminution du volume total du trafic routier ou par la réduction des bouchons au niveau local. Le péage routier permet d'internaliser les coûts externes : la taxe peut être ajustée de manière que l'utilisateur inclue dans son calcul les coûts qu'il entraîne pour des tiers. Les coûts externes, tels que les bouchons, le bruit ou les émissions de gaz toxiques peuvent ainsi être internalisés. Le principe du pollueur-payeur est aussi respecté : l'utilisateur paie pour ce qu'il consomme.

Le péage routier peut s'appliquer aux autoroutes comme en France, en Italie ou en Espagne ; en Suisse, la vignette autoroutière fonctionne sur le même principe. Il peut aussi être introduit dans les villes et agglomérations. Il peut enfin englober l'ensemble des routes d'une région ou d'un pays au moyen d'un péage global. Les recettes peuvent être affectées à divers objets (transports publics, infrastructures routières, réduction d'autres taxes de transports, ou d'impôts, etc.). Différentes technologies existent pour la mise en œuvre du péage, péage par caméras, GPS, vignette électronique, etc. Divers instruments de tarification peuvent être appliqués, avec une différenciation selon les horaires, ou selon le type de véhicule. Le montant de la taxe dépend des objectifs à atteindre<sup>21</sup>.

9.2.1 Conséquences des péages routiers ou urbains

Les conséquences sur le trafic engendrées par le péage routier dépendent du choix du système et des possibilités d'évitement pour les usagers de véhicules à moteur. Une taxe élevée peut réduire l'ensemble du volume du trafic de la zone concernée ; une taxe peu élevée ou modulaire pourra réguler le trafic au niveau local à certaines heures.

Le choix du lieu de domicile pour la population ou d'établissement pour les entreprises peut être influencé par l'existence d'un péage. Ces choix peuvent être influencés par des offres de transports alternatives ou des compensations pour les effets négatifs – trafic plus fluide et réduction du bruit à l'intérieur de la zone de péage.

Le péage urbain peut influencer l'économie locale et les commerces au sein de la zone. Les chiffres d'affaires peuvent reculer si la population décide d'éviter le péage et privilégie les enseignes se trouvant à l'extérieur de la zone. L'expérience londonienne montre qu'il n'y a pas de lien significatif entre l'introduction du péage urbain et le recul du chiffre d'affaires du commerce de détail. L'introduction d'un péage global au niveau d'une région ou d'un pays peut avoir un impact positif sur le bien-être social : les coûts externes peuvent être couverts et les coûts générés par les bouchons économisés.

Le péage urbain peut avoir des conséquences négatives pour les couches plus défavorisées de la population. Une taxe supplémentaire pèse plus lourdement sur les revenus inférieurs. Les habitants de la zone de péage sont aussi pénalisés puisqu'ils doivent l'emprunter quotidiennement. Une forte réduction de la taxe pour les habitants peut réduire cet inconvénient. La viabilité sociale du système dépend des détails de la mise en œuvre.

<sup>20</sup>BCC N° 16, 2005, pp. 623 ss (développement polycopié).

<sup>21</sup>Credit suisse Economic research, Purtschert Ladina, *Swiss Issues Politique économique ; Le Road Pricing : une option pour la Suisse ?* Zurich, juin 2008

L'impact du péage urbain sur les finances publiques dépend du choix du système, et de la réduction ou non d'autres taxes (ex. taxes sur les huiles à moteur, ou impôt sur les véhicules à moteur). Les coûts d'investissements et d'exploitation influencent le potentiel financier du péage urbain.

Les répercussions sur l'environnement dépendent de la réduction du volume du trafic. L'impact global n'est pas évident puisque le volume total du trafic en fonction des lieux ou des horaires n'est pas forcément réduit. Au niveau local l'effet peut plus se faire sentir. Le péage urbain peut servir l'environnement, mais ce n'est pas en soi un instrument de régulation doté d'objectifs écologiques<sup>22</sup>.

### 9.2.2 Péages urbains et financement des transports publics, exemples européens

Les péages urbains norvégiens (Bergen [1986], Oslo [1990] et Trondheim [1991]) ont pour objectif de collecter des recettes pour financer des infrastructures routières et non de réduire la circulation ; les taxes ne sont donc pas dissuasives. Londres et Stockholm cherchent à la fois à réduire les embouteillages, à favoriser le choix des transports publics et à collecter des fonds pour de nouveaux projets.

Dans quelle mesure un péage urbain du modèle anglais ou suédois peut-il apporter des recettes importantes aux transports publics<sup>23</sup>? A Londres, l'entrée en vigueur du système en 2003 a provoqué une baisse importante de la circulation (16%). En revanche, les recettes n'ont pas suivi. Les objectifs sont d'ailleurs contradictoires : si le péage exerce son effet sur les automobilistes, ceux-ci sont moins nombreux et les recettes sont donc moindres. En 2005, le tarif journalier a été augmenté (de 5 £ à 8 £, soit de Fr. 8.80 à Fr. 14.–). En 2007, la zone de péage a été agrandie accompagnée d'une nouvelle hausse à 12 £ (Fr. 21.–). (Le nouveau maire conservateur de Londres a annoncé le retour au périmètre d'origine pour 2010 au plus tard). Le système est surtout grevé par des frais d'installation et de collecte très élevés : 700 caméras relevant automatiquement les numéros de plaques minéralogiques et le traitement des paiements ont coûté £ 162 millions (Fr. 286 millions). Les coûts de collecte de 2003 à 2007 ont atteint £ 289 millions (Fr. 511 millions), pour un revenu total de £ 592 millions (Fr. 1047 millions). Ce sont £ 451 millions (près de Fr. 800 millions) qui ont été utilisés uniquement pour installer et faire fonctionner le péage entre 2003 et 2006. En plus, l'Agence européenne pour l'environnement qui publie ces chiffres<sup>24</sup>, précise que seul le grand nombre d'amendes infligées pour non-paiement du péage dans les délais a permis que les revenus dépassent le coût total d'exploitation du système. Il faut toutefois être conscient que le modèle londonien s'inscrit dans un contexte hors de proportion par rapport à la situation lausannoise. La population du Grand Londres s'élève à 7,5 millions d'habitants sur un territoire de 1'579 km<sup>2</sup>, la zone centrale de péage urbain centrale s'étend sur 22 km<sup>2</sup> et abrite 154'000 habitants. A titre de comparaison, le canton de Vaud a une superficie de 3'212 km<sup>2</sup> pour 668'000 habitants et la zone ville de Lausanne s'étend sur 19 km<sup>2</sup> pour 130'000 habitants.

A Stockholm, au terme d'un test de 6 mois en 2006, 25 millions d'euros (Fr. 38 millions) ont été récoltés pour les transports publics pour un coût d'installation de 450 millions d'euros (Fr. 689 millions). En septembre 2006, les citoyens de Stockholm ont accepté la pérennisation du péage urbain par référendum. Mais, dans le même temps, ils ont élu les députés qui s'étaient opposé au péage. Le péage urbain a été réintroduit, mais les recettes servent désormais à financer des projets d'infrastructures routières (un périphérique est prévu). Entre août 2007 et juin 2008 (il n'y a pas de taxe en juillet), le péage de Stockholm a permis d'encaisser 83 millions d'euros (Fr. 127 millions). Le nombre de voitures « vertes » exemptées de taxe, est en augmentation, passant de 8 % en août 2007 à 11 % dès avril 2008. Stockholm compte 802'600 habitants pour une superficie de 187 km<sup>2</sup>.

### 9.3 Le péage routier et urbain en Suisse

L'introduction du péage urbain en Suisse ne peut se faire sans une modification de l'article 82, al. 3 de la Constitution suisse, qui stipule que l'utilisation des routes est exempte de taxe. Quelques exceptions ont déjà été autorisées par le Parlement ou le peuple : la taxe pour le passage du tunnel du Grand Saint-Bernard, la vignette autoroutière et la RPLP.

Au printemps 2007, le Conseil fédéral a approuvé le rapport du DETEC<sup>25</sup> sur la possibilité d'instaurer des péages routiers en Suisse. Le rapport montre que les redevances routières peuvent servir à résoudre les problèmes de trafic dans les villes et les agglomérations engorgées par les embouteillages. La législation en vigueur n'autorise toutefois pas la perception de péages

<sup>22</sup>Credit suisse Economic research, Purtschert Ladina, *op. cit.*

<sup>23</sup>Jemelin Christophe, *Transports publics, retour en force dans les villes suisses*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2008.

<sup>24</sup>Agence européenne pour l'environnement, Technical Report N° 2/2008 « *Success stories within the road transport sector on reducing greenhouse gas emission and producing ancillary benefits* ».

<sup>25</sup>Confédération suisse, *Introduction d'un péage routier; Rapport du Conseil fédéral sur la possibilité d'introduire un péage routier en Suisse, donnant suite au postulat 04.3619 déposé le 16.11.2004 par la CTT – Conseil national*, Berne, mars 2007.

routiers. Le 7 décembre 2007, se fondant sur les résultats de nouvelles recherches<sup>26</sup>, le Conseil fédéral a décidé de rendre possible la perception de redevances routières dans certaines villes et agglomérations. L'OFROU a été mandaté pour élaborer un projet de loi autorisant la mise en œuvre de projets pilotes dans les agglomérations. Le texte doit notamment préciser les éléments suivants : l'objectif de la taxe, les conditions, les usagers concernés, les autorités compétentes dans l'autorisation de mise en œuvre de ces projets et les propositions d'utilisation des recettes. L'obstacle de la Constitution sera contourné au moyen d'une loi fédérale à durée limitée. Le Conseil fédéral a clairement intégré dans le budget 2007–2011 les travaux préparatoires liés aux projets-pilotes de péage urbain. Le Conseil des Etats a rayé ce sujet du programme de législature et début juin 2008, le Conseil national s'est également opposé aux intentions du Conseil fédéral. Le Conseil fédéral a toutefois encore la possibilité de lancer une consultation et le DETEC a confirmé cette intention après la décision du Parlement. Une consultation est donc prévue en 2009 afin notamment d'obtenir l'avis des Villes<sup>27</sup>.

En février 2008, le parlement cantonal zurichois s'est prononcé contre la proposition des Verts d'introduire un péage urbain. En octobre, le Conseil administratif de la Ville de Genève renonçait également au péage urbain.

#### 9.4 Gratuité des transports publics

Le développement comme le fonctionnement des transports publics ont un coût, et un coût élevé. Actuellement, le fonctionnement du réseau tl est subventionné à raison de 60 % soit environ Fr. 80 millions par année. Le produit des courses voyageurs « horaires » s'élève à Fr. 56 millions (chiffres 2006). En cas de gratuité, ce manque à gagner devrait être compensé par les collectivités publiques. Si une seule commune prenait cette décision, elle pourrait être amenée à financer l'ensemble du manque à gagner.

##### 9.4.1 Transports en commun gratuit : le bilan

L'exemple de gratuité des transports publics le plus médiatisé est celui de Hasselt, en Belgique<sup>28</sup>. La troisième ville des Flandres (environ 70'000 habitants, dont 43'000 au centre) connaissant dans les années 1980 une desserte minimaliste – 4 lignes, un bus par heure. En 1997, un plan de dynamisation du centre ville a entraîné des aménagement urbains, une diminution de l'espace laissé aux automobiles dans le cœur de la cité, la création de parking d'échange, le passage du réseau transports publics à 9 lignes, avec une augmentation des fréquences et l'instauration de la gratuité. L'utilisation des transports urbains a fait un bond, prévisible, passant de Fr. 0,33 million (1996) à Fr. 3,7 millions (2003) de voyageurs annuels. Toutefois des analyses minutieuses du transfert d'un moyen de locomotion à l'autre, difficile à mesurer, donne des résultats décevants, le transfert modal serait faible et compensé par une fréquentation nouvelle d'automobilistes. Parmi les municipalités françaises qui ont fait l'expérience de la gratuité (par exemple Châteauroux, Vitry, Compiègne, Colombiers, Beauvais, Gap), plusieurs ont adopté cette mesure comme un geste politique plutôt qu'en vue d'écarter les voitures de la ville. D'ailleurs à Châteauroux, la gratuité des bus s'est accompagnée de la création de parkings au centre-ville, dans une stratégie générale de sa dynamisation. L'agglomération de Châteauroux a renoncé à faire payer l'usager dès le 24 décembre 2001. Les recettes couvraient seulement 16% des frais de fonctionnement d'un réseau sous-fréquenté, 80% des Castelroussins ne prenant jamais les transports en commun. L'effet a été spectaculaire, puisque la fréquentation a bondi de 76% en un an. De là à préconiser la gratuité sans réserve, il y a un pas. D'une part, Châteauroux a restructuré son réseau en 2002. Et selon une étude, l'amélioration de l'offre a pesé autant que la gratuité dans la hausse de fréquentation. Mais aucun bus ne circule après 19 heures, et seules deux lignes circulent le dimanche. L'effet sur la circulation automobile a été minime, sa part dans les déplacements urbains à Châteauroux passant de 70% à 69%... Le bus semble avoir mordu sur la marche ou le vélo, ce qui n'était pas l'objectif.

Globalement, la gratuité des transports publics telle que pratiquée en France va souvent de pair avec un réseau sous-développé ; elle reporte une charge supplémentaire sur les contribuables et les entreprises, et elle n'est même pas synonyme de fréquentation intensive. Châteauroux enregistre aujourd'hui 47 voyages par an et par habitant, contre 72 à Laval, où les tarifs sont attractifs, et 59 à Cherbourg, où ils sont plutôt élevés ! Les trois villes sont de taille et de densité comparables, mais leurs transports en commun ne se valent pas. Le coût n'est donc qu'un aspect des transports urbains, parmi d'autres qui ont une importance considérable, comme la qualité du service, le confort, l'offre, la fréquence, l'amplitude de l'horaire. C'est toute l'organisation locale des déplacements qui joue un rôle déterminant dans la fréquentation du réseau. Deux villes suisses ont tenté d'instaurer la gratuité des transports publics. Dans la ville du Locle, une phase test de quatre ans avait été acceptée par le législatif, outre le report modal, les arguments avancés étaient une amélioration de l'image de la ville et des questions

<sup>26</sup>Notamment : Office fédéral des routes, *Tarifcation de la mobilité*, Mandat de recherche VSS 2005/910 à la demande de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS), Berne, octobre 2007.

<sup>27</sup>Credit suisse Economic research, Purtschert Ladina, *op. cit.*

<sup>28</sup>Jemelin Christophe, *op. cit.*

sociales, la gratuité rendant les transports publics accessibles aux personnes les plus modestes. Le projet a été balayé par 74% des votants lors d'un référendum (taux de participation de 59%). En février 2008, les Genevois ont refusé un projet analogue par 67% des votants et la totalité des communes du canton.

### 9.5 Réponse de la Municipalité

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Municipalité considère en premier lieu que les bases légales actuelles sont insuffisantes, surtout avec le refus des Chambres fédérales de suivre le Conseil fédéral sur la voie des essais pilotes. En l'absence d'accord des Chambres, de tels essais sont légalement impossibles. Par ailleurs, même si cet obstacle venait à être levé à court terme, la taille de l'agglomération lausannoise semble insuffisante, en comparaison avec les expériences menées ailleurs, pour justifier une démarche coûteuse. En effet, les coûts d'infrastructure, de mise en œuvre et de fonctionnement d'un tel système intègrent un socle de dépenses de base, indépendamment de la taille de l'agglomération considérée. A Lausanne, ils devraient être amortis sur un plus petit nombre d'utilisateurs, donc engendreraient des tarifs prohibitifs, probablement sans espoir d'atteindre la rentabilité, à plus forte raison sans possibilité de financer les transports publics dans une proportion significative. Il faut aussi considérer que le dispositif devrait être mis en œuvre à l'échelle de l'agglomération plutôt que de la Ville alors que les instances de gouvernance de l'agglomération, en particulier sur le plan politique, sont aujourd'hui insuffisantes pour cela. La Municipalité relève aussi que les expériences réalisées ailleurs, dans des villes comparables, poursuivaient des objectifs différents et se situaient généralement dans des villes mal desservies par les transports publics, ce qui n'est pas le cas de Lausanne. Elle est aussi confortée par le fait que les autres villes suisses qui ont envisagé de tels systèmes – Zurich et Genève, y ont renoncé après examen de la question. Enfin, la Municipalité relève que des dispositifs de péage urbain demandent la mise en œuvre de systèmes de suivi en temps réel des utilisateurs (caméras de surveillance, système informatique centralisé, décompte des mouvements effectués par chaque véhicule avec lieu et heure d'entrée et de sortie dans la zone soumise à péage, etc.) qui peuvent engendrer un sentiment de surveillance abusive des usagers et des problèmes de protection des données sensibles, peu compatibles avec le respect de la vie privée.

Ces obstacles liés aux péages urbains n'empêchent nullement de réfléchir aux autres moyens d'atteindre les objectifs visés, en particulier en ce qui concerne la diminution du trafic individuel. Les actions à mettre en œuvre dans cette perspective figurent en partie au catalogue des mesures de la Ville et de l'agglomération. Elles pourront aussi être complétées et développées. Il s'agit, par exemple, des points suivants : gestion et tarification du stationnement, mise en place de zones à faibles émissions polluantes (Berlin), extension de la zone piétonne du centre-ville, Plan des déplacements urbains et Plans de mobilité des entreprises.

Enfin, après la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina « pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne », la Direction des travaux va lancer une étude à ce sujet qui devrait fournir de plus amples informations sur la question.

Gratuité des transports publics : différentes études réalisées, notamment à partir de cas concrets, démontrent que le coût n'a qu'un effet marginal sur la fréquentation des transports publics. C'est la qualité et la quantité de l'offre qui poussent les usagers à utiliser les transports publics, et non le fait qu'ils soient gratuits ou non. Si la fréquence des trams et des bus est bonne et qu'ils desservent les endroits où les gens habitent et où ils se rendent, c'est alors qu'ils les utilisent.

Enfin, il faut relever que les instruments actuels de mesure du trafic en région lausannoise ne permettent pas de recueillir les données nécessaires à une telle étude. Il serait donc indispensable de créer des instruments de mesures spéciaux, ce qui augmenterait considérablement les coûts de la recherche.

Pour cette raison d'ailleurs, la Municipalité se trouve dans l'impossibilité de répondre avec précision aux questions posées par les auteurs de la motion, les instruments de mesure du trafic routier utilisés pour les campagnes de comptage de Lausanne Région ne permettant pas de faire la différence entre véhicules « lausannois » et « non lausannois » et n'autorisant aucune saisie fine des catégories de véhicules (polluants, peu polluants, pour handicapés, postaux, d'urgence, poids lourds des transports publics ou des transports privés, etc.). En revanche, la Municipalité peut relever que la campagne de comptages 2005 de Lausanne Région révèle une légère diminution du TIM par rapport à 2000.

Dans ces conditions, la Municipalité répond de la manière suivante aux dix questions des questionnaires :

**Question 1** *Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » qui pénètrent dans Lausanne – cordon 2 du comptage COREL ?* En 2005, la campagne de comptages de Lausanne Région a relevé une moyenne quotidienne globale de 250'000 mouvements de véhicules au cordon 2 (sans autoroute). Il s'agit donc de mouvements dans les deux sens (entrants et sortants). Nombre de véhicules « non lausannois » entrants : inconnu.



**Question 2** *Quel est le nombre journalier de véhicules « lausannois » qui sortent et par conséquent reviennent dans Lausanne – même cordon ?* Inconnu.

**Question 3** *Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » et potentiellement exonérables du péage – véhicules pour handicapés, bus, taxis, véhicules d'urgence, postaux, véhicules à énergie alternative ou électriques – qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?* Inconnu.

**Question 4** *Quel est le nombre journalier de véhicules « non lausannois » considérés comme très polluants – 4x4 entre autres – qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?* Inconnu. Toutefois, la statistique globale suisse indiquait une part de 16,2% de ces véhicules au TIM en 2005. Appliqué à Lausanne, ce pourcentage donne un chiffre moyen de 40'500 mouvements quotidiens de 4x4 entrants et sortants au cordon 2 pour 2005.

**Question 5** *Quel est le pourcentage journalier de véhicules « non lausannois » qui pénètrent dans Lausanne – même cordon ?* Inconnu.

**Question 6** *Quel serait le coût d'exploitation d'un péage urbain ?* Il dépend de nombreux paramètres, dont : péage par zone ou par cordon, nombre de postes de péage, fonctionnement du péage (électronique, automatique, manuel, mixte, rapide, moins rapide, etc.), nombre de véhicules entrants, choix des exemptions et des rabais, type d'encaissement des péages, choix de l'autorité gestionnaire, choix des plages horaires de fonctionnement, etc. A Londres, un système de péage entièrement électronique et un prix d'entrée d'environ Fr. 20.– par véhicule/jour – week-ends exclus – permettent d'affecter entre Fr. 90 millions et Fr. 100 millions (un peu moins de 50% du revenu annuel) à l'amélioration des transports publics. Mais comparaison n'est pas raison. Par exemple, pour une surface identique englobée par le cordon 2, les mouvements de véhicules sont nettement moins élevés à Lausanne qu'à Londres du fait d'une zone d'influence économique bien plus réduite. Ensuite, par rapport à la première étape du péage londonien – qui comportait 174 points d'entrée – l'avantage lausannois est que les rives du lac ne demandent aucune implantation de points de contrôle. Ce qui diminue de plus d'un tiers par rapport à Londres le tracé à mettre sous mesure et réduit les coûts ainsi que les revenus. L'annexe 1 fournit plus de détails à ce sujet.

**Question 7** *Quel serait le coût d'exploitation du réseau tl s'il devait absorber 20% des passagers empruntant les véhicules dénombrés à la question 1 ?* La réponse à la question 1 ne porte pas sur le nombre de personnes se déplaçant en TIM mais sur le nombre de mouvements de véhicules. Il est donc difficile d'estimer le chiffre que représentent 20% des passagers de ces véhicules. De plus, le coût d'exploitation du réseau, mais surtout sa rentabilité (donc le taux de couverture des frais d'exploitation par la vente de titres de transport), dépend essentiellement des tarifs, du nombre de kilomètres de lignes, de la fréquence des véhicules des tl, de leur capacité, etc. Ces paramètres ont largement le temps d'évoluer au cours des nombreuses années qui s'écouleront avant que le péage urbain soit autorisé en Suisse, s'il l'est une fois.

**Question 8** *Quel serait le tarif d'entrée en ville permettant de financer la gratuité du réseau tl en tenant compte de l'augmentation de fréquentation évoquée à la question précédente ?* La réponse dépend des paramètres évoqués en réponse aux questions 6 et 7.

**Question 9** *Quel montant pourrait-on affecter à la gratuité du réseau tl ?* Même réponse qu'à la question 8. Toutefois, la Municipalité peut rappeler que sa contribution annuelle à la couverture du déficit des transports publics – tous réseaux confondus – est de quelque Fr. 30 millions. Une gratuité totale lui coûterait entre Fr. 20 millions et Fr. 30 millions annuels supplémentaires.

**Question 10** *A combien peut-on estimer l'économie engendrée par la gratuité des tl – plus de machines, suppression des contrôles, de la billetterie – sans licenciement ?*

- Suppression des contrôles : dans la mesure où ces contrôles s'autofinancent en diminuant la resquille, leur suppression ne permettrait aucune économie ; d'autant qu'il s'agit là uniquement de coûts salariaux et que les motionnaires n'envisagent aucun licenciement.
- Suppression de la billetterie : la billetterie ne constitue qu'une minime partie des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien des tl.
- Autres machines : en cas de gratuité, aucune autre « machine » que la billetterie ne peut être supprimée. En revanche, il est probable qu'il faudrait renforcer l'équipement de surveillance (caméras, système de communication, etc.), donc augmenter le nombre de « machines ».
- Contrepartie : la gratuité entraînant généralement une croissance du vandalisme et des déprédations, il faudrait en outre renforcer les équipes de surveillance, de réparation et d'entretien, ce qui gonflerait les coûts de fonctionnement des tl.

Au total, la gratuité des transports publics coûte plus qu'elle n'économise.

A titre de complément d'information, l'annexe 1 porte sur une comparaison Londres – Lausanne en matière de périmètre de péage urbain et donne quelques indications sur le système londonien.



## 10. Motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin

### *Des tl remonte-pente pour vélos*

#### 10.1 Contenu de la motion<sup>29</sup>

Une des principales difficultés des déplacements à vélo à Lausanne est liée à la déclivité, donc aux tronçons sud-nord. Les motionnaires estiment que la réponse peut être donnée par les tl qui, à l'époque du dépôt de la motion (septembre 2002), n'autorisaient les vélos que dans le m1 (ex-Tsol) et le futur m2. De plus, les motionnaires pensent qu'un prix de Fr. 5.40 (prix 2002) pour le cycliste et son vélo est dissuasif et demandent la gratuité pour le vélo. En séance de commission<sup>30</sup> toutefois, ils ont déposé un amendement à leur motion, stipulant « la possibilité de transporter gratuitement ou à tarif préférentiel les vélos dans les métros et dans les bus, spécialement sur les lignes nord-sud » (amendement en gras).

Deux autres propositions des auteurs de la motion portent sur :

- l'aménagement des anciens bus en supprimant par exemple quelques sièges de la remorque, pour permettre le chargement rapide de vélos. Les nouveaux bus, avec leurs grands espaces libres, répondent déjà parfaitement au besoin.
- un essai sur les lignes 1 Blécherette, 3 ou 8 Bellevaux, 5 Epalinges, autorisant, par exemple, le chargement sauf aux heures de pointe.

#### 10.2 Historique

Cette motion a fait l'objet d'une réponse de la Municipalité par son rapport-préavis 2005/36 « Mise en place d'une politique de développement durable en ville de Lausanne (Agenda 21) » Dans sa séance du 8 novembre 2005, votre Conseil a refusé cette réponse et impartit un délai de deux ans à la Municipalité pour une nouvelle réponse<sup>31</sup>.

#### 10.3 Réponse de la Municipalité

Après la mise hors service provisoire du métro Lausanne-Ouchy, les tl ont instauré la navette Métrobus pour le transport des voyageurs entre la gare CFF et Saint-François. Les vélos ont été admis à titre expérimental dans les véhicules de cette ligne. Les résultats de l'expérience ont amené la direction des tl et celle de mobilis à prendre les décisions suivantes :

- Depuis le 21 juin 2007, les vélos sont admis sur toutes les lignes du réseau tl, sauf dans les véhicules de petite capacité et pour autant que la place le permette.
- Les vélos pliés et emballés dans une housse voyagent gratuitement.
- Pour transporter un vélo non plié, le tarif correspond au billet du passager (avec reconnaissance du demi-tarif CFF et du demi-tarif pour jeunes de 6 à 16 ans révolus).
- Aucun abonnement mensuel ni annuel n'est créé pour les vélos dans la zone mobilis.
- Les vélos non pliés doivent stationner dans les endroits prévus pour cet usage (près des entrées et marqués par un pictogramme). Le propriétaire du vélo doit rester à ses côtés afin de s'assurer qu'il ne dérange personne.

Dans ses déclarations aux médias, M<sup>me</sup> Florence Germond, motionnaire et présidente de Pro Vélo Lausanne, a salué cette ouverture en estimant que « Symboliquement, c'est un très grand jour pour le vélo à Lausanne » (24 heures du 15.06.07).

## 11. Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler

### *Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise*

#### 11.1 Contenu de la pétition

Le pétitionnaire demande que figure en relation avec les adresses de (ou fournies par) l'Administration communale dans ses documents usuels ou particuliers (papiers à lettres, prospectus, plaquettes, pages internet, etc.) le nom de l'arrêt et des lignes de transports publics à utiliser pour se rendre à cet endroit.

<sup>29</sup>BCC N° 17, 2002, pp. 667 ss.

<sup>30</sup>Cf. rapport de la commission, BCC N° 12, 2003, pp. 191 ss.

<sup>31</sup>BCC N° 8, 2005, pp. 994 ss (réponse de la Municipalité, discussion et vote).

### 11.2 Réponse de la Municipalité

Les principaux canaux d'information de l'Administration communale mettent à disposition l'information sur les moyens d'accéder aux bureaux ou aux guichets en transports publics.

Sur le site internet [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch), chaque adresse est complétée par l'indication du ou des arrêts de transports publics à proximité.

Les publications de la Ville, telles que le «Petit calendrier des fêtes» ou «Allons-y», indiquent systématiquement l'accès en transports publics pour les sites et manifestations proposés.

Enfin, le plan de ville accessible via la page d'accueil du site de la Ville ou par le site des tl permet de pointer sur les différents services de l'Administration lausannoise et de visualiser les lignes de transports publics et les arrêts à proximité.

Ainsi chaque citoyen lausannois qui souhaite se rendre en transports publics dans l'un ou l'autre service administratif de la Ville de Lausanne a à sa disposition les informations nécessaires pour le faire. Mentionner ces éléments sur le papier à lettre en réduirait la lisibilité sans que le gain résultant de ces informations puisse être évalué positivement.

## 12. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2009/7 de la Municipalité, du 18 février 2009;  
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner ce préavis;  
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et pétitions suivants :

1. Motion Diane Gilliard du 6 décembre 2006 «Pour le maintien de la ligne 3 en 2008».
2. Pétition Connexion Bellevaux du 3 octobre 2006 «demandant aux Autorités d'intervenir afin que la ligne N° 3, indispensable au quartier Pontaise – Bellevaux, soit maintenue dans son intégralité».
3. Postulat Serge Segura du 2 mai 2006 «Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus».
4. Postulat Elisabeth Müller du 15 mai 2007 «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement».
5. Pétition de la société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud du 6 décembre 2005 «demandant la réintégration du quartier en zone mobilis 11».
6. Postulat Jean-François Cachin et consorts du 16 octobre 2007 «demandant l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne».
7. Postulat Charles-Denis Perrin du 17 janvier 2006 «Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble!».
8. Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht du 7 juin 2005 «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne».
9. Motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin du 16 septembre 2003 «Des tl remonte-pente pour vélos».
10. Pétition de M. Kyril Gossweiler du 15 juin 2003 «Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

Le secrétaire :  
Philippe Meystre

## ANNEXE 1

*Péage urbain Londres - Lausanne*

Le cercle correspond à la surface du péage urbain londonien, 1<sup>re</sup> étape, plaquée sur la commune de Lausanne. Le cercle est centré sur la place Saint-François et s'ajuste à peu près au cordon 2 des comptages routiers de Lausanne Région.

### Quelques informations sur le péage urbain de Londres (Congestion charge)

Mise en service de la première étape du péage urbain de Londres : 17 février 2003 à 7 h 00

**Frais d'installation :** 240 millions d'euros (hors coûts d'exploitation)

Nombre de caméras : 700

**Zone à péage :** hyper-centre de Londres, environ 22 km<sup>2</sup>

**Plage horaire :** 7 h 00 – 18 h 00

Mouvements quotidiens de véhicules dans cette zone avant l'introduction du péage : environ 390'000 pendant la plage horaire couverte par le péage.

**Diminution du trafic motorisé début 2007 par rapport à 2002 :** environ 20% (le trafic au centre de Londres est maintenant toujours inférieur à celui de n'importe quel moment de la journée dans les années 80). Toutefois, les usagers de Londres ayant intégré la taxe dans leur budget, le trafic a tendance à recommencer à croître.

**Trafic lausannois :** mouvements quotidiens moyens (sur 24 heures) de véhicules motorisés au cordon 2 (qui englobe à peu près la même surface que la zone à péage londonienne de la première étape) : 250'000

Population résidente dans la zone à péage londonienne, 1<sup>re</sup> étape : 154'000

**Actuelle taxe quotidienne par véhicule :** 8 livres (12 euros ou environ Fr. 20.-), payables du lundi au vendredi inclus (pas de péage les samedis et dimanches)

**Exemptions et taxes de faveur :** résidents, véhicules à énergie alternative, taxis avec licence ad hoc, transports publics, handicapés, véhicules comportant 9 sièges et plus, véhicules de service divers, motocyclettes jusqu'à 2 mètres de longueur et 1 mètre de largeur, etc.

Points d'entrée : 174

**Revenus annuels :** 2005/2006 : 311 millions d'euros, dont 97 d'amendes pour non-paiement du péage dans les délais

**Coûts de fonctionnement :** 2005/2006 : 130 millions d'euros

**Affectation des bénéfices :** à l'amélioration des transports publics

Accidents des véhicules motorisés (2 roues exclus) : en diminution de 20% par rapport à 2002

Procès-verbaux de contravention : 106'200 par mois en moyenne

**Extension de la zone de péage le 19 février 2007 :** elle a plus que doublé la surface de la première étape. Le nouveau maire conservateur de Londres, Boris Johnson, a annoncé le retour à l'ancien périmètre au plus tard début 2010

**Nouveaux quartiers englobés :** Notting Hill, Chelsea, Belgravia, Knightsbridge, Kensington (233'000 habitants)

**Revenus annuels supplémentaires escomptés :** 60 millions d'euros (environ 100 millions de francs)

**Projet :** faire passer à £25 /jour (€35 , Fr. 59.-) la taxe pour les véhicules les plus polluants (4x4, etc.)

*Rapport*

Membres de la commission : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-François Cachin (LE), M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.), M. Alain Hubler (AGT), M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts), M. Charles-Denis Perrin (LE), M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz (Soc.), M. Serge Segura (LE), M<sup>me</sup> Myriam Tétaz (AGT), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

**Rapport photocopié de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Votre commission s’est réunie à deux reprises, les 2 et 14 avril 2009, en l’Hôtel de Ville. Elle était composée de M<sup>mes</sup> Florence Germond, Natacha Litzistorf Spina, Elisabeth Müller, Rebecca Ruiz (pour la deuxième séance), Myriam Tétaz (remplaçant M. Alain Hubler pour la première séance) et de MM. Jean-Charles Bettens (remplaçant M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz pour la première séance), Jean-François Cachin, Alain Hubler (pour la deuxième séance), Charles-Denis Perrin (remplaçant M<sup>me</sup> Françoise Longchamp aux deux séances), Serge Segura (pour la première séance, excusé à la deuxième), Claude-Alain Voiblet et Jacques-Etienne Rastorfer (rapporteur).

La Municipalité était représentée par M. Daniel Brélaz, syndic, accompagné par M. Denis Décosterd, chef du Service du développement de la ville et de la communication (DevCom), et par M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Domon-Aubert, adjointe administrative au DevCom, qui a pris les notes de séance, ce dont je la remercie.

En ouverture des travaux de la commission, le syndic apporte une information complémentaire au préavis. La nouvelle communauté tarifaire mobilis devrait être mise en place en mai-juin 2010. Sous réserve de la décision formelle encore à prendre, la tendance est à un accord pour qu’un tarif unique soit pratiqué pour une ou deux zones, également pour les billets individuels. En revanche, la fusion des zones d’une seule commune n’a pas été acceptée, ce qui signifie que Lausanne aura toujours trois zones sur son territoire. Ce changement n’a pas été possible en raison des implications trop importantes sur l’ensemble du système. Les mesures spécifiques proposées dans ce préavis pour les zones foraines pourront apporter un correctif.

**Motion Diane Gilliard  
et pétition Connexion Bellevaux :  
« Pour le maintien de la ligne 3 en 2008 »**

L’observation d’un membre de la commission sur la fréquence à 15 minutes et ses véhicules souvent bondés pose la question de réajustement sur cette ligne 3.

Le syndic répond que le réseau est évolutif. D’une part des ajustements ont déjà été apportés sur d’autres lignes (ligne 18 notamment), et le seront encore ces prochaines années si les tendances observées se confirment, d’autre part des lignes nouvelles seront ouvertes, dès fin 2009 déjà.

Expliquant sur quelles lignes les fréquences ont été diminuées pour permettre le maintien de la ligne 3, le syndic mentionne la ligne 8, notamment. L’Etat avait posé comme condition au maintien de la ligne 3 que les frais supplémentaires de Fr. 5 millions soient compensés. Au final, le coût supplémentaire a été ramené à Fr. 300’000.–, la plus grande part de cette réduction provenant de la baisse de fréquence de la ligne 3.

Enfin, il est précisé que les investissements d’un à deux millions nécessités par le maintien de cette ligne sont en partie des travaux situés à la gare, mais aussi le résultat de l’impossibilité de récupérer les pièces de la ligne aérienne.

**Postulat Serge Segura :  
« Blécherette–Bellevaux,  
une nouvelle ligne de bus »**

L’auteur du postulat se déclare modérément satisfait de la réponse, inachevée, les réflexions sur les tangentes évoquées dans le préavis n’étant qu’esquissées.

Une large discussion s’engage sur le tracé du futur tram et ses motivations, sur la liaison effective entre Blécherette et Bellevaux, sur l’intérêt d’une vraie ligne circulaire qui pourrait s’étendre aussi entre Prilly et Blécherette et entre Bellevaux et Sallaz, aux limites posées par la topographie et la voirie actuelle, aux incertitudes liées aux réticences de la Commune du Mont à développer les transports publics. Différentes perspectives temporelles sont évoquées, de fin 2009 pour le choix du tracé du tram aux planifications des réseaux 2014 et 2019.

**Postulat Elisabeth Müller :  
« En route vers l’Hermitage  
et Sauvabelin, durablement »**

L’auteur du postulat constate que la Municipalité n’est pas entrée en matière. Elle regrette d’une part l’accès essentiellement en voiture à ces sites, les nombreuses places de stationnement et l’accès motorisé jusqu’au bord du lac, d’autre part la faible fréquence de la ligne de bus 16 le dimanche.

Plusieurs commissaires soutiennent ces demandes de limiter le parcage à proximité immédiate du lac aux personnes à mobilité réduite et d’améliorer la fréquence du bus aussi le dimanche.

Dans sa réponse, le syndic explique qu’un horaire dépendant de la météo n’est pas possible en raison de la loi fédérale, mais que si les bus sont régulièrement bondés le dimanche, une modification pourrait être envisagée.

Pour les nombreuses places de parc de la place des Fêtes, un commissaire relève qu’il s’agit en partie de pendulaires qui y stationnent pour rejoindre la ville ensuite grâce au bus, ce qui est un moindre mal.



***Pétition de la société de développement  
Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud  
demandant la réintégration du quartier en zone mobilis 11***

Le syndic rappelle qu'avec la nouvelle communauté mobilis, le même tarif devrait être appliqué pour une ou deux zones, également pour les billets. En cas de prise d'une autre décision, le subventionnement du demi-tarif proposé par le préavis serait mis en œuvre.

Satisfaits de l'issue annoncée, avec un tarif unique, des commissaires posent diverses questions permettant de préciser que le fondement de ce rayon de 5 km est une règle établie pour toutes les communautés tarifaires de Suisse et que son centre est Saint-François.

Dans l'éventualité malheureuse où la décision ne se confirmerait pas, un commissaire s'interroge sur l'effet de la faible contribution apportée par la Ville telle que proposée dans le préavis et sur son calcul. Il pense que le montant devrait plutôt être de Fr. 72.– que de Fr. 22.– comme mentionné. Ne pouvant être explicité en séance, promis dans les notes de séance, donné ultérieurement au rapporteur à sa demande, le calcul semble effectivement peu fiable au rapporteur.

***Postulat Jean-François Cachin et consorts demandant l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne***

L'auteur du postulat ne se déclare que partiellement satisfait: d'une part, il regrette que le remboursement ne soit qu'une partie de la différence, d'autre part que seuls les abonnements annuels soient concernés.

Le syndic explique qu'une autre prise en compte que les abonnements annuels engendrerait des coûts administratifs trop importants.

Le remboursement partiel est l'objet d'un débat et d'un clivage au sein de la commission: d'un côté, la proposition municipale est soutenue, en relevant que les distances parcourues sont effectivement plus importantes, qu'il s'agit d'une contribution à la différence de prix ou encore que les Lausannois des zones 11 et 12 ne se voient rien proposer pour accéder aux zones foraines avec leur abonnement. Du côté des partisans d'un remboursement complet, il est affirmé qu'il s'agirait d'un geste politique fort mettant l'accès au centre de Lausanne au même prix pour chaque citoyen.

***Postulat Charles-Denis Perrin:  
« Enfin en bus, en famille à Lausanne, ensemble ! »***

L'auteur du postulat est déçu de la réponse: si elle est acceptée par le Conseil, il reviendra avec un postulat, relevant que sa proposition avait aussi une dimension éducative permettant de changer les comportements vis-à-vis des transports publics.

Un commissaire signale comme idée l'offre « voyager avec » qui permet, en Allemagne, aux détenteurs d'un titre de transport de faire voyager gratuitement le soir et le week-end un adulte ou deux enfants.

Pour plusieurs commissaires, une meilleure information sur les différentes offres existantes serait à développer.

***Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht: « Un péage urbain pour financer la gratuité des TL: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne »***

Les auteurs de la motion se déclarent déçus de la réponse: le délai de réponse avait été prolongé à trois ans pour permettre une étude et la réponse indique par exemple que les données chiffrées manquent pour un certain nombre de réponses. Il engage les membres de la commission à refuser cette réponse et à renvoyer la motion en complément au postulat Litzistorf Spina.

Cette question partage la commission: si pour certains l'étude doit être approfondie, pour d'autres la question dépasse l'échelle lausannoise et devrait être conduite au niveau de l'agglomération, ou est estimée vaine.

Le syndic commence par expliquer comment se décident les études de circulation: elles ont lieu tous les cinq ans, avec un coût de Fr. 300'000.– et des décisions au niveau de Lausanne Région. Mais différencier les véhicules lausannois des non lausannois ne peut pas se faire par des comptages automatiques et le coût serait supérieur.

Il annonce ensuite que ces prochaines années, les transports publics vont considérablement se développer, notamment dans l'ouest lausannois. Les tl estiment qu'entre 2005 et 2018, la fréquentation devrait augmenter de 70%. La Municipalité, comme toute la région, privilégie ces développements et non un péage urbain.

De plus, s'il était possible au moment du dépôt de la motion d'avoir un espoir au niveau national sur une ouverture relative au péage urbain, ce n'est plus le cas et le blocage devrait durer au moins dix à quinze ans selon le syndic. La ville de Genève a renoncé après étude à envisager un péage urbain pour se tourner vers d'autres mesures, comme des zones à faible émission de pollution, dont certaines catégories de véhicules seraient exclues, ou des mesures par le stationnement.

Enfin, le syndic mentionne différents dossiers menés à Lausanne:

- Cette année 2009, la mise en place du plan de mobilité de l'Administration lausannoise (environ 4000 personnes concernées), incitant à utiliser les transports publics et l'encouragement des entreprises à mener une même démarche.
- Pour la fin 2009, des études sur les conséquences en termes de reports du trafic de la fermeture de l'axe Grand-Pont – Terreaux, ainsi que du Flon jusqu'au parking,

l'objectif étant de repousser la circulation sur l'autoroute de contournement. Pour éviter un fort report sur l'axe Gare – Beaulieu et sur Vinet, des mesures sont examinées dont la suppression de 400 à 600 places de stationnement au centre.

- Une étude montrait que pour réduire efficacement le trafic au centre de Lausanne, une centaine de carrefours, jusqu'à 12 km du centre devaient être modifiés.

Un commissaire revient sur un objectif du péage qui était d'avoir une source de financement pour les transports publics et ajoute qu'il serait possible de faire un projet pilote de péage, sur la base d'une loi provisoire.

Le syndic admet cette possibilité théorique, mais estime que les investissements seraient disproportionnés pour la mise en place d'un dispositif qu'il faudrait abandonner si dans un délai fixé la base constitutionnelle n'était pas modifiée.

**Motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin**  
**«Des tl remonte-pente pour vélos»**

L'auteure de la motion présente accepte la réponse et salue l'avance faite qui place Lausanne à la pointe des villes suisses en ce qui concerne l'embarquement de vélos dans les bus, sans avis négatifs des autres usagers. Reste la question de la non-reconnaissance par mobilis jusqu'à ce jour de l'abonnement pour vélo CFF, question qui devra être reprise avec les TL.

**Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler**  
**«Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise»**

Des commissaires s'étonnent du refus municipal pour une idée qu'ils estiment bonne et qui pourrait être mise en œuvre à l'occasion du prochain changement de logo de la ville et qui permettrait de faire de la publicité pour les transports publics.

Le syndic et le chef de service répondent que d'autres outils sont à disposition pour savoir quelles lignes emprunter, et que pour les locaux de l'Administration, situés au centre ville, le nombre d'arrêts pertinents est grand, dépendant de la provenance.

**Conclusions**

Le vote sur les conclusions a eu lieu à la fin de la deuxième séance, avec les résultats suivants :

1. Motion Diane Gilliard : 8 oui, 0 non, 1 abstention.
2. Pétition Connexion Bellevaux : 8 oui, 0 non, 1 abstention.
3. Postulat Serge Segura : 9 oui, 0 non, 0 abstention.
4. Postulat Elisabeth Müller : 2 oui, 1 non, 6 abstentions.
5. Pétition de la SD Boveresses – Eterpeys Grangette – Praz-Séchaud : 2 oui, 0 non, 7 abstentions.

6. Postulat Jean-François Cachin : 7 oui, 0 non, 2 abstentions.

7. Postulat Charles-Denis Perrin : 7 oui, 0 non, 2 abstentions.

8. Motion Alain Hubler et Evelyne Knecht : 3 oui, 2 non, 4 abstentions.

9. Motion Florence Germond et J.-Ch. Bourquin : 9 oui, 0 non, 0 abstention.

10. Pétition de M. K. Gossweiler : 6 oui, 2 non, 1 abstention.

**Le président :** – Monsieur Rastorfer, avez-vous des commentaires complémentaires à votre rapport ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Je n'ai pas de commentaires complémentaires à mon rapport pour le moment. Je présume que nous prendrons les objets les uns après les autres.

**Le président :** – Absolument. Nous traiterons ce préavis dans le détail et j'ouvrirai la discussion au fur et à mesure. Points 1 et 2, discussion ouverte. Pas demandée.

Point 3 : Monsieur le rapporteur, de quoi s'agit-il ?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Il s'agit de la réponse à une motion de Diane Gilliard et à une pétition de Connexion Bellevaux pour le maintien de la ligne 3, déposées il y a un certain temps déjà.

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Nous passons au point 4.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Il s'agit de la réponse à un postulat de Serge Segura, intitulé «Blécherette–Bellevaux, une nouvelle ligne de bus».

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Nous passons au point 5.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Il s'agit de la réponse de la Municipalité à un postulat d'Elisabeth Müller, qui s'intitulait : «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement».

**Le président :** – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Elisabeth Müller (Les Verts) :** – J'ai déposé le postulat «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement» en 2007. La question de la desserte par les transports publics et de la circulation automobile dans la région Sauvabelin–Hermitage a été abordée maintes fois dans ce



Conseil. Si je suis intervenue une nouvelle fois, c'est que la construction d'un parking souterrain à proximité de l'Hermitage avait été mise à l'enquête publique.

Dans ce postulat, je faisais les propositions suivantes :

- 1) améliorer la desserte par les transports publics des sites de l'Hermitage, du Signal et du lac de Sauvabelin ;
- 2) aux abords du lac, limiter le stationnement à certaines catégories de personnes, par exemple, les personnes à mobilité réduite ;
- 3) sur le parking du Signal, réduire le nombre de places de stationnement destinées aux pendulaires.

Le but est de réduire la circulation automobile dans le bois de Sauvabelin et aux environs de l'Hermitage et, ainsi, de protéger et mettre en valeur ce parc urbain.

Ces demandes n'ont rien d'exagéré. Les sites de l'Hermitage, du Signal et du lac de Sauvabelin sont actuellement déjà desservis par la ligne 16. Cette ligne est parfaite comme navette touristique. En effet, elle a un tracé plaisant, dessert également la place Saint-François, la Cathédrale et le Vivarium. Le raccordement au m2 est possible au parc de Montbenon et au pont Bessières. En fait, il suffirait de resserrer les cadences de cette ligne les dimanches et les jours fériés. Actuellement, elles sont de 30 minutes.

Moyennant cette amélioration, il deviendra tout à fait possible de réserver le stationnement aux abords du lac de Sauvabelin à certaines catégories de personnes seulement. En effet, la grande majorité des personnes qui garent actuellement leur voiture à cet endroit sont des personnes valides qui pourraient parfaitement laisser leur véhicule au parking du Signal et faire le reste du trajet à pied ou avec le bus 16.

En ce qui concerne ma troisième demande, il est, à mon sens, assez évident qu'utiliser les espaces de détente des Lausannois pour le stationnement des pendulaires est une aberration. Comme un grand parking-relais est en construction à Vennes et qu'un autre, tout aussi grand, est prévu à la Blécherette, je pense que, lors de leur achèvement, il sera possible d'inciter les pendulaires à s'arrêter plus en amont de la ville et non plus au parking du Signal.

Malheureusement, la Municipalité n'est entrée en matière sur aucune de mes propositions. Je rejeterai donc sa réponse, c'est-à-dire la conclusion 4 du rapport-préavis, et vous invite à faire de même. Je demande le vote électronique pour cette conclusion.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il s'agit d'un préavis multipack, c'est pourquoi je réponds à toutes les questions, lorsqu'il y en a. C'est moi qui étais en commission.

Trois indications après l'intervention de M<sup>me</sup> Müller. Premièrement, la situation des transports publics a changé avec l'entrée en fonction du réseau tl 08. Nous avons désormais une ligne très efficace pour la Clochette, par Bellevaux.

Elle touche la forêt de Sauvabelin et passe à 200 mètres, au maximum à 250 mètres de l'auberge. M<sup>me</sup> Müller l'a laissé entendre : s'il y a un besoin de desserte supplémentaire, les tl n'ont pas pour habitude de laisser les usagers au bord de la route lorsqu'ils peuvent avoir des clients ; ils augmenteraient la fréquence des déplacements.

A long terme, une fois que tous les parkings-relais seront construits, y compris celui de la Blécherette, il n'est en effet pas impossible que celui du Signal perde sa vocation actuelle. Mais jusqu'à ce que nous ayons le parking de la Blécherette, cela peut prendre encore cinq ans. C'est pourquoi, dans l'état actuel des lieux, on peut accepter notre réponse à l'initiative de M<sup>me</sup> Müller.

La Municipalité a traité globalement les questions relatives au pourtour du lac de Sauvabelin dans le cadre du postulat de M. Ghelfi. Partant, elle n'entend pas changer sa réponse parce que M<sup>me</sup> Müller intervient.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Comme je viens d'être interpellé, je me permets de prendre la parole pour joindre mes propos à ceux de M<sup>me</sup> Müller. Je vous encourage aussi à refuser cette réponse municipale, pour les arguments déjà évoqués. Et aussi à cause d'un nouvel élément. Une présentation publique des développements prévus a eu lieu il y a trois ou quatre semaines sur le site de Sauvabelin. Des investissements y sont projetés, incluant une modernisation des équipements, de la pinte et du restaurant. Je n'ai pas en tête le plan des investissements et pour quand ils sont prévus, mais assurément, il y aura une amélioration des prestations sur ce site. Je m'en réjouis, parce que cela veut dire qu'on répond, tardivement, à mon postulat de l'époque. En effet, ce postulat n'a pas reçu de réponse complète, et j'avais déjà manifesté mon mécontentement par rapport à la circulation aux abords du lac.

Si l'on fait l'hypothèse que d'ici quelques années les prestations autour du lac seront encore améliorées, il serait bon que ce préavis, quand il viendra, réponde aussi à la question plus globale de M<sup>me</sup> Müller sur la circulation, pour atteindre un site qui sera encore plus attirant pour les Lausannois. Il s'agira de leur dire que nous investissons à Sauvabelin, mais qu'ils n'y viennent pas en transports individuels et profitent des transports publics à disposition pour rejoindre ce site.

Aujourd'hui, dès qu'il fait beau, il est très difficile d'atteindre Sauvabelin, car des véhicules stationnent à peu près n'importe où. J'ai bien compris le caractère parfois insoluble de cette situation. Toujours est-il qu'il faut peut-être penser à des manœuvres ou à des propositions plus directives pour que des priorités soient données à certains véhicules par rapport à d'autres.

Voilà pourquoi je vous invite aussi à refuser la réponse municipale et la Municipalité à en donner une nouvelle dans le futur préavis Sauvabelin, qui devrait nous être promis pour bientôt.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Nous en sommes aux premières mises en évidence. Les travaux du lac de Sauvabelin incluent son curage complet, M. Ghelfi doit le savoir s’il a vu l’exposition. Ces travaux devraient durer entre deux et quatre ans. Ce n’est donc pas pour l’immédiat. Je comprends le souhait de M. Ghelfi que nous revoyions alors la situation.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n’est plus demandée, elle est close.

Nous passons au point 6. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Le point 6 est une réponse à la pétition de la Société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangettes – Praz-Séchaud, qui demandait la réintégration du quartier en zone mobilis 11. J’ai un bref commentaire à faire à ce propos.

Dans sa réponse, la Municipalité affirme qu’il y a de bonnes chances que ce quartier, comme d’autres qui actuellement ne sont pas dans la zone centrale de Lausanne, la zone mobilis 11, puissent bénéficier du même tarif de billets que les quartiers de cette zone 11. Lorsqu’il y aurait deux zones, le tarif du billet serait le même que pour une seule. Néanmoins, la Municipalité a prévu une somme qui indemniserait les habitants de ces quartiers au cas où cette décision ne se prendrait pas. Le syndic nous a dit que cette décision devait se prendre, il dit à l’instant que la décision est prise. Je le mentionne par conséquent pour la petite histoire : la somme prévue comme indemnisation, qui devient donc symbolique de ce qui était la motivation de la pétition, ne devrait pas être de Fr. 22.– comme l’indique le préavis, mais de Fr. 72.–. En effet, il y a eu quelques erreurs de calcul de la part de l’Administration dans l’établissement du préavis.

#### *Discussion*

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Les considérations arithmétiques ne sont plus nécessaires vu l’évolution du projet mobilis qui entrera en vigueur en décembre 2010. C’est dans treize mois, mais cette fois la date est fixée, la communauté tarifaire a accepté le principe de l’unification des deux premières zones avec un tarif unique pour les billets individuels, ce qui était déjà le cas pour les abonnements. Nous ne devons plus nous livrer aux calculs d’épicier plus ou moins réussis que vous trouvez dans le préavis. L’autre hypothèse sera choisie et nous ne mettrons évidemment pas au point un système différent pour quelques mois.

**M. Alain Hubler (AGT) :** – J’ai une question subsidiaire à propos de l’annonce que vient de faire M. le syndic. Vous avez parlé d’une unification des tarifs pour les zones 11 et 12 au 31 décembre 2010. Quel sera ce tarif ?

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Non, ce ne sera pas gratuit ! Le tarif n’a pas encore été fixé, puisque la communauté tarifaire touchera presque tout le canton, et divers éléments

sont réexaminés à cette occasion. Il y a encore plusieurs hypothèses. Toutes proportions gardées, il n’y aura pas de changement de tarif ou une légère hausse. Il est certain qu’on sera dans la moyenne des deux tarifs, une zone et deux zones.

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n’est plus demandée.

Nous passons au point 7.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – C’est une réponse au postulat Jean-François Cachin et consorts demandant l’égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne.

**Le président :** – La discussion est ouverte.

#### *Discussion*

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – Je comprends et admetts fort bien que le prix du billet prenne en compte la distance parcourue. Mais il y a quelque incohérence dans l’application du principe. Les habitants des zones foraines, actuellement, ont à payer trois zones pour aller de Verschez-les-Blanc ou Montblesson au CHUV ou à Chailly. Alors qu’un habitant de Lutry ne s’acquitte que de deux zones pour aller de l’arrêt Lutry-Corniche à Saint-Sulpice ou à Crissier. Plus fort, on peut aller du port de Pully au centre de Prilly en ne payant qu’une zone. En résumé, pour aller de Lausanne à Lausanne, trajet Montblesson-CHUV, 4,370 km, trois zones, Fr. 4.80. Mais de Pully-Port à Prilly-Centre, 4,800 km, une zone, Fr. 2.60. Cela heurte ce sens de l’équité prétendument fondé sur la distance parcourue !

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Cela dépend où on met le centre du système. Toutes les villes suisses en ont une définition comparable et la communauté tarifaire a adopté la même méthode. Suivant la manière dont on tricote les choses, on trouve toujours, comme l’avait fait M. Rastorfer, quelques systématiques en contradiction apparente avec une analyse superficielle des chiffres. Néanmoins, ces principes ont été adoptés par une communauté tarifaire qui comprend de nombreuses entreprises de transport vaudoises ainsi que les CFF. Il s’agit d’un ensemble qui, malgré les diverses demandes d’harmonisation d’un tarif communal, s’est révélé totalement imperméable à toute argumentation sur ce point. On peut considérer que le système proposé est juste. Même si, parce que les limites des zones ont été définies de manière un peu arbitraire, on peut trouver des contre-exemples, notamment en bout de ligne. C’est celui de la communauté tarifaire et nous ne pouvons le changer qu’unaniment. Il n’y a pas unanimité, par conséquent, le système reste.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – J’ai eu l’impression, dans les propos du syndic, qu’il estimait que j’avais un peu tordu les chiffres... (*Intervention hors*

*micro du syndic, incompréhensible.)* Alors si ce n'est pas mon raisonnement, en l'occurrence, qui était mis en cause, je n'allonge pas... Il ne s'agit pas d'un raisonnement tortueux, mais de la rectification d'une erreur. (*Intervention hors micro du syndic.*) Merci.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – J'ai cru comprendre des propos du syndic que le milieu du monde, c'est Saint-François. Je lui signale à toutes fins utiles que c'est Pompaples! (*Rires.*)

**Le président :** – La discussion se poursuit. Elle n'est plus demandée, elle est close sur ce point 7.

Nous passons au point 8. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – De l'aparté précédent, je voudrais dire à ceux qui n'ont pas entendu de quoi il s'agissait que la remarque du syndic référerait à ce que j'avais dit il y a environ une année à propos de la Clochette.

Le point suivant est la réponse municipale à un postulat de Charles-Denis Perrin intitulé «Enfin en bus, en famille à Lausanne, ensemble!»

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Nous passons au point 9, Monsieur le rapporteur.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Le point 9 est la réponse municipale à une motion Alain Hubler et Evelyne Knecht: «Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne».

**Le président :** – La discussion est ouverte.

*Discussion*

**Mme Evelyne Knecht (AGT) :** – J'aurais bien voulu pouvoir respecter les us et coutumes de notre Conseil et remercier la Municipalité. Mais là, j'en suis désolée, cela m'est impossible.

Il s'agit de la réponse à une motion déposée le 5 octobre 2004, demandant une étude pour déterminer s'il était possible que la mise en place d'un péage urbain finance la gratuité des transports publics pour les usagers. Cette motion posait aussi plusieurs questions concernant les entrées et les sorties de véhicules dans notre ville.

Cette motion a été traitée par notre Conseil le 7 juin 2005<sup>1</sup>. Lors du débat, la question du délai de réponse avait été longuement discutée. Il s'agissait de savoir si nous voulions

une réponse minimale après six mois ou une étude chiffrée après trois ans. M. le syndic nous disait qu'en six mois, il était impossible de répondre à notre motion et qu'un minimum de trois ans était nécessaire. Suite à ce débat, notre Conseil a voté le délai de trois ans. Il a donc choisi de recevoir une étude chiffrée et conséquente. Or quatre ans plus tard nous nous retrouvons avec une réponse minimale qui aurait pu être fournie en six mois.

Ce préavis ne respecte pas ce que notre Conseil a voté en 2005 et ne répond pas non plus aux questions posées dans notre motion. Une réponse positive à celle-ci n'impliquait pas la mise en place d'un péage urbain et la gratuité des transports publics, mais bel et bien une étude qui donne des réponses chiffrées aux questions posées.

Or ce préavis ne nous donne que deux chiffres, qui nous manquaient en effet lors de l'écriture de la motion, dont le nombre de 250'000 véhicules/jour sur le cordon II, sans autoroute. Si ma mémoire est bonne, il n'était pas possible, lors des comptages COREL de 2000 sur le cordon II, d'extraire les véhicules de l'autoroute. Le deuxième chiffre émane de la statistique globale suisse, il indique la proportion de véhicules polluants, style 4x4, soit 16,2% en 2005. Deux chiffres en quatre ans d'études, c'est un peu mince.

La réponse à la première question reflète l'état d'esprit dans lequel ce préavis a été conçu. Nous voulions connaître le nombre journalier de véhicules non lausannois pénétrant dans Lausanne au cordon II du comptage COREL. Nous avons osé supposer que la majorité des automobilistes retournent dormir chez eux, et donc que la majorité des véhicules non lausannois, dits aussi pendulaires, entre le matin en ville de Lausanne pour en ressortir le soir. La réponse est la suivante: «*En 2005, la campagne de comptage de la région lausannoise a relevé une moyenne quotidienne globale de 250'000 mouvements de véhicules au cordon II, sans autoroute. Il s'agit donc de mouvements dans les deux sens, entrant et sortant, nombre de véhicules non lausannois entrants inconnu.*» En trois ans d'étude, vous n'avez pas réussi à séparer les voitures sortantes des voitures entrantes ni à procéder à des comptages différents le matin, le midi et le soir!

Lors de la rédaction de notre motion, nous avons régulièrement fait appel au Service des routes et de la mobilité. Selon les réponses données à cette époque, ce n'était pas très difficile d'obtenir ces chiffres: nous étions en 2004, le prochain comptage COREL était prévu pour 2005 et il fallait les demander. Je souhaiterais avoir l'avis de M. Français à ce sujet.

Une bonne partie des questions suivantes dépendait de ces chiffres. Elles concernaient spécifiquement le trafic des pendulaires, mais aussi les véhicules lausannois. Ces chiffres nous auraient permis de mieux cerner les problèmes de circulation en ville de Lausanne, mais nous ne les avons pas. En ce qui concerne le péage urbain, nous

<sup>1</sup>BCC 2005-2006, T. I (N° 2), pp. 179 ss.

avons un vaste aperçu des diverses sortes de péages mis en place dans le monde et un résumé de ce que nous avons pu lire dans la presse au sujet de la législation suisse.

Pour Lausanne, on nous renvoie à la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf Spina, «Pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne», et on nous annonce que la Direction des travaux lancera une étude qui devrait fournir de plus amples informations sur la question.

Je vous invite donc vivement à ne pas vous abstenir, mais à refuser cette réponse. Puisqu'une partie des réponses à notre motion devrait se trouver dans un futur préavis qui répondra au postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf Spina, nous pouvons attendre encore un peu, nous ne sommes plus à une année près. Nous demandons que ce prochain préavis réponde aussi à notre motion. De plus, nous sommes maintenant en 2009, donc le prochain comptage COREL devrait avoir lieu en 2010.

J'ai cependant quelques questions à poser sur des points précis. Au point 9.3., à la fin du premier paragraphe de la page 15 [p. 562], nous apprenons qu'une consultation est prévue en 2009 «*afin d'obtenir l'avis des Villes*». Je désire savoir ce qu'il en est de cette consultation.

Au sixième paragraphe du point 9.5, au haut de la page 17 [p. 563], la Municipalité explique qu'il lui est impossible de répondre aux questions posées par les auteurs de la motion, «*les instruments de mesure de trafic routier utilisés pour les campagnes de comptage Lausanne Région ne permettent pas de faire la différence entre les véhicules <lausannois> et <non lausannois>*... Nous avons tous les chiffres du comptage COREL. Il va de soi que si ce comptage les avait donnés, nous ne les aurions pas demandés.

A la question 10, je m'arrête au point 4 de la réponse, «*contreparties*»: «*La gratuité entraînant généralement une croissance du vandalisme et des déprédations...*» Je voudrais savoir dans quelle étude sérieuse vous avez été chercher cette information. Nous avons interrogé M. Paul Pluviaud, le vice-président de la Communauté d'agglomération de Castelroussine, qui a mis en place la gratuité des transports publics dans toute l'agglomération. Il a dit qu'il y avait des tags avant, qu'il y en avait aussi après, mais que les Autorités n'ont pas constaté d'augmentation. En revanche, ils peuvent même dire qu'il y a une diminution des déprédations, parce qu'une grande partie des actes de vandalisme était dirigée essentiellement contre les machines à billets, qui ont disparu avec la gratuité.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina (Les Verts):** – Il est bon de rappeler d'emblée que les Verts restent fortement attachés à l'idée de la «non-gratuité» des transports publics, dans l'acception que nous avons discutée lors d'une récente séance. Nous ne referons pas le débat.

Un postulat des Verts a été déposé demandant une étude de faisabilité du péage urbain à Lausanne et émettant par

ailleurs «*le souhait que le péage urbain soit envisagé dans la perspective plus globale de l'introduction d'instruments économiques dans le développement territorial et dans la mobilité*». Voilà pour le décor dans lequel s'inscrit la position des Verts sur le fond de la question. Nous n'avons donc plus grand-chose à dire à ce propos par rapport à la réponse de la Municipalité.

Mais sur la forme, vu la partialité dans le choix des études scientifiques, les Verts vous appellent toutefois à refuser la réponse de la Municipalité. On n'y trouve aucune source comme le *Technology Assessment*, qui a passé le péage urbain au crible de manière impartiale et montré ses avantages et ses inconvénients. Pas un mot sur le rapport Rack, adopté massivement par les députés européens en juillet 2008, qui propose une approche intégrée de la mobilité et, comme les Verts, mentionne le péage urbain comme une mesure à étudier parmi d'autres pour résoudre les problématiques de mobilité urbaine. Le sentiment persiste que la revue de la littérature est restreinte, et que la lecture des études choisies s'est réalisée avec des idées préconçues et une vision déjà bien arrêtée. En résumé, nous ne pouvons pas souscrire à la vision partielle et partielle de la position du monde scientifique qui nous est offerte dans cette réponse.

Je ne souhaite pas que nous reprenions ce soir le débat sur le péage urbain. Je ne souhaite pas non plus entendre des réponses à des questions ou à des affirmations non posées. Donc pas de petites phrases du style «Lausanne ne changera pas à elle seule la Constitution fédérale» ou «la technologie à mettre en place est extrêmement coûteuse»... J'en passe et des meilleures. Pour ma part, je l'ai déjà dit et je le répète, je fais confiance dans le traitement à venir du postulat des Verts. Nous avons eu des garanties dans la commission qui l'examinait.

Vous l'avez tous lu ou entendu : dans tous les pays, y compris et surtout le nôtre, on se pose beaucoup de questions ces derniers temps sur le financement – pour faire court – de la mobilité. Ce soir, nous avons l'occasion d'explorer des pistes, avec les péages urbains, mais aussi avec d'autres instruments économiques. Saisissons-là !

C'est pourquoi les Verts vous invitent à refuser la réponse de la Municipalité et adhèrent à l'idée d'un couplage avec le traitement de notre postulat sur le péage urbain.

**M<sup>me</sup> Florence Germond (Soc.):** – Le Parti socialiste se pose de nombreuses questions sur le péage et sur son éventuelle efficacité. Si le Parti socialiste soutient évidemment des buts tels que la réduction des nuisances liées au trafic automobile et l'augmentation de l'attractivité des transports publics, nous ne sommes pas sûrs que le péage soit une bonne solution pour les atteindre à Lausanne. Ce qui fonctionne dans des grandes capitales européennes n'est pas forcément reproductible dans notre ville et si un péage était mis en place, il devrait à l'évidence concerner toute l'agglomération. Un péage au centre uniquement poserait



de nombreux problèmes. Un péage pose aussi des questions sociales, avec un accès à la ville à deux vitesses, en grevant différemment les ménages en fonction de leur pouvoir d'achat.

Il y a également les coûts d'investissement très élevés pour mettre en place une telle infrastructure et aussi des coûts d'exploitation très importants pour faire fonctionner le système. Souvent, la marge bénéficiaire se réduit ou est très faible, et à Lausanne ce ne sera sûrement jamais rentable.

J'en viens à la deuxième partie de la motion, la gratuité des transports publics. Lors de notre dernière séance, nous avons adopté la réponse à la motion de Grégoire Junod demandant la gratuité pour les jeunes<sup>2</sup>. Sur cette question, nous sommes satisfaits des réponses apportées.

En résumé, nous avons de sérieux doutes sur la pertinence d'un péage à Lausanne. Mais nous rejoignons nos préopinants sur la question de la forme et sur la réponse apportée. Nous soutenons la position des motionnaires de refuser la réponse de la Municipalité. En effet, un délai extraordinaire a été accordé et les réponses n'ont pas été données aux questions posées. La Municipalité répondra au postulat Litzistorf tout prochainement. Fournir une nouvelle réponse à la motion dont nous traitons aujourd'hui n'entraînera pas de travail administratif ni des procédures supplémentaires. En conclusion, malgré nos doutes sur le fond, nous vous invitons à refuser la réponse de la Municipalité à cette initiative.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE):** – Pour une fois, je rejoindrai M<sup>me</sup> Germond concernant le péage urbain. Je ne reprends pas mon analyse à l'occasion de la prise en considération du postulat de M<sup>me</sup> Litzistorf Spina. Je me contenterai de relever quelques points.

Un péage urbain accroîtrait certainement les difficultés aux abords de la zone payante et reporterait le trafic sur l'agglomération. D'autre part, le péage urbain est une mesure anti-sociale. L'automobile est un outil social, puisque 40% du trafic est un trafic de loisirs et que plus de 80% des ménages suisses possèdent au moins une voiture.

On peut lire dans le rapport de la commission que M. le syndic avait mentionné différents dossiers traités à Lausanne, dont – je cite – *« pour fin 2009, étude sur les conséquences, en termes de report du trafic, de la fermeture de l'axe Grand-Pont – Terreaux, ainsi que du Flon jusqu'au parking. L'objectif étant de repousser la circulation sur l'autoroute de contournement. »* La Municipalité peut-elle nous dire si elle a déjà entrepris des démarches auprès des Autorités compétentes afin d'élargir l'autoroute de contournement saturée? Lors de la présentation des axes forts, on nous a dit que celle-ci n'était pas saturée, sauf à l'approche de Villars-Sainte-Croix. Or selon le comptage automatique de la circulation routière 2008 établie par l'Office fédéral

des routes, le volume de trafic à Crissier est de près de 100'000 véhicules par jour, à Prévèrenges de près de 84'000, à Vennes–Belmont de plus de 82'000. En comparaison, le volume de trafic près de l'aéroport de Genève-Cointrin est d'environ 50'000 véhicules par jour. Ne pas parler de surcharge de la ceinture autoroutière de Lausanne est donc un mensonge, comme le prouvent d'ailleurs les projections de trafic autoroutier en 2020, soit seulement dans dix ans, figurant dans le projet de message du Conseil fédéral sur l'élimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales, réseau autoroutier. Il est dit que sur le tronçon est de Lausanne en direction de Montreux, classé en degré de surcharge 1, la charge de trafic dépasse la capacité disponible jusqu'à 10%. Pour le tronçon nord de Lausanne, direction Cossonay, classé en degré de surcharge 2, la charge de trafic dépasse la capacité disponible de 10% à 20%. Enfin, pour le tronçon ouest de Lausanne, Crissier–Tolochenaz, classé en degré de surcharge 3, la charge de trafic dépasse la capacité disponible d'au moins 20%. On voit donc que si on mettait en place un péage urbain, le trafic serait reporté sur l'autoroute de contournement, sans mesures d'accompagnement.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Comme j'ai été interpellé, je vais essayer de répondre à quelques questions. M. le syndic poursuivra.

Première information, la Municipalité a adopté la semaine passée la réponse au postulat Litzistorf. Pour nous, il est traité et sera prochainement transmis à votre Conseil. Notre réponse s'est beaucoup inspirée d'une étude entreprise en relation à cette motion et à ce postulat.

Concernant le pourcentage journalier de véhicules non lausannois qui pénètrent dans Lausanne, il est possible que quelques collaborateurs aient dit que c'était facile à déterminer et qu'ils pouvaient le faire. Oui, ça coûte un «salaire», parce qu'il faut interroger le chauffeur ou contrôler sa plaque pour déterminer d'où il vient et où il va. C'est une étude d'origine/destination, pour laquelle il faut, lors d'une journée-type, organiser un sondage dans la ville.

Mais les études plus généralistes démontrent que 50% des véhicules viennent du site étudié, les autres sont en transit. C'est peut-être ce que voulaient dire les collaborateurs du Service des routes et de la mobilité, se basant sur l'étude d'un spécialiste, réalisée dans le cadre des axes forts, et qui leur était récemment parvenue. On peut la reprendre pour l'appliquer au cordon II. Les chiffres doivent être similaires, mais du point de vue scientifique, ce n'est pas une certitude.

Si vous avez l'impression que nous rédigeons ces réponses un peu «par-dessous la jambe», sachez ce n'est pas du tout l'objectif de notre Administration ni de la Municipalité. Les péages sont totalement interdits en Suisse, le Parlement fédéral s'est clairement déterminé à ce propos. Dès lors, si un rapport théorique et fouillé, qui demanderait des moyens financiers considérables, serait certes intéressant au niveau

<sup>2</sup>BCC 2009-2010, T. I (N° 5/I), pp. 413 ss.

académique, la Municipalité n'a cependant pas décidé de s'y engager ni de dépenser plus d'argent et d'occuper davantage son personnel pour aller plus loin. Si vous le désirez vraiment, il faudra peut-être dégager des moyens financiers pour payer un thésard ou je ne sais qui pour nous apporter des solutions. Dont je rappelle qu'elles seront purement théoriques. Nous ne voyons pas le législateur helvétique autoriser un péage urbain dans un proche avenir, même si l'idée a été émise en son temps par les conseillers fédéraux Leuenberger et Couchepin. Ainsi, deux bords politiques ont envisagé cette étude, mais le Parlement ne leur a pas donné raison.

M<sup>me</sup> Litzistorf y a fait allusion: l'étude que nous avons reçue nous montre où pourraient, géographiquement, se situer les entrées d'un péage urbain. Il est évident que c'est une solution régionale, ce qui nécessite l'accord des autres Municipalités, dont une bonne vingtaine au moins est concernée. Cela ne pourra pas se réaliser dans un futur proche, à l'évidence.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions. Si j'en ai oublié une, veuillez m'en excuser. N'hésitez pas à m'interpeller à nouveau, mais le syndic complètera certainement mes réponses.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Tous les gens qui entrent à Lausanne et en sortent ne se lèvent pas à 7 h 00 pour revenir à midi, repartir à 14 h 00 et revenir à 19 h 00. Nombre d'entre eux ont la mauvaise habitude d'entrer à 10 h 00 ou à 11 h 00. Certains Lausannois circulent dans les deux sens, les livreurs sortent et rentrent sans cesse, pour livrer leur marchandise ou honorer leurs rendez-vous. Donc affirmer qu'il suffit de compter combien entrent le matin, en présumant qu'ils ressortiront le soir est tout à fait insuffisant. Pour savoir ce genre de choses, il faut organiser des comptages qui interrogent les gens sur leur origine et leur destination, c'est-à-dire réaliser une vraie enquête. Elle n'a pas été faite en 2005, parce que cela coûte très cher. Ensuite, à ma connaissance, la consultation évoquée en 2009 n'a pas été lancée à ce jour. Je ne sais pas si elle le sera ou pas, compte tenu de divers votes au Parlement.

Très souvent – pas toujours, il y a des exceptions –, surtout dans les petites villes, la gratuité est mise en place là où les transports sont peu performants et touchent à peine 10% des usagers. Cela représente une répartition modale 90 sur 10 en faveur des transports privés. C'est parfois une manière de faire passer la pilule. J'admets qu'il y a une ou deux exceptions, mais c'est la tendance dominante.

Et maintenant, qu'est-ce qu'il faut faire? Trois ou quatre thèses de doctorat pour être sûr d'avoir absolument tout cité? Ou encore l'inverse de ce que nous avons fait, autrement dit citer tous les exemples et les auteurs favorables en censurant les autres pour conclure que ce sont ces affreux de la Confédération qui nous interdisent d'introduire les péages? C'est un peu l'école enfantine! Mais je ne suis pas opposé à aller jusque-là, si cela peut satisfaire tout le monde.

La question du péage urbain n'est pas illégitime. La manière de tenir compte de toutes les charges spéciales, des endroits trop pollués ou surchargés, de ceux où on ne désire pas voir passer les véhicules a été mise en consultation par le conseiller fédéral il y a deux semaines. Cela a suscité un tollé général. De la gauche à la droite en passant par les Verts. En tout cas, c'est ce que j'ai lu dans les journaux.

Un péage, c'est d'abord un système long à mettre en place, cela peut prendre dix à vingt ans au moins. Je ne suis pas encore persuadé que ce ne sera pas finançable. Si chaque véhicule est équipé d'une puce qui indique où est le véhicule à tout moment – ce qui comporte un petit côté *Big Brother* peut-être pas apprécié par tout le monde – et qui enregistre chaque passage en zone rouge, c'est-à-dire une zone trop polluée, surchargée, une zone fortement surtaxée parce qu'on ne souhaite pas qu'il y passe, la puce enregistre. A la fin, il y a une facture pour l'automobiliste. Ce sera tout à fait réalisable techniquement dans quinze à vingt ans. Mais pas aujourd'hui. C'est cela que M. Leuenberger a présenté comme idée géniale, en y incluant même les trains et les transports publics, ce qui a probablement fait déborder la coupe pour ceux qui la voyaient déjà pleine. Le système absolu, hors de la gratuité que vous demandez, c'est celui-là. Mais vu les réactions que j'ai observées, ce n'est pas parti pour réussir tout de suite.

En attendant, si on prend les méthodes traditionnelles et suivant comment on procède, cela peut être extrêmement cher. Ce n'est pas comme ça qu'on pourrait couvrir la gratuité des transports publics.

A propos de l'autoroute de contournement, M<sup>me</sup> Longchamp cite diverses études fédérales. Cependant, la Confédération a décidé que pour les dix à quinze prochaines années, il n'y avait qu'un seul goulet d'étranglement à supprimer dans la région lausannoise et plus largement en Suisse romande, Crissier nord et sud, qu'elle finance à raison de deux tranches de crédit. La Confédération, par la RPT, est aujourd'hui responsable à 100% de l'entretien des autoroutes. Elle estime qu'il n'y a pas d'autres goulets. On peut évidemment discuter si elle a raison ou pas, mais lorsqu'on cite un rapport fédéral, il faut le citer jusqu'au bout.

Cela dit, la Municipalité est confrontée à plusieurs problèmes. Premièrement, nous avons adopté tout récemment la réponse au postulat Litzistorf. Il faudrait le reprendre en cas de refus de la réponse à l'initiative dont nous discutons, puisque nous ne pourrions pas en inclure une nouvelle dans le préavis déjà adopté. Ce n'est pas le plus grave. Ensuite, nous sommes dans une situation où une vérité émergera peut-être, mais sans doute pas à court terme pour une ville comme la nôtre, et qui serait de toute manière illégale. Vous pouvez nous demander de faire autant d'études que vous voulez, mais il faut surtout savoir si vous souhaitez une profession de foi religieuse, ou tous ceux qui ne sont pas d'accord sont vilains. Peut-être qu'alors le Conseil acceptera la réponse... Nous avons l'habitude de travailler de manière plus scientifique. Et légale.



**M. Alain Hubler (AGT) :** – M<sup>me</sup> Litzistorf, je vous remercie de votre soutien et de l'appel à éviter d'entrer sur le fond. Je me limiterai donc aux questions de forme.

Votre postulat demande une étude sur le péage urbain. Elle nécessite des travaux importants, c'est du moins ce que j'avais compris en commission. Malheureusement, je crains fort – mais on ne va pas faire un procès d'intention – que la réponse à votre postulat soit à peu près du même acabit que celle que nous avons obtenue à la motion de M<sup>me</sup> Knecht et moi-même. Simplement, comme vous n'avez pas abordé la gratuité des transports publics, vous aurez droit à une demi-dose, si on peut dire ! Je m'engage déjà maintenant à refuser la réponse à votre motion, qui sera sans doute aussi fouillée que celle que nous avons obtenue.

Nous aurions pu recevoir une réponse beaucoup plus courte que celle qui nous est proposée. J'ai relevé une phrase dans les propos du syndic, ce qui est fort de roquefort – passez-moi l'expression. Il a déclaré : « En tout cas, ce n'est pas comme ça – sous-entendu avec un péage urbain – que l'on pourra couvrir la gratuité des transports publics. » Or ce que nous demandions dans notre motion, c'était l'étude du financement de la gratuité des transports publics par un péage urbain. La réponse du syndic est claire et sans appel. Je serais à la limite de vous suggérer d'accepter cette réponse. La Municipalité ne veut de toute façon pas travailler sur ce sujet et elle ne le fera sans doute jamais. Ou alors nous devons refuser les réponses *ad vitam aeternam*. Ce n'est pas possible de répondre par une profession de foi ou une conviction personnelle alors qu'on vous demande des chiffres et une étude. C'est scientifiquement incorrect.

Je vous propose évidemment de refuser la réponse à cette motion. Pour ouvrir le débat, et simultanément le calmer, je propose même que la Municipalité se donne le temps qu'il faut pour répondre. Une demande de boulo-drome a bien attendu treize ans pour obtenir une réponse. Pourquoi n'attendrait-on pas le temps nécessaire pour que les Autorités fédérales se décident dans un sens ou dans l'autre ? Prenez votre temps, mais ne nous donnez pas des réponses qui ne nous satisfont pas. Et traitez nos objets parlementaires avec le respect qu'ils méritent, ni plus ni moins.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Le jour où la Confédération ouvrira la possibilité de faire des péages urbains, même des motions impératives pourront être suivies d'un vrai projet. Nous ne sommes pas dans cette situation aujourd'hui. C'est sous cet angle que la Municipalité a de la peine à comprendre la nature du débat. Je comprends parfaitement que chacun ait ses choix politiques et ait envie de pousser une mesure ou une autre. Ici, il y a une impossibilité légale supérieure. Ce n'est pas exactement la même chose.

En ce qui concerne le coût, je ne désespère pas que l'évolution électronique permette des péages urbains, pour peu qu'ils soient autorisés, rentables d'ici quelques années. Des exemples intéressants apparaissent en Angleterre, dans des endroits où on les tolère. La situation évolue et en France

c'est l'UMP qui réclame les péages urbains, tandis que le Parti socialiste des villes susceptibles d'être concernées s'y oppose. Voyez, il y a toutes sortes de situations dans le monde.

Ici, nous n'avons pas le droit d'en réaliser. Légalement. Mais avec l'électronique, des solutions plus faciles plus accessibles pourraient se présenter. Aujourd'hui, si nous devions mettre en place un péage urbain et que nous en avons le droit, le coût de fonctionnement de celui-ci impliquerait – sauf tarif inimaginable – un ticket d'entrée supérieur à Fr. 10.–. En admettant que ce soit possible, je pense que nous aurions des problèmes pour y arriver. Pour une ville de la taille de Lausanne, ça ne rapporterait même pas l'argent que ça coûte pour la perception. Donc je ne sais pas avec quoi on pourrait diminuer le prix des transports publics. Peut-être me suis-je mal exprimé, mais c'est cela que je voulais dire.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – J'aimerais entendre de votre part des positions encore plus claires. Vous remettez en cause le travail accompli ou l'information donnée, jugée insuffisante. Pour arriver à cette solution théorique, en admettant que la Constitution fédérale soit modifiée voire qu'il y ait une entrée en matière pour une zone test, il faut l'accord préalable de la région. Si vous voulez des calculs plus fins, il faut d'abord que la région lausannoise soit entrée en matière politiquement. Dans un préavis *multipack* comme celui-ci, il n'est pas possible de fournir des textes longs et nous n'avons pas été avares de mots pour vous donner un maximum d'explications. J'ai l'impression que vous ressentirez la même frustration avec le document préparé en réponse au postulat Litzistorf. Vous n'en apprendrez pas beaucoup plus, hormis le fait que nous pensons que le débat sur le péage urbain, sur les plans technique et informatif, pouvait se faire dans une commission de personnalités intéressées. Alors maintenant, soyez clairs et dites-nous ce que vous voulez. Je ne peux que solliciter un conseiller communal de poser la question de savoir si oui ou non nous entrons en matière sur le péage urbain. A partir de là, donnez-nous un mandat plus clair. Nous avons répondu à vos demandes autant que nous pouvions. Dans le cadre de la Constitution fédérale et compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'accord politique dans la région, nous nous arrêtons là.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (LE) :** – J'aimerais donner quelques chiffres connus sur le coût du péage urbain à Londres et à Stockholm. En 2003, la première année, cela a coûté € 150 millions, entrées estimées à £ 130 millions. L'année suivante, recettes plafonnées à € 68 millions, les dépenses étaient les mêmes, avec l'espoir de stabiliser à € 80 millions. A Stockholm, la mise en place du système a coûté plus de Fr. 600 millions pour des recettes annuelles de Fr. 70 millions. Et le prix pour accéder au centre de la ville de Londres est de Fr. 20.– par jour.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Je ne comprends pas bien. Il semblerait que la Municipalité connaisse tous les chiffres,

qu'elle sache exactement combien ça coûte et ce que ça peut rapporter, et qu'elle sache aussi que ce n'est pas possible. Mais alors pourquoi, dans les réponses à nos questions, met-elle toujours la mention «inconnu»? Nous posons des questions chiffrées, nous demandons si c'est possible. Il semblerait que M. le syndic sache ce que ça coûte par rapport à ce que ça rapporte, il détient la solution, il dit: «En tout cas, ce n'est pas comme ça que vous pourriez financer la gratuité». Mais nous n'obtenons pas de chiffres en réponse à nos questions.

Ensuite, j'ai posé une question tout à l'heure concernant la réponse à la question 10, et j'y reviens. Il est écrit que «la gratuité entraîne généralement une croissance du vandalisme et des déprédations» et je réitère ma question: dans quelle étude avez-vous trouvé cette information?

**M. Roland Ostermann (Les Verts):** – On ouvre un parapluie fédéral pour dire qu'il est exclu de faire des péages. Il faut analyser différemment la situation. L'article 82 de la Constitution, chiffre 3, dit effectivement: «*L'utilisation des routes publiques est exempte de taxes. L'Assemblée fédérale peut autoriser des exceptions.*» Il est clair que l'Assemblée fédérale n'accordera des exceptions qu'en faveur d'un projet. Donc la question c'est de savoir si l'on veut élaborer un projet, si c'est adéquat ou pas, mais on ne peut pas simplement brandir l'idée que ça ne passera pas au niveau fédéral, et que par conséquent l'affaire est close.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Le syndic complètera peut-être. Vous jouez un peu avec l'information, Monsieur Ostermann. Vous savez très bien que le Parlement fédéral s'est clairement déterminé et qu'il n'y a pas d'entrée en matière sur ce projet. Le Conseil fédéral a fait une tentative, elle a échoué.

Madame Knecht, veuillez nous excuser de ne pas avoir répondu à votre question. L'information dont nous disposons émane d'une expérience américaine, communiquée par les tl, qui en retirent cette appréciation, à partir de rencontres avec des tierces personnes qui ont apporté ce témoignage. Vous en avez peut-être d'autres, mais la majorité des expériences débouchent sur ce constat.

**M. Daniel Brélaz, syndic:** – Il y a eu des avant-projets, à Zurich notamment, acceptés par la Ville et refusés par le Canton. Ce n'était déjà pas une situation simple, parce qu'il faut non seulement l'accord de la région mais encore celui du Canton pour qu'un tel projet ait une quelconque chance. Il y a eu un débat de principe à l'Assemblée fédérale; en effet, pour le programme de législature, le Conseil fédéral proposait le développement de plusieurs expériences pilotes, avec l'accord des villes concernées. Ce point a été biffé du programme de législature avec une majorité d'une trentaine de voix au National et de plus de deux contre un aux Etats. C'est clairement le principe même qui a été biffé. Il est toujours possible de réaliser une étude à Fr. 1 million et d'aller la présenter. Vous aurez la même réponse, mais le contribuable a droit à un autre traitement. D'autre part,

comme le principe a été refusé, cela va plus loin. Légalement, constitutionnellement, le refus a molli. Dans la précédente Constitution fédérale, c'était totalement interdit et dans celle-ci, c'est possible, moyennant une décision de l'Assemblée fédérale. Mais cette dernière ayant pris les positions qu'elle a prises, pour cette législature, il n'y a aucune chance.

Non, Madame Knecht, je ne connais pas les coûts au franc près. Pour les avoir, il faudrait faire les études complètes avec un système, un avant-projet et le reste. Cependant, les ordres de grandeur des coûts, par rapport au chiffre d'affaires des tl, suffisent à convaincre qu'il sera impossible de rentabiliser le péage urbain sauf tarifs très élevés. Mon raisonnement ne va pas plus loin que ça. Si je voulais vous donner une information précise, scientifique et tout, je devrais commander une étude complète, pour plusieurs centaines de milliers de francs, pour avoir un avant-projet, des appels d'offre, des calculs de rentabilité avec tarif. Nous ne sommes pas allés jusque là.

**M. Yves Ferrari (Les Verts):** – Il me semble que nous mélangeons deux débats ce soir. D'une part – c'est ce que la Municipalité tente de nous faire croire – un débat d'entrée en matière pour lequel elle donne des arguments juridiques et politiques. D'autre part, la demande des motionnaires, une étude en vue d'ouvrir ce débat au niveau politique.

Se réfugier derrière les arguments juridiques et politiques évite de préparer une étude nous permettant de disposer de chiffres. C'est d'autant plus regrettable que ma collègue Litzistorf mettait en avant très calmement, très posément, et très scientifiquement les problèmes de bibliographie, liés aux études qui nous ont été proposées. Elle s'entend répondre par M. le syndic, avec des exagérations, qu'on peut énoncer des thèses, engager des personnes, gaspiller de l'argent... C'est dommage; il y avait une position réfléchie de notre Conseil, qui souhaitait connaître des chiffres. Même si ce n'est pas légal aujourd'hui, on peut anticiper. Qu'est-ce qui nous dit que d'ici quelques années nous n'aurons pas une nouvelle majorité à l'Assemblée fédérale? C'est peut-être le meilleur que je pourrais souhaiter aux Suisses. Je ne suis pas sûr que tout le monde partage cet avis, mais peu importe... Si nous disposons d'une étude à ce moment-là, peut-être pourrions-nous aller de l'avant. Evidemment, tant que nous n'avons rien et tant qu'il n'y a pas d'autorisation juridique ou politique, c'est difficile de faire changer l'état d'esprit. Mais pour l'heure je regrette qu'on confonde ces deux débats, l'entrée en matière et l'étude. Une étude était demandée, et il faut admettre que manifestement – les propos de M. Français le laissent deviner – il n'y a pas eu de véritable travail pour produire une étude, précisément parce que la mise en place d'un péage n'est pas possible d'un point de vue politique et juridique. J'en prends acte, je ne jette la pierre à personne, mais je trouve regrettable.

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux:** – Je me permets de répliquer à M. Ferrari. Nous avons lancé une étude raisonnable. Vous et nous avons la responsabilité

des finances publiques, je vous le rappelle. Nous sommes engagés dans de très nombreuses études. Aujourd'hui, ce n'est pas une priorité. Vous pouvez évidemment être d'un autre avis, mais nous estimons que ce n'est pas prioritaire, compte tenu de l'environnement législatif et de la non-entrée en matière très catégorique de nombreuses Communes sur une consultation – je pèse mes mots – informelle. Il n'y a pas eu de consultation formelle, mais les premières réponses nous montrent que nous allons dans le mur. Donc donnez-nous ordre de réaliser une étude, nous vous dirons qu'elle coûtera plusieurs centaines de milliers de francs. Thésard ou pas, cette personne ou ces personnes représenteront une charge financière pour la collectivité et nous estimons que ce n'est pas opportun aujourd'hui.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Si on veut vraiment concevoir un projet de péage urbain et pas seulement un concept, l'ordre de grandeur est un multiple de ce que M. François évoque. Deux niveaux sont possibles, cependant : l'étude générale du concept, qui pourrait atteindre presque le million, et une étude un peu plus poussée, intégrant l'implantation et les conséquences concrètes. Celle-ci coûterait probablement plusieurs millions de francs, mais je ne peux dire combien. Dans cette optique, vu le blocage politique absolu au niveau fédéral, et avec les promesses de référendum de la part des milieux comme le TCS et l'ACS contre tout projet, quel qu'il soit, en cas d'acceptation par les Chambres – vous pouvez trouver cela complètement dogmatique et stupide mais c'est malheureusement la réalité – la situation serait très difficile. Car il faudrait en plus convaincre le peuple, dont on sait qu'il pense, dès qu'il est sorti de la ville, que ces mesures sont prises contre lui. Vu la probabilité que plusieurs dizaines de députés changent d'avis tout à coup, nous ne sommes pas partis dans ce genre d'études. Mais si vous nous en donnez l'ordre, par une motion impérative, nous examinerons si cela coûterait Fr. 800'000.– ou Fr. 2 millions ou Fr. 3 millions. Nous viendrons avec le crédit et réaliserons une étude. Mais ensuite, il ne faudra pas demander pourquoi nous avons fait une étude sans résultat réel parce que sans possibilité de la concrétiser. C'est un choix politique possible, vous avez un droit de motion impérative. Mais il ne faudra pas refuser la facture, qui sera de cet ordre de grandeur.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Excusez-moi, Monsieur Brélaz, mais il me semble que d'année en année, vous vous répétez. Je relis vos propos de notre séance du 7 juin 2005, à propos de notre motion<sup>3</sup>. Vous disiez : « *Il est évident que si nous avons besoin de sous pour faire cette étude, nous viendrons vous trouver soit pour un crédit supplémentaire, soit autrement. Mais le Fonds pour le développement durable pourrait permettre théoriquement des études jusqu'à Fr. 100'000.–, moyennant communication au Conseil si vraiment nous décidions une telle démarche.* » Or, à cette époque, notre Conseil avait décidé une telle démarche en vous donnant un délai de trois ans pour réaliser cette étude. Il ne sert à rien de nous répéter quatre ans

plus tard : « Si vous le voulez vraiment, il faut déposer une nouvelle motion, il faut refaire la demande d'étude. » Nous l'avons votée en 2005, cette demande, Monsieur Brélaz.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Il y a une grande différence par rapport à 2005. En 2005, nous avions un concept soutenu par le Conseil fédéral et des motions avaient même été prises en considération aux Chambres fédérales pour aller dans cette direction. En 2007, on a vu un raidissement marqué du Parlement sur ce sujet ; 2007, c'est après les élections, c'est le moment où on fait le programme de la législature suivante. Au début de 2008, ces perspectives ont été éliminées du programme de législature. Diverses personnes qui avaient voté pour ces concepts, ce qui pouvait laisser espérer au moins des expériences, ont changé de position, soit suite à leurs réflexions soit suite aux menaces de référendum des milieux routiers. La situation politique a changé. Cela nous a découragés d'aller plus loin dans des grandes études, que nous ne pourrions manifestement pas traduire dans la pratique. Evidemment, on peut estimer qu'il vaut mieux se contredire que de se répéter. Je préfère la continuité, même si elle ne plaît pas, dans des cas où je ne peux pas faire autrement parce que nous ne sommes pas l'organe de décision souverain. Nous pouvons décider d'une étude et y consacrer plusieurs millions, mais malheureusement pas de la réalisation.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Entre 2005 et 2007, deux ans se sont écoulés. Qu'a fait la Municipalité pendant ces deux ans ? A-t-elle attendu que la situation change et qu'il ne soit plus nécessaire de nous répondre ? « Nous décourager d'aller beaucoup plus loin... », dit M. Brélaz. Il n'y a pas deux ans d'écriture dans la réponse que nous avons reçue ! Le travail n'avait pas commencé en 2007, au moment où la situation a changé, alors que nous avons renvoyé cette motion pour étude déjà deux ans auparavant. C'est ce que j'entends. Je vous demande de refuser cette réponse.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – Je désire rassurer l'assemblée. Nous avons un long débat sur une réponse de cinq ou sept pages à la motion de nos collègues Hubler et Knecht, mais ce sera plus court la prochaine fois. En effet, manifestement, la réponse donnée à M<sup>me</sup> Litzistorf tient sur deux pages seulement. Réjouissons-nous, le débat sera bref.

**Le président :** – La discussion se poursuit, elle n'est plus demandée.

Nous passons au point 10. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Le point 10 est la réponse de la Municipalité à une motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin, qui s'intitulait « Des tl remonte-pente pour vélos ».

**Le président :** – La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

<sup>3</sup>BCC 2005-2006, T. I (N° 2), pp. 179 ss.

Je passe au point 11.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Le point 11 est la réponse de la Municipalité à une pétition de M. Gossweiler, qui s'intitulait « Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'Administration communale lausannoise ».

*Discussion*

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Pour mémoire, la pétition de M. Gossweiler visait à ce que soient indiqués, notamment sur le papier à lettres de l'Administration lausannoise, les arrêts de bus où se trouve l'adresse de l'émetteur de ce courrier. Cette proposition pourrait avoir toute son utilité. Je regrette que la Municipalité se contente de dire que si on devait mettre le nom des arrêts ou le numéro des lignes de bus qui passent par là, on remplirait la moitié de la lettre. D'autres Administrations ont réussi à indiquer comment se rendre dans les différents lieux où elles se trouvent. Cette proposition était frappée au coin du bon sens. Je trouve qu'elle a été traitée par-dessous la jambe et je vous propose de refuser la réponse à cette pétition.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Divers exemples ont été donnés en commission de lieux nécessitant tout un développement pour s'y rendre, suivant le point de départ, pour indiquer le bon transport public. En outre, les usagers qui se rendent à l'Administration communale un peu régulièrement savent parfaitement quel cheminement emprunter. Pour ceux qui viennent occasionnellement, ce n'est pas en leur indiquant qu'ils ont le choix entre telle ligne ou telle autre qui les branchera s'ils n'ont pas l'habitude de prendre le bus. Il s'agit encore d'une de ces mesures pseudo-intelligentes, qui n'amènent rien dans la pratique. En outre, elles compliquent le système pour certains lieux administratifs. Quoique pas pour tous.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Il faut prendre cette proposition de M. Gossweiler avec intelligence, sans complications extraordinaires pour indiquer quel trajet les personnes doivent emprunter selon d'où elles viennent. Il s'agit simplement de donner, lorsque c'est adéquat, l'arrêt ou la ligne permettant de se rendre dans un lieu déterminé de l'Administration. On ne peut pas rejeter comme ça la proposition de M. Gossweiler. On peut l'adapter et c'est ce que nous aurions voulu lire dans la réponse de la Municipalité.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Je commence par vous faire projeter quelques petites images. D'abord pour illustrer ce que demande le pétitionnaire... (*Un modèle est affiché à l'écran.*) Et ensuite l'interprétation qu'en fait la Municipalité. (*Un autre modèle est affiché.*) Merci.

(*Propos du syndic hors micro, incompréhensibles. Eclats de rire.*)

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – On peut évidemment tout ridiculiser ! C'est une démarche commune à certains (... *éclats de rire...*), néanmoins... Néanmoins, suivant d'où on vient,

à Lausanne, et pour pousser le raisonnement au bout, il ne faudrait pas mettre ça, mais partir de votre domicile, et préciser qu'il faut passer à tel endroit, aller à tel autre. (*Eclats de rire.*) Là, on rendrait vraiment service aux gens, d'où qu'ils viennent ! Ici, il y a deux arrêts, mais avec ce que j'ai vu auparavant, une personne qui vient du sud-ouest de la ville pourrait dire qu'elle a suivi nos indications et qu'elle n'a rien compris. Mais, évidemment, quand on sait comment les gens se rendent à l'Administration, tous ceux qui ont des abonnements, qui ont utilisé les transports publics au moins cinquante fois dans leur vie et savent parfaitement où ils vont, penser aux trois cas qui éventuellement ne le savent pas mais ne seront pas forcément branchés par l'indication de l'arrêt Vigie, c'est du cinéma ! Si chacun a envie de faire du cinéma, qu'il en fasse !

**M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :** – Je vous trouve un peu dissipés, ce soir ! (*Rires.*) Pour un nouveau collaborateur de la Ville ou un nouvel habitant qui veut se rendre d'un point A à un point B, il suffit d'aller sur Internet, et il aura le parcours (... *rires...*)... Je ne sais pas pourquoi vous riez... Et s'il n'a pas Internet, il existe des lieux où il peut obtenir une réponse. Sinon, il y a le téléphone, tout simplement. Un employé communal, qui sera devant Internet, pourra lui répondre de façon précise.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Je reviens sur ce que disait M. Brélaz tout à l'heure. Dans une ville comme Paris, où il y a huit millions d'habitants, heureusement qu'ils indiquent seulement la station de métro d'arrivée et non celle de départ ! C'est comme ça que l'Administration fonctionne depuis plusieurs années, et ça marche. Je vous invite vivement à refuser cette réponse.

**M. Yves Ferrari (Les Verts) :** – C'est vrai, Internet existe, et le téléphone, mais il existe aussi le papier. Ça tombe bien, c'est à peu près ce qui est demandé ! Je vous remercie de refuser cette réponse.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Vous refuserez les réponses si vous en avez envie. Mais à Paris de très nombreux lieux de l'Administration sont plus facilement accessibles en bus. Si vous choisissez le métro, vous n'arbitrez pas toujours dans l'intérêt de l'utilisateur. M<sup>me</sup> Knecht et d'autres affirment qu'il y a des vérités absolues en matière de localisation. C'est la première fois que j'entends parler de vérités absolues en la matière, mais si vous pensez avoir la vérité absolue, refusez la réponse !

**Le président :** – La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous allons passer au vote de ces dix conclusions, l'une après l'autre. Les conclusions 4, 8 et 10 seront votées de manière électronique. Les autres à main levée.

Pour la conclusion 1, Monsieur le rapporteur, donnez-nous les déterminations de la commission.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Pour rappel, il s'agissait de la motion Diane Gilliard. La



commission s'est prononcée en acceptant la réponse par 8 oui, aucun refus, 1 abstention.

**Le président :** – Merci. Nous passons au vote. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec 3 abstentions, vous avez accepté la conclusion 1.

Conclusion 2, déterminations de la commission?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Il s'agissait de la réponse à la pétition Connexion Bellevaux. Dans les mêmes proportions, donc avec 8 oui, aucun refus, une abstention, la commission accepte la réponse.

**Le président :** – Nous passons au vote. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Sans avis contraire, avec 3 abstentions, vous avez accepté cette conclusion 2.

Conclusion 3, Monsieur le rapporteur?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Pour la réponse au postulat Serge Segura, par 9 oui, c'est-à-dire l'unanimité de la commission, nous avons accepté la réponse.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté cette conclusion 3.

Conclusion 4, nous la votons à l'électronique.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Pour le postulat Elisabeth Müller, la commission a accepté la réponse, mais avec 2 votes positifs seulement, 1 refus et 6 abstentions.

**Le président :** – Nous pouvons voter.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Vous avez refusé la conclusion 4 par 54 non, 20 oui et 12 abstentions.

Nous passons à la conclusion 5, Monsieur le rapporteur.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – La réponse à la pétition de la Société de développement a été acceptée par 2 oui, aucun refus, mais 7 abstentions. Il y avait au moment du vote une incertitude sur le coût réel et je vous ai dit que cette question avait été clarifiée ensuite seulement.

**Le président :** – Nous votons également à main levée. M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent la conclusion 5 le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires?

Abstentions? Avec de nombreuses abstentions, vous avez accepté cette conclusion 5.

Nous passons à la conclusion 6. Déterminations de la commission?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – La réponse au postulat Jean-François Cachin a été acceptée par 7 oui, aucun refus, 2 abstentions.

**Le président :** – Merci. Nous passons au vote à main levée. Ceux qui acceptent cette conclusion le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Avec 1 avis contraire et 1 abstention, vous avez accepté cette conclusion 6.

Nous passons à la conclusion 7. Monsieur le rapporteur, les déterminations?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – La réponse au postulat Charles-Denis Perrin a été acceptée dans les mêmes proportions, 7 oui, aucun refus, 2 abstentions.

**Le président :** – M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers qui acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires? Abstentions? Sans avis contraire, avec 1 abstention, vous avez accepté cette conclusion 7.

Nous passons à la conclusion 8 que nous voterons électroniquement. Monsieur le rapporteur?

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – La réponse à la motion Alain Hubler et Evelyne Knecht sur le péage urbain a été acceptée par 3 oui, 2 non, 4 abstentions.

**Le président :** – Nous pouvons voter.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

Par 47 non, 29 oui et 9 abstentions, vous avez refusé cette conclusion 8.

J'attends une intervention pour proposer de fixer un nouveau délai pour la réponse à cette motion. On peut le faire après le vote, mais le Conseil devra se déterminer sur ce point.

Nous passons à la conclusion 9.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Pour la réponse à la motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin, la commission, unanime, avec 9 oui, a accepté la réponse.

**Le président :** – Nous passons au vote de cette conclusion 9 à main levée. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que vous avez accepté cette conclusion 9.



Nous passons à la conclusion 10, qui sera votée de manière électronique. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – La réponse à la pétition Gossweiler a été acceptée par 6 oui, 2 non, 1 abstention.

**Le président :** – Merci. Nous pouvons passer au vote.

*(Le vote est ouvert, puis clos.)*

La réponse à cette conclusion 10 a été refusée par 46 non, 19 oui et 21 abstentions.

Y a-t-il des propositions concernant le délai pour la réponse 8 ?

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je l’ai dit tout à l’heure, Evelyne Knecht et moi-même tenons à recevoir un jour une réponse consistante à notre motion. Par conséquent, je vous propose de maintenir le délai d’un an, renouvelable, ce que la Municipalité peut faire assez facilement. Je reprends l’exemple du boulo-drome qui a vécu en suspens pendant treize ans. Peut-être dans treize ans y verrons-nous plus clair. Nous serons attentifs aux réponses pour des demandes de délais supplémentaires et si les conditions légales et la législation fédérale le justifient, nous serons très tolérants. En revanche, nous ne voulons pas d’une réponse que je ne dirai pas bâclée, mais presque.

**Le président :** – Je retiens cette proposition d’un délai d’un an et la soumetts à discussion. La discussion est ouverte.

*Discussion*

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – Avec le nouveau Règlement introduisant des délais renouvelables d’année en année, ce n’est pas la solution idéale et je ne sais pas si c’est juste. Concernant le traitement des motions, je pense qu’il faudrait peut-être mieux demander une suspension avec un délai au bout.

**Le président :** – S’agit-il d’une motion d’ordre ? (*M<sup>me</sup> Bergmann répond hors micro.*) M<sup>me</sup> Bergmann a fait une proposition de suspension pour en discuter dans les groupes...

*(Rumeurs. M<sup>me</sup> Bergmann précise sa demande hors micro. Concertation avec la secrétaire.)*

*Discussion*

**M. Alain Hubler (AGT) :** – Je ne connais pas le Règlement par cœur, mais ce que M<sup>me</sup> Bergmann entend, c’est la suspension de cette motion jusqu’à ce qu’elle soit traitable. Or tant qu’elle serait suspendue, la Municipalité ne ferait rien du tout, et elle pourrait rester suspendue dans l’éther *ad vitam aeternam*. Je préfère nettement la solution d’une année. «Renouvelable», dans le Règlement, cela n’existe

pas, mais la Municipalité sait comment s’y prendre pour renouveler ce délai. Donc allons-y pour un délai d’un an (renouvelable).

**M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) :** – Le délai était suspendu, mais avec un délai au bout. Ce ne serait pas une suspension sine die. Donc il est possible de donner un délai d’une année à la Municipalité, qui, le cas échéant, peut demander une suspension par la suite. Il aurait peut-être mieux valu pour la motion de M. Hubler et de M<sup>me</sup> Knecht demander une suspension dans un délai d’une année et demie, par exemple.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – J’ai l’impression que nous compliquons considérablement les choses. Il serait judicieux, au cas où le même sort serait fait à la réponse que nous ne connaissons pas encore sur le même sujet à l’initiative Litzistorf, que le même délai puisse être accordé. C’est pourquoi, plutôt que de partir vers des renouvellements, je propose un délai de deux ans, que nous pourrions voter en opposition à celui d’une année.

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (AGT) :** – Il faut ôter le caractère renouvelable, il n’est même pas nécessaire d’en parler. Dans notre Conseil, tous les délais sont renouvelables et renouvelés de multiples fois. Nous pouvons voter le délai d’un an.

**Le président :** – Nous sommes en présence de deux propositions. Un délai d’une année émanant de M. Hubler et un délai de deux ans, de M. Rastorfer. On peut les opposer.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur :** – Si on ne veut pas renouveler, je retire volontiers ma proposition pour ne pas compliquer les choses.

**Le président :** – J’en reste à la proposition initiale que j’ai faite il y a cinq minutes, c’est-à-dire de reporter pour un délai d’un an. Celles et ceux qui sont d’accord avec ce délai d’un an le manifestent par un lever de main. Merci. Avis contraires ? Abstentions ? Avec 2 abstentions, vous avez accepté de reporter ce délai à un an.

Je vous remercie. Il est 20 h 50, nous reprenons à 21 h 20 par le point R30 et les interpellations urgentes.

**Le Conseil communal de Lausanne,**

- vu le rapport-préavis N° 2009/7 de la Municipalité, du 18 février 2009 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

*décide :*

1. d’approuver les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et pétitions suivants :

- 1.1 motion Diane Gilliard du six décembre 2006 « Pour le maintien de la ligne trois en 2008 »;
  - 1.2 pétition Connexion Bellevaux du 3 octobre 2006 « demandant aux Autorités d'intervenir afin que la ligne N° 3, indispensable au quartier Pontaise – Bellevaux, soit maintenue dans son intégralité »;
  - 1.3 postulat Serge Segura du 2 mai 2006 « Blécherette – Bellevaux, une nouvelle ligne de bus »;
  - 1.4 pétition de la Société de développement Boveresses – Eterpeys – Grangette – Praz-Séchaud du 6 décembre 2005 « demandant la réintégration du quartier en zone mobilis 11 »;
  - 1.5 postulat Jean-François Cachin et consorts du 16 octobre 2007 « demandant l'égalité de traitement en matière de tarifs de transports publics pour les habitants des zones foraines de Lausanne »;
  - 1.6 postulat Charles-Denis Perrin du 17 janvier 2006 « Enfin, en bus, en famille à Lausanne, ensemble ! »;
  - 1.7 motion Florence Germond et Jean-Christophe Bourquin du 16 septembre 2003 « Des tl remonte-pente pour vélos »;
2. de refuser les réponses de la Municipalité aux motions, postulats et pétitions suivants :
- 2.1 postulat Elisabeth Müller du 15 mai 2007 « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement »;
  - 2.2 motion Alain Hubler et Evelyne Knecht du 7 juin 2005 « Un péage urbain pour financer la gratuité des tl: étude d'une solution écologique et sociale pour Lausanne » et de fixer à la Municipalité un délai d'un an pour la réponse ;
  - 2.3 pétition de M. Kyril Gossweiler du 15 juin 2003 « Pour favoriser l'utilisation des tl par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise ».

La séance est levée à 20 h 50.

*La rédactrice*  
Diane Gilliard  
Lausanne

*Composition*  
Entreprise d'arts graphiques  
Jean Genoud SA  
1052 Le Mont-sur-Lausanne  
Tél. 021 652 99 65

*On s'abonne au*  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
Tél. 021 315 22 16

